

Communauté de Communes du Pays de Colombey et du Sud Toullois

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL valant Programme Local de l'habitat

1. Annexes du rapport de présentation

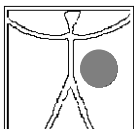
Annexes 1

REVISIONS - MODIFICATIONS - MISES A JOUR

Arrêté par délibération du Conseil Communautaire le :
27.11.2019

Approuvé par délibération du Conseil Communautaire
le : 18.03.2021

INITIATIVE, Aménagement et Développement



4 passage Jules Didier - 70 000 VESOUL
Tél. : 03.84.75.46.47 - Fax : 03.84.75.31.69
e.mail : initiativead@orange.fr

SOMMAIRE

ANNEXE I : GESTION FORESTIERE.	4
ANNEXE II : LISTE DES HABITATS RECENSES SUR LE TERRITOIRE.....	6
ANNEXE III : METHODOLOGIE DE DETERMINATION DE LA TRAME VERTE ET BLEUE	10
ANNEXE IV : CARTES DÉTAILLÉES DES ZONAGES DE PROTECTION ET D'INVENTAIRE PAR COMMUNE	14
ANNEXE V : CARTES DÉTAILLÉES DU CLASSEMENT DES VERGERS PAR COMMUNE	53
ANNEXE VI : METHODOLOGIE DE HIERARCHISATION DE LA VALEUR ECOLOGIQUE	90
ANNEXE VII : QUESTIONNAIRE AGRICOLE.....	94
ANNEXE VIII : FICHES CAUE.	97
ANNEXE IX : Sites Basias.....	151

ANNEXE I : GESTION FORESTIERE.

Dans la **futaie régulière**, les arbres ont pour origine une graine ou un drageon. La futaie peut être issue d'une régénération naturelle ou d'une plantation. Les aspects de la futaie sont variés. Il existe des futaies équiennes (tous les arbres ont le même âge), ou d'âges variés pied par pied telle la futaie jardinée ou enfin par bouquets. La futaie peut être pure ou en mélange avec deux ou plusieurs essences. Selon son âge, la futaie est désignée par des noms différents. A l'origine on part d'une plantation ou d'un semis, puis au fur et à mesure que les arbres grandissent, on passe au stade du fourré, du gaulis, du perchis et enfin à celui de la vraie futaie.

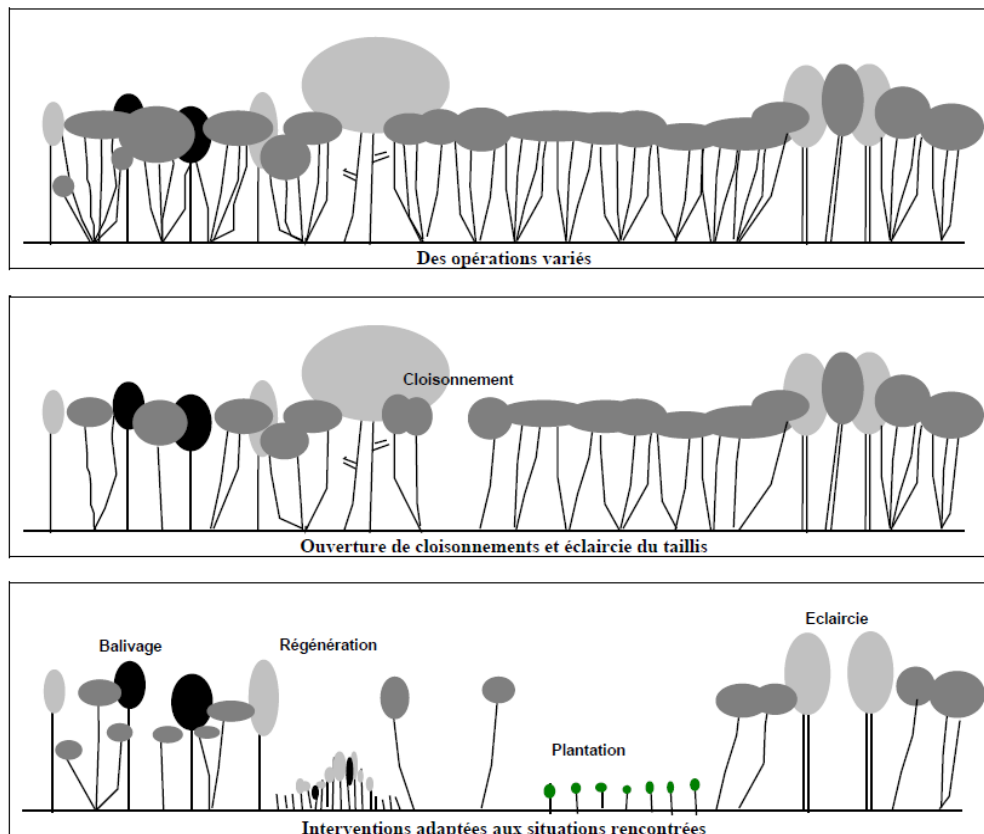
La gestion en futaie régulière consiste à éclaircir périodiquement le peuplement en faveur des arbres de place ou arbres d'avenir de telle sorte qu'à la maturité les couronnes de ces arbres occupent la totalité de l'espace. La récolte finale, qui s'opère sur un court laps de temps, produit un volume de bois de qualité standard. La vie d'une futaie équienne se termine par une coupe rase.

Le taillis sous futaie constitue un type de peuplement mixte composé à la fois de taillis et de futaie. Le taillis est, par des coupes périodiques, maintenu à un niveau inférieur à celui de la futaie. En principe, à chaque coupe de taillis, on extrait les arbres de futaie arrivés à maturité ou de qualité médiocre. Ce type de peuplement très apprécié autrefois car il produisait à la fois du bois de chauffage et du bois d'œuvre a aujourd'hui perdu une partie de son intérêt (la qualité du bois d'œuvre des arbres de futaie s'étant développés en taillis sous futaie étant de qualité moindre pour certaines espèces).

Les méthodes utilisées par les forestiers afin d'obtenir des futaies régulières sont **la conversion et la transformation**. Il s'agit de traitements à caractère temporaire dont le point commun repose sur l'amélioration et de la production :

- la conversion d'un peuplement permet de passer progressivement d'un taillis sous futaie (ou taillis) à une futaie par régénération naturelle à partir des essences en place,
- la transformation d'un peuplement consiste à remplacer un peuplement existant par un nouveau peuplement avec une ou plusieurs essences principales n'existant pas dans le peuplement initial. Des plantations sont généralement réalisées.

Figure 1 : Schéma de la conversion en futaie irrégulière.



Source : ENGREF Nancy

La conversion par la méthode du groupe de régénération strict a commencé à apparaître au début des années 1970. Cette méthode qui définit des parcelles à régénérer pendant la durée de l'aménagement n'impose cependant pas que ces parcelles soient groupées contrairement aux méthodes en vigueur avant les années 1970. Elle permet donc d'assurer une meilleure répartition des peuplements et donc une plus grande diversité à l'échelle de chaque partie de la forêt, surtout lorsqu'elle est appliquée sur des unités de gestion pas trop grandes. Elle impose cependant des régénérations relativement rapides puisque correspondant à la durée d'application de l'aménagement (20 ans en général). Cette méthode contribue donc à constituer des peuplements très équilibrés et réguliers.

Le traitement en futaie irrégulière a pour objectif de faire cohabiter dans un même lieu (une parcelle forestière) des arbres d'âges et de dimensions différents, en vue de le maintenir ou de le faire évoluer vers un état déterminé (composition, capital, structure). Une futaie irrégulière est souvent composée de plusieurs espèces. Dans une même parcelle, le peuplement est donc constitué d'arbres d'âges variés mélangés soit par individus (futaie jardinée par pied d'arbres), soit par bouquets (futaie jardinée par bouquets), soit par parquets. La gestion en jardinage (ou en futaie irrégulière) est, pour le propriétaire, une façon d'organiser sa forêt. Chaque parcelle aura à peu près la même structure, autant que possible en équilibre, c'est-à-dire comportant une certaine proportion de petits, de moyens et de grands arbres. A intervalles réguliers (rotation), le propriétaire procède à des coupes de jardinage parcourant l'ensemble de la parcelle.

ANNEXE II : LISTE DES HABITATS RECENSES SUR LE TERRITOIRE

Classe	Code CORINE	Habitat
Bosquet	84.3	Petits bois, bosquets
	84.3 x 83.324	Petits bois, bosquets x Plantations de Robiniers
Carrière	86.413	Carrières de pierres
Culture	82.1	Champs d'un seul tenant intensément cultivés
	82.3	Culture extensive
Eaux courantes	24.1 x 24.43	Lits des rivières x Végétation des rivières mésotrophes
	24.1 x 24.44	Lits des rivières x Végétation des rivières eutrophes
	24.12 x 24.43	Zone à Truites x Végétation des rivières mésotrophes
	24.16	Cours d'eau intermittents
Eaux stagnantes	22.1	Eaux douces
	22.12 x 22.4314	Eaux mésotrophes x Tapis de Potamot flottant
	22.13 x 22.411 x 44.921	Eaux eutrophes x Couvertures de Lemnacées x Saussaies marécageuses à Saule cendré
	22.13 x 22.411 x 53.21	Eaux eutrophes x Couvertures de Lemnacées x Peuplements de grandes Laïches (Magnocariçaies)
	22.13 x 22.422	Eaux eutrophes x Groupements de petits Potamots
	22.13 x 22.431	Eaux eutrophes x Tapis flottant de végétaux à grandes feuilles
	22.13 x 53.14	Eaux eutrophes x Roselières basses
	22.13 x 53.21	Eaux eutrophes x Peuplements de grandes Laïches (Magnocariçaies)
	22.33	Groupements à Bidens tripartitus
Eboulis	61.313 x 31.812 x 83.3112	Eboulis à Leontodon hyoseroides x Fruticées à Prunelliers et Troènes x Plantations de Pins européens
Forêt	41.1311	Hêtraies calciclinales à Mélisque
	41.1311 x 31.8E	Hêtraies calciclinales à Mélisque x Taillis
	41.1311 x 62.15	Hêtraies calciclinales à Mélisque x Falaises calcaires alpiennes et sub-méditerranéennes
	41.1311 x 83.31	Hêtraies calciclinales à Mélisque x Plantations de conifères
	41.1311 x 83.311	Hêtraies calciclinales à Mélisque x Plantations de conifères indigènes
	41.1311 x 83.324	Hêtraies calciclinales à Mélisque x Plantations de Robiniers
	41.1312	Hêtraies neutroclinales à Mélisque
	41.161	Hêtraie à laïches
	41.161 x 31.8E	Hêtraie à laïches x Taillis

Forêt	41.161 x 83.3112	Hêtraie à laïches x Plantations de Pins européens
	41.231	Frênaies-chênaies à Arum
	41.232	Frênaies-chênaies à Corydale
	41.41	Forêts de ravin à Frêne et Sycomore
	41.41 x 62.15	Forêts de ravin à Frêne et Sycomore x Falaises calcaires alpiennes et sub-méditerranéennes
	41.42 x 62.15	Forêts de pente hercyniennes x Falaises calcaires alpiennes et sub-méditerranéennes
	43.	Forêts mixtes
Forêt humide	44.921	Saussaies marécageuses à Saule cendré
Fourrés	31.81	Fourrés médio-européens sur sol fertile
	31.811 x 83.311	Fruticées à Prunus spinosa et halliers à Rubus fruticosus x Plantations de conifères indigènes
	31.812	Fruticées à Prunelliers et Troènes
	31.812 x 83.3112	Fruticées à Prunelliers et Troènes x Plantations de Pins européens
	31.8D	Broussailles forestières décidues
	31.8E	Taillis
	31.8E x 31.81	Taillis x Fourrés médio-européens sur sol fertile
	31.8E x 83.31	Taillis x Plantations de conifères
	31.8E x 83.324	Taillis x Plantations de Robiniers
	31.8F	Fourrés mixtes
Friche	87.1	Terrains en friche
	87.1 x 31.812	Terrains en friche x Fruticées à Prunelliers et Troènes
	87.1 x 83.324	Terrains en friche x Plantations de Robiniers
Haies	84.2	Bordures de haies
Pelouse sèche	34.322	Pelouses semi-arides médio-européennes à Bromus erectus
	34.322 x 31.81	Pelouses semi-arides médio-européennes à Bromus erectus x Fourrés médio-européens sur sol fertile
	34.322 x 31.811	Pelouses semi-arides médio-européennes à Bromus erectus x Fruticées à Prunus spinosa et halliers à Rubus fruticosus
	34.322 x 31.811 x 83.31	Pelouses semi-arides médio-européennes à Bromus erectus x Fruticées à Prunus spinosa et halliers à Rubus fruticosus x Plantations de conifères
	34.322 x 31.812	Pelouses semi-arides médio-européennes à Bromus erectus x Fruticées à Prunelliers et Troènes
	34.322 x 34.42	Pelouses semi-arides médio-européennes à Bromus erectus x Lisières mésophiles
	34.322 x 34.42 x 31.812	Pelouses semi-arides médio-européennes à Bromus erectus x Lisières mésophiles x Fruticées à Prunelliers et Troènes
	34.322 x 34.42 x 83.325	Pelouses semi-arides médio-européennes à Bromus erectus x Lisières mésophiles x Autres plantations d'arbres feuillus
	34.322 x 83.151	Pelouses semi-arides médio-européennes à Bromus erectus x Vergers septentrionaux

Pelouse sèche	34.322 x 83.31	Pelouses semi-arides médio-européennes à Bromus erectus x Plantations de conifères
	34.42	Lisières mésophiles
	34.42 x 31.812	Lisières mésophiles x Fruticées à Prunelliers et Troènes
	34.42 x 31.812 x 31.88	Lisières mésophiles x Fruticées à Prunelliers et Troènes x Fruticées à Genévriers communs
	34.42 x 31.812 x 83.3112	Lisières mésophiles x Fruticées à Prunelliers et Troènes x Plantations de Pins européens
	34.42 x 83.31	Lisières mésophiles x Plantations de conifères
	35.11	Gazons à Nard raide
Plantation d'arbres	83.31	Plantations de conifères
	83.311	Plantations de conifères indigènes
	83.3111	Plantations de Sapins, d'Epicéas et de Mélèzes européens
	83.3112	Plantations de Pins européens
	83.3112 x 83.324	Plantations de Pins européens x Plantations de Robiniers
	83.32	Plantations d'arbres feuillus
	83.321	Plantations de Peupliers
	83.324	Plantations de Robiniers
Prairie humide	37.1	Communautés à Reine des prés et communautés associées
	37.1 x 44.921	Communautés à Reine des prés et communautés associées x Saussaies marécageuses à Saule cendré
	37.21	Prairies humides atlantiques et subatlantiques
	37.214	Prairies à Séneçon aquatique
	37.214 x 38.22	Prairies à Séneçon aquatique x Prairies de fauche des plaines médio-européennes
	37.241	Pâtures à grand jonc
	37.241 x 44.921	Pâtures à grand jonc x Saussaies marécageuses à Saule cendré
	37.242	Pelouses à Agrostide stolonifère et Fétuque faux roseau
	37.311	Prairies à Molinie sur calcaires
	37.312	Prairies à Molinie acidiphile
Prairie mésophiles	81.	Prairies améliorées
	81.1	Prairies sèches améliorées
	38.1	Pâtures mésophiles
	38.111	Pâturages à Ray-grass
	38.111 x 83.151	Pâturages à Ray-grass x Vergers septentrionaux
	38.111 x 84.3	Pâturages à Ray-grass x Petits bois, bosquets

Prairie mésophiles	38.22	Prairies de fauche des plaines médio-européennes
Ripisylve	44.13	Forêts galeries de Saules blancs
	44.3	Forêt de frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens
	44.3 x 83.321	Forêt de frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens x Plantations de Peupliers
	44.311	Forêts de Frênes et d'Aulnes à Laïches
	44.32	Forêts de Frênes et d'Aulnes fontinales
	44.332	Bois de Frênes et d'Aulnes à hautes herbes
Roselière et ceinture	53.11	Phragmitaies
	53.11 x 53.2121 x 44.921	Phragmitaies x Cariçaies à Laïche aigüe x Saussaies marécageuses à Saule cendré
	53.13	Typhaies
	53.14	Roselières basses
	53.15	Végétation à Glyceria maxima
	53.2121	Cariçaies à Laïche aigüe
	53.2121 x 31.81	Cariçaies à Laïche aigüe x Fourrés médio-européens sur sol fertile
	53.2121 x 44.921	Cariçaies à Laïche aigüe x Saussaies marécageuses à Saule cendré
Source	54.12	Sources d'eaux dures
Tourbière	54.23	Tourbières basses à Carex davalliana
Vergers	83.151	Vergers septentrionaux
	83.151 x 31.81	Vergers septentrionaux x Fourrés médio-européens sur sol fertile
	83.151 x 31.812	Vergers septentrionaux x Fruticées à Prunelliers et Troènes
	83.151 x 85.3	Vergers septentrionaux x Jardins
	83.22	Vergers de basses tiges
Vignobles	83.21	Vignobles
Voie ferrée	86.43	Voies de chemins de fer, gares de triage et autres espaces ouverts
Zone habitée	85.3	Jardins
	86.	Villes, villages et sites industriels
Zone rudérales	87.2	Zones rudérales

ANNEXE III : METHODOLOGIE DE DETERMINATION DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

Approche «milieux /habitats naturels »

La Trame Verte et Bleue (TVB) doit permettre de **protéger en priorité** les espèces et les habitats naturels **sensibles à la fragmentation**, dont la préservation est considérée comme un **enjeu national**. Ces espèces/habitats naturels sont déterminés en fonction de la **responsabilité** que présente la région en question pour la **conservation des espèces/habitats naturels**, (menacés ou non) au niveau national ou international. On note que la TVB doit également prendre en compte la **biodiversité** dite « **ordinaire** ».

Dans le cadre de l'élaboration de la TVB de la Communauté de Communes des Combes, il a été choisi d'adopter une **approche**, en premier lieu, **ciblée** sur les **espaces/habitats naturels**.

❖ Détermination des sous-trames :

La détermination des espaces et par conséquent des sous-trames devant intégrés la TVB de la Communauté de Communes des Combes, doit ainsi être réalisée en fonction des **enjeux relatifs au territoire** en termes d'espaces (d'espèces) vis à vis des enjeux régionaux et nationaux.

Le document cadre intitulé « *Orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques* » dresse une liste d'habitats naturels, de la directive Habitats-Faune-Flore, sensibles à la fragmentation dont la **préservation est un enjeu national** pour la cohérence nationale de la Trame Verte et Bleue (voir la liste en annexe I). Cette liste permet d'orienter certains choix en termes de sous-trames à enjeux.

Pour chaque sous-trame, des **réservoirs de biodiversité** et des **corridors écologiques** seront ainsi déterminés.

Choix des sous-trames pour la Communauté de Communes du Pays de Colombey et du Sud Toulinois :

- *Sous-trame des milieux boisés/forestiers*
- *Sous-trame des milieux herbacés*
- *Sous-trame des milieux ouverts*
- *Sous-trame des milieux semi-ouverts*
- *Sous-trame des milieux humides*
- *Sous-trame des milieux aquatiques*

Remarque :

On note qu'un **même milieu** peut appartenir à **différentes sous-trames** (ex : les prairies inondables peuvent appartenir à la fois à la sous trame des milieux herbacés et à la sous-trame des milieux humides).

Ces sous-trames ont servi de base de travail à l'élaboration des cartes de la trame Verte et Bleue, cependant, seule une carte globale présentant tous les éléments de la trame verte et tous les éléments de la trame bleue sera présentée afin de simplifier la compréhension de la carte.

1. Détermination des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques

1.1 Espaces directement intégrés à la Trame Verte et Bleue

Les réservoirs de biodiversité doivent répondre aux demandes du document-cadre des orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques.

Ainsi, **certains espaces** bénéficiant de protection législative ou réglementaire sont, en application de l'article L.371-1 du code de l'environnement, **directement intégrés** à la **TVB** en tant que réservoirs de biodiversité ou de corridor écologique.

❖ Réservoirs de biodiversité sur le territoire de la Communauté de Communes des Combes

- Prise en compte des **zones identifiées** comme **réservoirs de biodiversité** à l'échelle du **SRCE** (telles quelles si ce sont des zonages de protection ou d'inventaires).

Réservoirs de biodiversité directement intégrés :

- ✓ 21 ZNIEFF de type I identifiées dans le rapport (voir paragraphe « Patrimoine écologique »)

❖ Corridors écologiques (et/ou réservoirs de biodiversité) sur le territoire de la Communauté de Communes

- **Prise en compte** et si possible **déclinaison** des **corridors écologiques identifiés** à l'échelle du **SRCE** et **vérification**

1.2 Espaces intégrés à la Trame Verte et Bleue après étude au cas par cas

❖ Réservoirs de biodiversité sur le territoire de la Communauté de Communes

Les réservoirs directement intégrés à la Trame verte et Bleue seront complétés par une analyse **cas par cas** des zones:

- **Identifiées dans le cadre d'un inventaire**, afin de déterminer leur contribution en tant que réservoirs de biodiversité (et/ou corridors écologiques) à la Trame Verte et Bleue sur le territoire de la Communauté de Communes des Combes
 - ✓ Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) : 17 ZNIEFF de type I, 1 ZNIEFF de type II,
 - ✓ Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) « Vallée de la Saône de Corre à Broye »,
 - ✓ Inventaire des zones humides (mares...),
 - ✓ Liste des cours d'eau du SDAGE, etc...

→ **Analyse des enjeux liés à ces zonages et sélection des espaces devant intégrer la Trame verte et Bleue par rapport aux enjeux du territoire**

- Situées **en dehors des périmètres de protection et d'inventaire**. Cette approche consistera principalement en l'analyse :
 - ✓ des listes d'espèces (protégées) et d'habitats disponibles sur le territoire hors zonage de protection et d'inventaire (listes rouges, sites Internet tels que Sigogne/LPO-Franche-Comté/CBNFC, documents d'urbanisme existants, plans de gestion forestière, cartographies existantes...),
 - ✓ des données naturalistes issues des investigations de terrains,
 - ✓ de la fragmentation des milieux (analyse des éléments fragmentants et de leur degré de perméabilité, analyse du dérangement potentiel lié aux activités/aménagements humains)

→ **Détermination des lieux de forte biodiversité, même ordinaire (réserves de chasse, de pêche)**

❖ Corridors écologiques (et/ou réservoirs de biodiversité) sur le territoire de la Communauté de Communes :

Les corridors définis à une échelle globale seront complétés par un examen au cas par cas du réseau local de corridors écologiques, basés principalement sur une analyse par **interprétation cartographique et visuelle** (carte topographique, occupation du sol - Corine Land Cover, orthophotographie – BD ORTHO) mais également sur les investigations de terrain (observation directe de la faune, observation d'indices de passages : fecès, empreintes...), les échanges avec les élus...

La définition des corridors sera réalisée en analysant:

- ✓ les plus courts chemins entre les réservoirs de biodiversité de même milieu,
- ✓ les milieux relais, positionnés entre deux réservoirs de biodiversité (capacité de ces milieux à permettre le déplacement de la faune),
- ✓ les infrastructures linéaires du paysage (chemins/liaisons douces, haies...),
- ✓ les points de passage ou de franchissement des obstacles (infrastructures de transport, ouvrages hydrauliques, localisation de passages inférieurs ou supérieurs...).

❖ Prise en compte d'espèces cibles

Cette approche principalement basée sur les milieux naturels composant le territoire sera complétée par **l'identification et la prise en compte d'espèces cibles** pour chaque sous-trame du territoire, afin de confirmer les milieux (corridors écologiques) nécessaires aux déplacements des espèces, mis en évidence dans le cadre de la première approche. La complémentarité entre ces deux approches (espaces/espèces cibles) permettra d'identifier de manière plus concrète les éléments participant aux déplacements entre deux réservoirs.

(Une liste non exhaustive d'espèces cibles concernant le territoire de la Communauté de Communes est proposée ci-après).

2. Détermination des obstacles au déplacement

On s'intéressera particulièrement :

- aux voies de communication (routes, voies ferrées) et autres infrastructures linéaires,
- à la densité du bâti (villes/villages, zones industrielles et commerciales),
- aux barrages, seuils, digues...,
- zones d'agriculture intensive,
- ruptures topographiques,
- prise en compte des zones d'ouverture à l'urbanisation,
- éoliennes,
- etc.

3. Caractérisation de la Trame Verte et Bleue à l'échelle du territoire

La superposition de l'ensemble des sous-trames définies mettra en évidence les **grandes zones fonctionnelles** du territoire ainsi que le cumul de certaines potentialités biologiques pour certains secteurs (ex : réservoir de biodiversité et à la fois corridor écologique).

Les **interactions** entre la **TVB** mise en place et **l'aménagement du territoire** seront ensuite étudiées.

Exemples d'habitats sensibles à la fragmentation présents sur le territoire issus de la Liste d'habitats naturels de la directive n°92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 jugés sensibles à la fragmentation dont la préservation est un enjeu national pour la cohérence nationale de la Trame Verte et Bleue

(Source document cadre « Orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques »)

Habitats naturels de la Directive « Habitats Faune Flore » (DHFF) n°92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 jugés sensibles à la fragmentation		Sous-trame de rattachement
N°DHFF	Nom de l'habitat naturel dans la Directive	
9130	Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum	Milieux boisés
6510	Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	Milieux herbacés
6430	Mégaphorbiaie hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	Milieux herbacés / Milieux humides
6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'emboisement sur calcaires (Festuco- Brometalia) (*sites d'orchidées remarquables)	Milieux herbacés
3160	Lacs et mares dystrophes naturels	Milieux humides

Liste d'espèces sensibles à la fragmentation dont la préservation est un enjeu national pour la cohérence nationale de la Trame Verte et Bleue.

(Source document cadre « Orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques »)

Région Lorraine

Invertébrés

- Odonates : Aeshne subarctique (*Aeshna subarctica elisabethae*), Agrion à fer de lance (*Coenagrion hastulatum*), Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*), Caloptéryx vierge septentrional (*Calopteryx virgo virgo*), Cordulégastre bidenté (*Cordulegaster bidentata*), Cordulie alpestre (*Somatochlora alpestris*), Cordulie arctique (*Somatochlora arctica*), Epithèque bimaculée (*Epitheca bimaculata*), Gomphe serpentín (*Ophiogomphus cecilia*), Leucorrhine douteuse (*Leucorrhinia dubia*), Leucorrhine à gros thorax (*Leucorrhinia pectoralis*), Leucorrhine à large queue (*Leucorrhinia caudalis*), Libellule fauve (*Libellula fulva*)
- Orthoptères : Conocéphale des Roseaux (*Conocephalus dorsalis*), Criquet des Genévriers (*Euthystira brachyptera*), Criquet palustre (*Chorthippus montanus*), Decticelle bicolore (*Metrioptera bicolor*), Decticelle des bruyères (*Metrioptera brachyptera*)
- Rhopalocères : Azuré des Paluds (*Maculinea nausithous*), Azuré de la Sanguisorbe (*Maculinea teleius*), Azuré du Serpolet (*Maculinea arion*), Bacchante (*Lopinga achine*), Cuivré mauvin (*Lycaena alciphron alciphron*)

Vertébrés

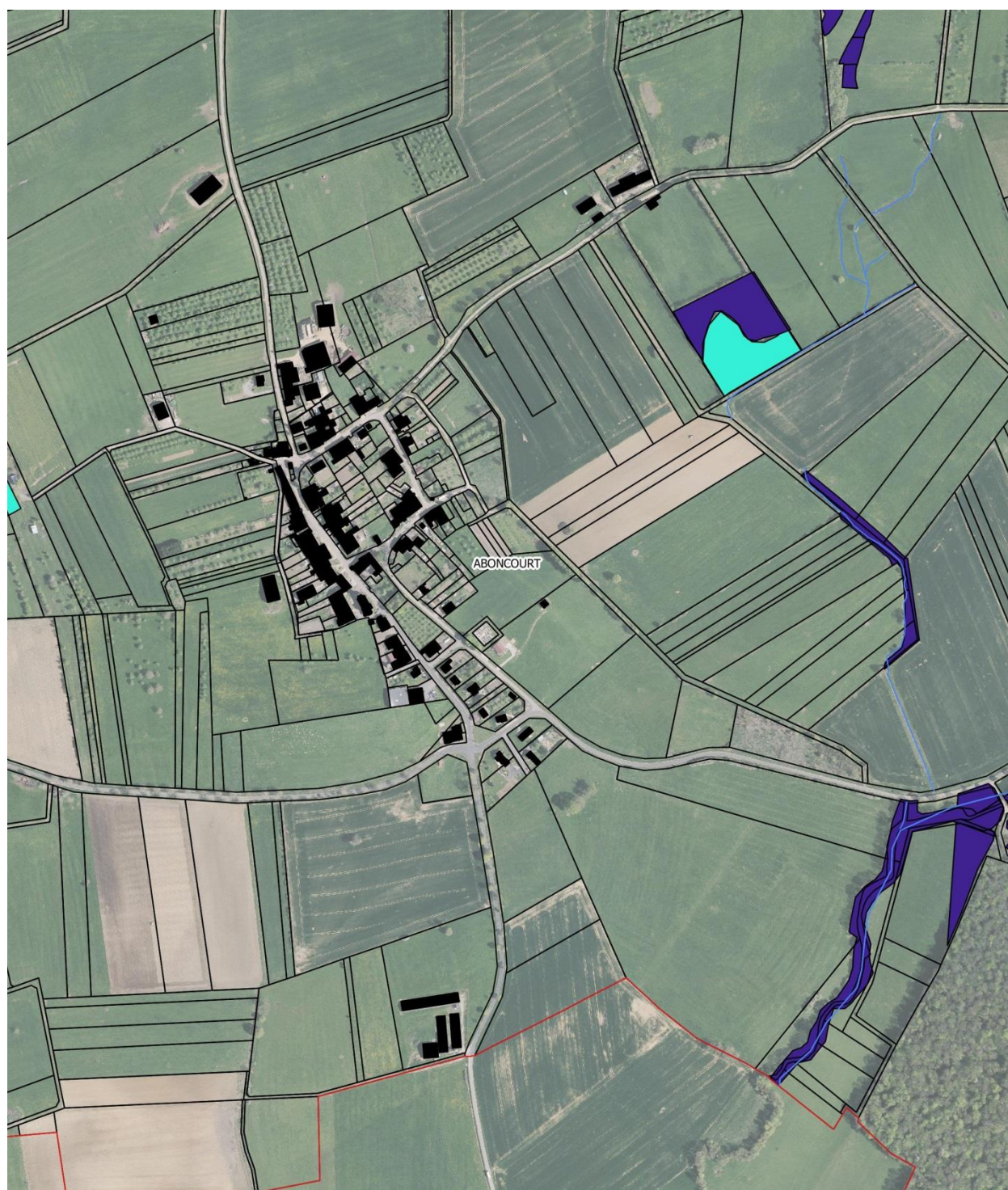
- Amphibiens : Grenouille rousse (*Rana temporaria*), Pélodyte ponctué (*Pelodytes punctatus*), Triton alpestre (*Ichthyosaura alpestris*), Triton crêté (*Triturus cristatus*), Triton ponctué (*Lissotriton vulgaris*), Sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*)
- Mammifères : Castor d'Europe (*Castor fiber*), Chat forestier (*Felis silvestris*), Grand rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*), Lynx boreal (*Lynx lynx*), Martre des pins (*Martes martes*), Muscardin (*Muscardinus avellanarius*), Petit rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*), Putois d'Europe (*Mustela putorius*)
- Oiseaux : Bouvreuil pivoine (*Pyrrhula pyrrhula*), Chevêche d'Athéna (*Athene noctua*), Chouette chevêchette (*Glaucidium passerinum*), Chouette de Tengmalm (*Aegolius, funereus*), Cincle plongeur (*Cinclus cinclus*), Fauvette babillarde (*Sylvia curruca*), Gêlinotte des bois (*Tetrastes bonasia*), Gobemouche à collier (*Ficedula albicollis*), Gobemouche noir (*Ficedula hypoleuca*), Grand tétras (*Tetrao urogallus*), Grimpereau des bois (*Certhia familiaris*), Grosbec cassenois (*Coccothraustes coccothraustes*), Hypolaïs icterine (*Hippolaïs icterina*), Locustelle lusciniode (*Locustella luscinioides*), Mésange boréale (*Parus montanus*), Pic cendré (*Picus canus*), Pic mar (*Dendrocopos medius*), Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*), Pie-grièche grise (*Lanius excubitor*), Pie-grièche à tête rousse (*Lanius senator*), Pipit farlouse (*Anthus pratensis*), Rousserolle verderolle (*Acrocephalus palustris*), Tarier des prés (*Saxicola rubetra*), Venturon montagnard (*Carduelis citrinella*)
- Reptiles : Coronelle lisse (*Coronella austriaca*), Lézard des souches (*Lacerta agilis*), Lézard vivipare (*Zootoca vivipara*)

Proposition de quelques espèces cibles

La **détermination des espèces cibles** est réalisée par **confrontation** entre :

- les **listes d'habitats et d'espèces du document-cadre** « Orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques » (voir la liste pour la région Franche-Comté en annexe I) ;
- la **liste d'espèces déterminantes Trames Verte et Bleue** validée et complétée par le **CSRPN**,
- la liste d'espèces citées dans les **Orientations Régionales de Gestion et de conservation de la Faune sauvage et de ses Habitats** (ORGFH) ;
- les **données espèces/habitats**, obtenues sur le territoire par différents organismes (CBNFC, site Internet LPO-FC, CPEPESC, DREAL, CREN...) et à travers divers documents (documents d'urbanismes existants, documents de gestion forestière...) ainsi que par les investigations de terrain.

ANNEXE IV : CARTES DÉTAILLÉES DES ZONAGES DE PROTECTION ET D'INVENTAIRE PAR COMMUNE



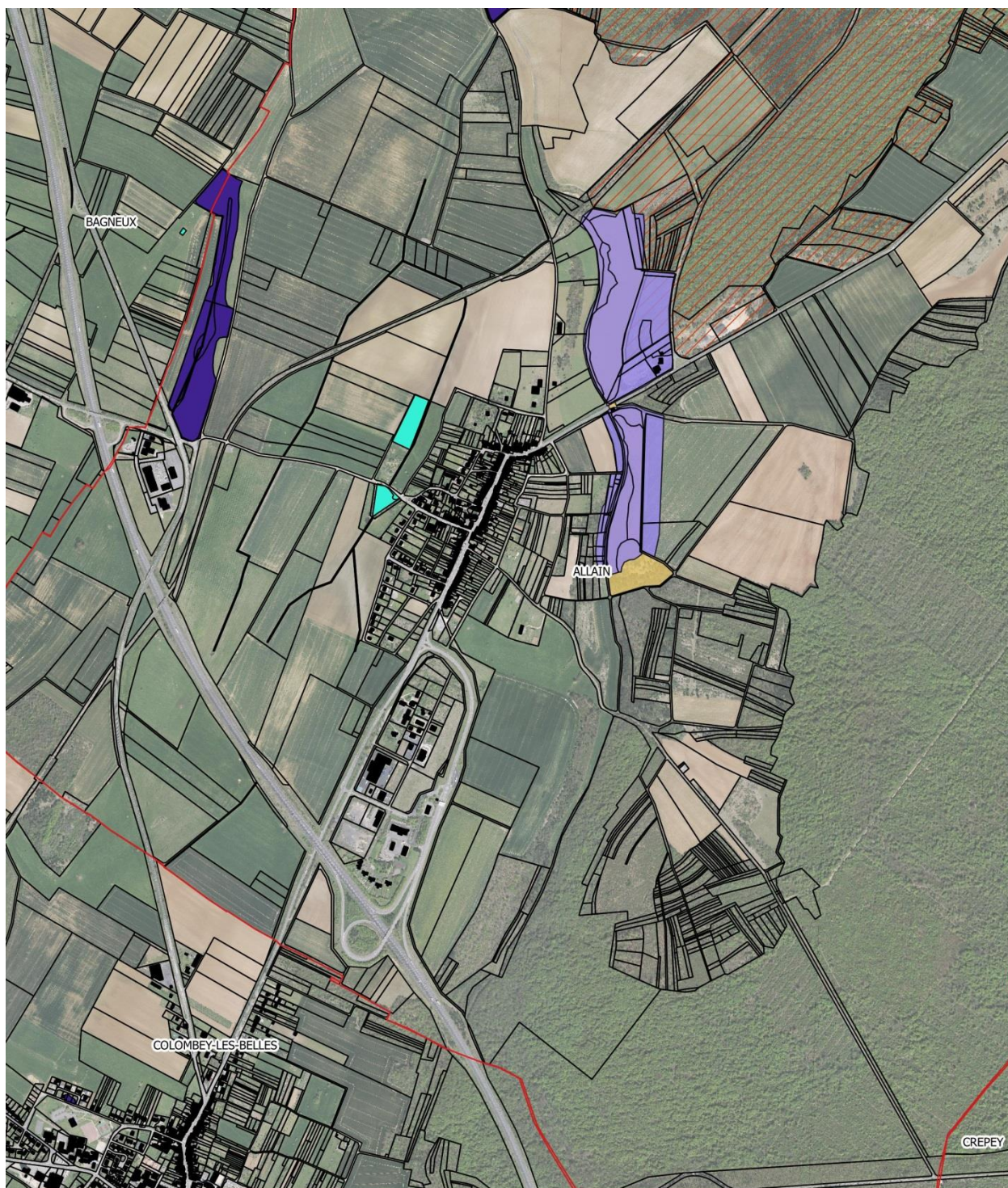
Enjeu : faible

Raison : présence de zones humides situées non loin de la commune

Indications : préservation des zones humides par un zonage N

Légende

Commune	Espaces Natura 2000
Parcelles	Zones humides
Bâti	Eaux stagnantes
Gîtes à chiroptères	ENS
Cours d'eau	ZNIEFF I
	ZNIEFF II



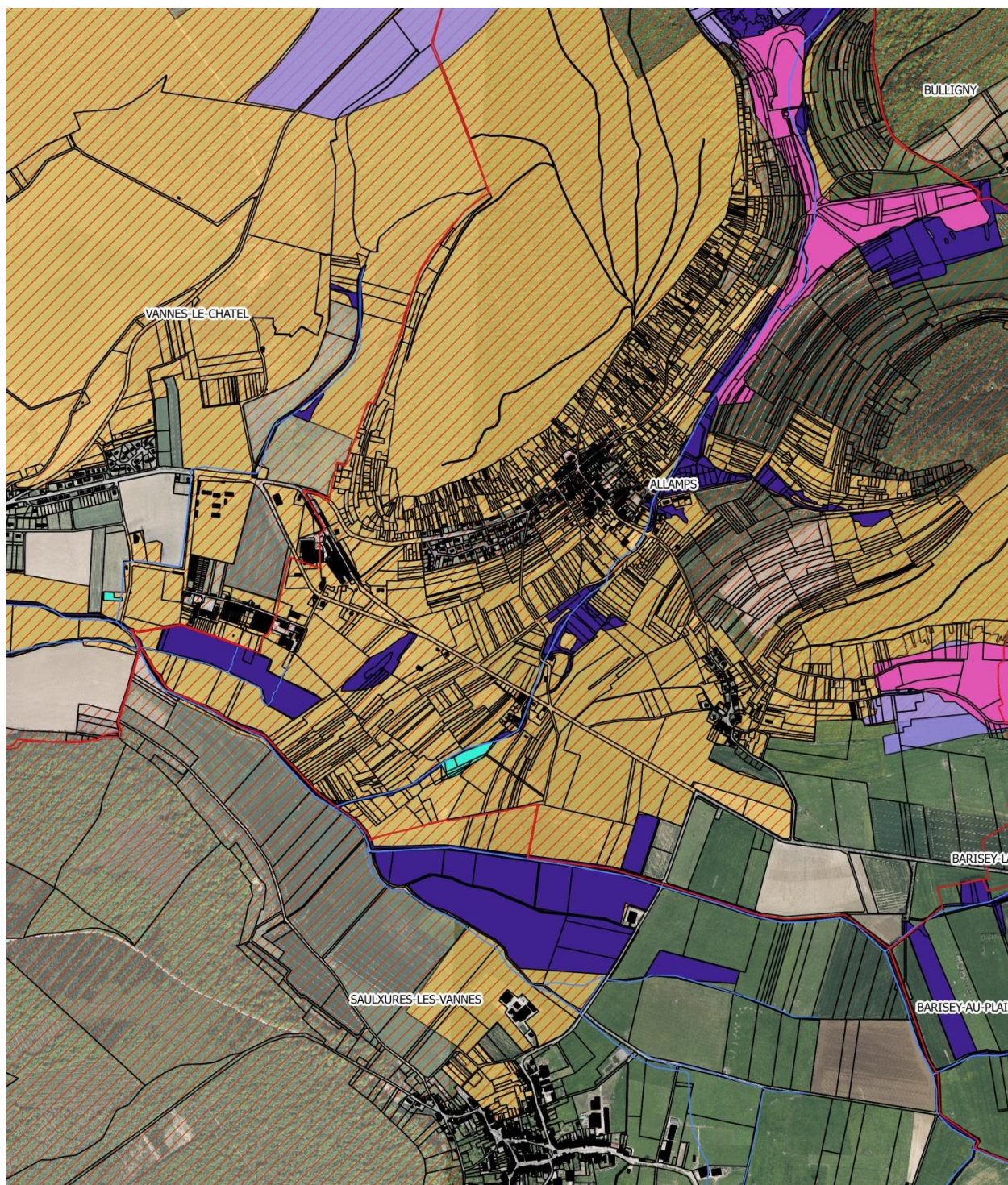
Enjeu : Moyen

Raison : ENS, ZNIEFF I et ZNIEFF II, et plans d'eau à proximité

Indications : préserver les plans d'eau, éviter l'urbanisation dans l'ENS et la ZNIEFF de type I, éviter si possible l'urbanisation dans la ZNIEFF de type II

Légende

 Commune	 Espaces Natura 2000
 Parcelles	 Zones humides
 Bâti	 Eaux stagnantes
★ Gîtes à chiroptères	 ENS
— Cours d'eau	 ZNIEFF I
	 ZNIEFF II



Enjeu : fort

Raison : ZNIEFF de type I et II, zones humides, plans d'eau, cours d'eau, zone Natura 2000 et ENS à proximité de la zone bâtie

Indications : la ZNIEFF de type I est considérée comme réservoir de biodiversité d'intérêt régional, **l'urbanisation y est interdite** (sauf exceptions décrites dans le SCoT), une **évaluation d'incidence** est nécessaire si des aménagements sont effectués en zone Natura 2000, possibilité d'urbaniser les zones en dehors de la ZNIEFF de type I

Légende

- | | |
|--|---|
| Commune | Espaces Natura 2000 |
| Parcelles | Zones humides |
| Bâti | Eaux stagnantes |
| ★ Gîtes à chiroptères | ENS |
| — Cours d'eau | ZNIEFF I |
| | ZNIEFF II |



Enjeu : faible

Raison : cours d'eau traverse la commune, zones humides à proximité

Indications : les zones humides doivent être préservées, il y a cependant beaucoup d'espace pouvant être urbanisés autour des espaces bâtis. Conserver les vergers afin de valoriser leur rôle dans l'écosystème.

Légende

	Commune		Espaces Natura 2000
	Parcelles		Zones humides
	Bâti		Eaux stagnantes
	Gîtes à chiroptères		ENS
	Cours d'eau		ZNIEFF I
			ZNIEFF II



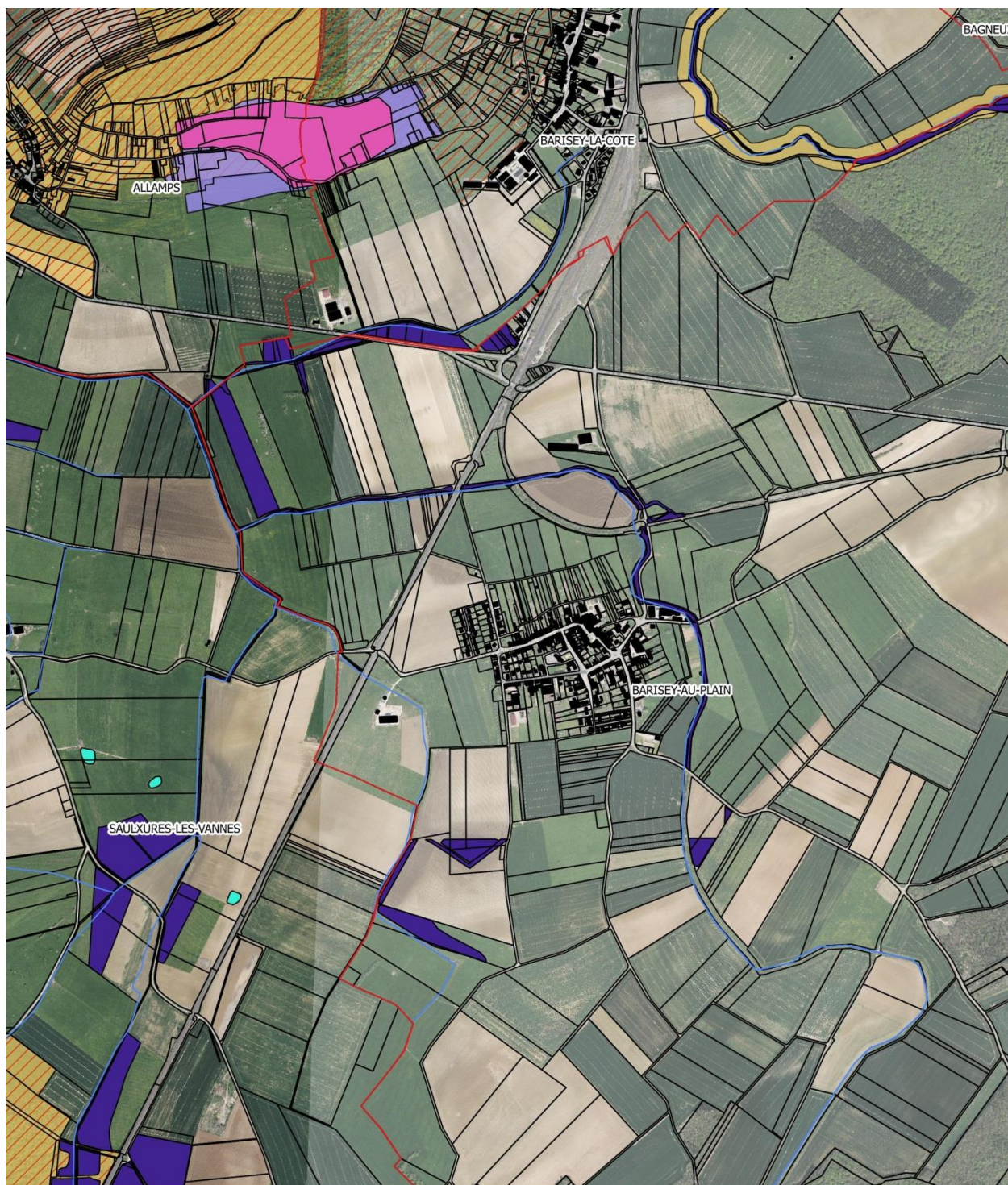
Enjeu : nul

Raison : une seule zone humide de petite taille située à distance de la zone bâtie

Indication : conserver les vergers

Légende

Commune	Espaces Natura 2000
Parcelles	Zones humides
Bâti	Eaux stagnantes
Gîtes à chiroptères	ENS
Cours d'eau	ZNIEFF I
	ZNIEFF II



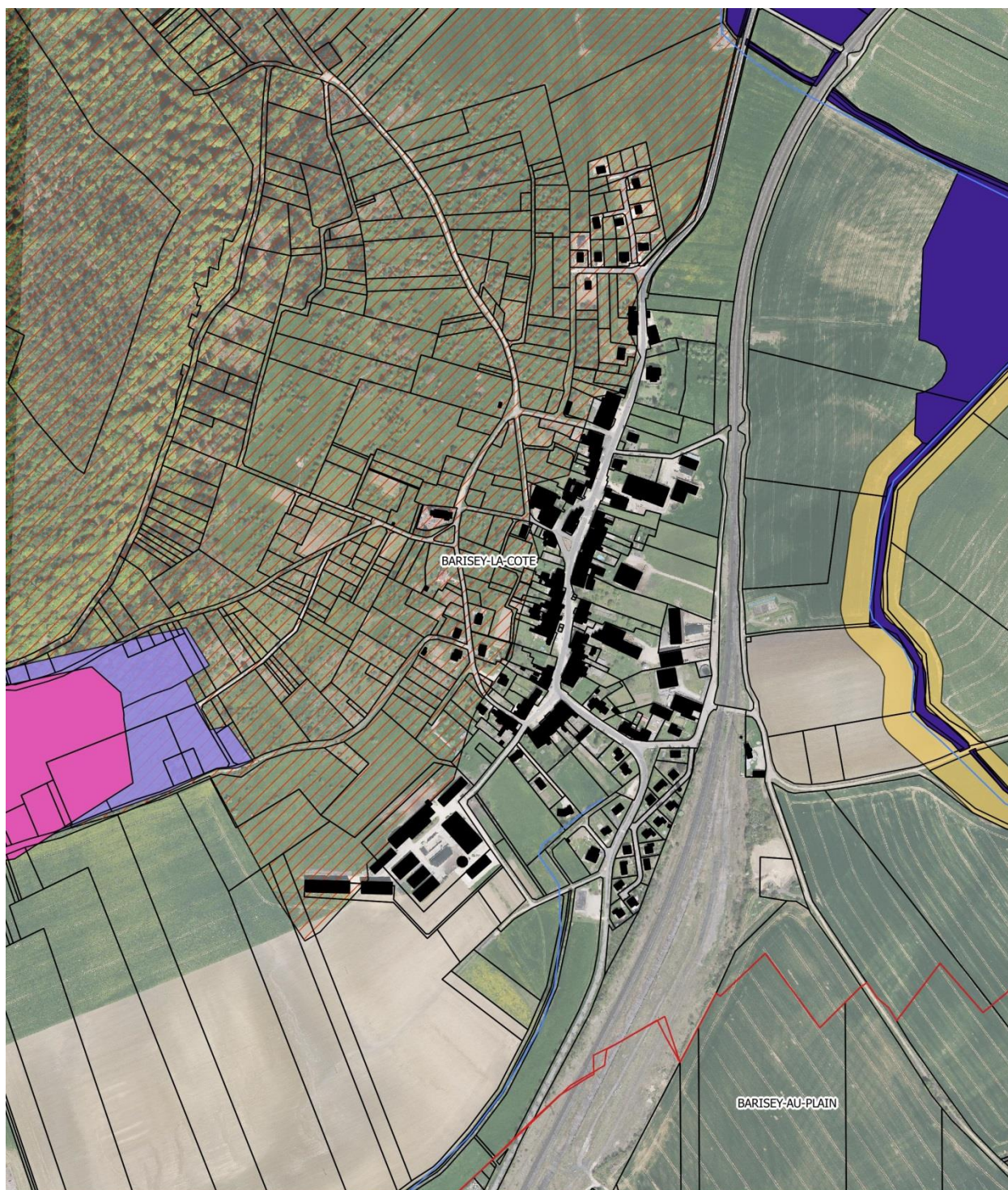
Enjeu : faible

Raison : cours d'eau à proximité des habitations

Indications : ne pas construire à proximité du cours d'eau

Légende

	Commune		Espaces Natura 2000
	Parcelles		Zones humides
	Bâti		Eaux stagnantes
	Gîtes à chiroptères		ENS
	Cours d'eau		ZNIEFF I
			ZNIEFF II



Enjeu : moyen

Raison : ZNIEFF I et II, ENS, zone Natura 2000, zones humides et cours d'eau

Indications : éviter l'urbanisation au niveau de l'ENS, de la zone Natura 2000 et à proximité des cours d'eau. Urbanisation interdite au niveau de la ZNIEFF de type I considérée comme réservoir d'intérêt régional (sauf exceptions décrites dans le SCoT Sud 54)

Légende

Commune	Espaces Natura 2000
Parcelles	Zones humides
Bâti	Eaux stagnantes
Gîtes à chiroptères	ENS
Cours d'eau	ZNIEFF I
	ZNIEFF II



Enjeu : très fort

Raison : ZNIEFF de type I considérée comme réservoir d'intérêt régional, gîte à chiroptères, zones humides

Indications : Urbanisation interdite au niveau de la ZNIEFF de type I considérée comme réservoir d'intérêt régional (sauf exceptions décrites dans le SCoT Sud 54), préserver le gîte à chiroptères

Légende

	Commune		Espaces Natura 2000
	Parcelles		Zones humides
	Bâti		Eaux stagnantes
★	Gîtes à chiroptères		ENS
—	Cours d'eau		ZNIEFF I
			ZNIEFF II



Enjeu : faible

Raison : cours d'eau et zones humides à proximité

Indications : éviter d'urbaniser à proximité et sur les zones humides et cours d'eau

Légende

 Commune	 Espaces Natura 2000
 Parcelles	 Zones humides
 Bâti	 Eaux stagnantes
★ Gîtes à chiroptères	 ENS
— Cours d'eau	 ZNIEFF I
	 ZNIEFF II



Enjeu : fort

Raison : ZNIEFF I et II, ENS et zones humides

Indications : Urbanisation interdite au niveau de la ZNIEFF de type I considérée comme réservoir d'intérêt régional (sauf exceptions décrites dans le SCoT Sud 54), urbanisation possible ailleurs mais la ZNIEFF de type II est à prendre en considération

Légende

 Commune	 Espaces Natura 2000
 Parcelles	 Zones humides
 Bâti	 Eaux stagnantes
★ Gîtes à chiroptères	 ENS
— Cours d'eau	 ZNIEFF I
	 ZNIEFF II



Enjeu : moyen

Raison : ZNIEFF II, zones humides et cours d'eau

Indications : préserver les zones humides et éviter l'urbanisation à proximité des cours d'eau, la ZNIEFF de type II est à prendre en considération

Légende

Commune	Espaces Natura 2000
Parcelles	Zones humides
Bâti	Eaux stagnantes
Gîtes à chiroptères	ENS
Cours d'eau	ZNIEFF I
	ZNIEFF II



Enjeu : moyen

Raison : zones humides et plan d'eau

Indications : préserver les zones humides

Légende

 Commune	 Espaces Natura 2000
 Parcelles	 Zones humides
 Bâti	 Eaux stagnantes
★ Gîtes à chiroptères	 ENS
— Cours d'eau	 ZNIEFF I
	 ZNIEFF II



Enjeu : très fort

Raison : ZNIEFF de type I, zones humides

Indications : Urbanisation interdite au niveau de la ZNIEFF de type I considérée comme réservoir d'intérêt régional (sauf exceptions décrites dans le SCoT Sud 54), préserver les zones humides

Légende

Commune	Espaces Natura 2000
Parcelles	Zones humides
Bâti	Eaux stagnantes
Gîtes à chiroptères	ENS
Cours d'eau	ZNIEFF I
	ZNIEFF II



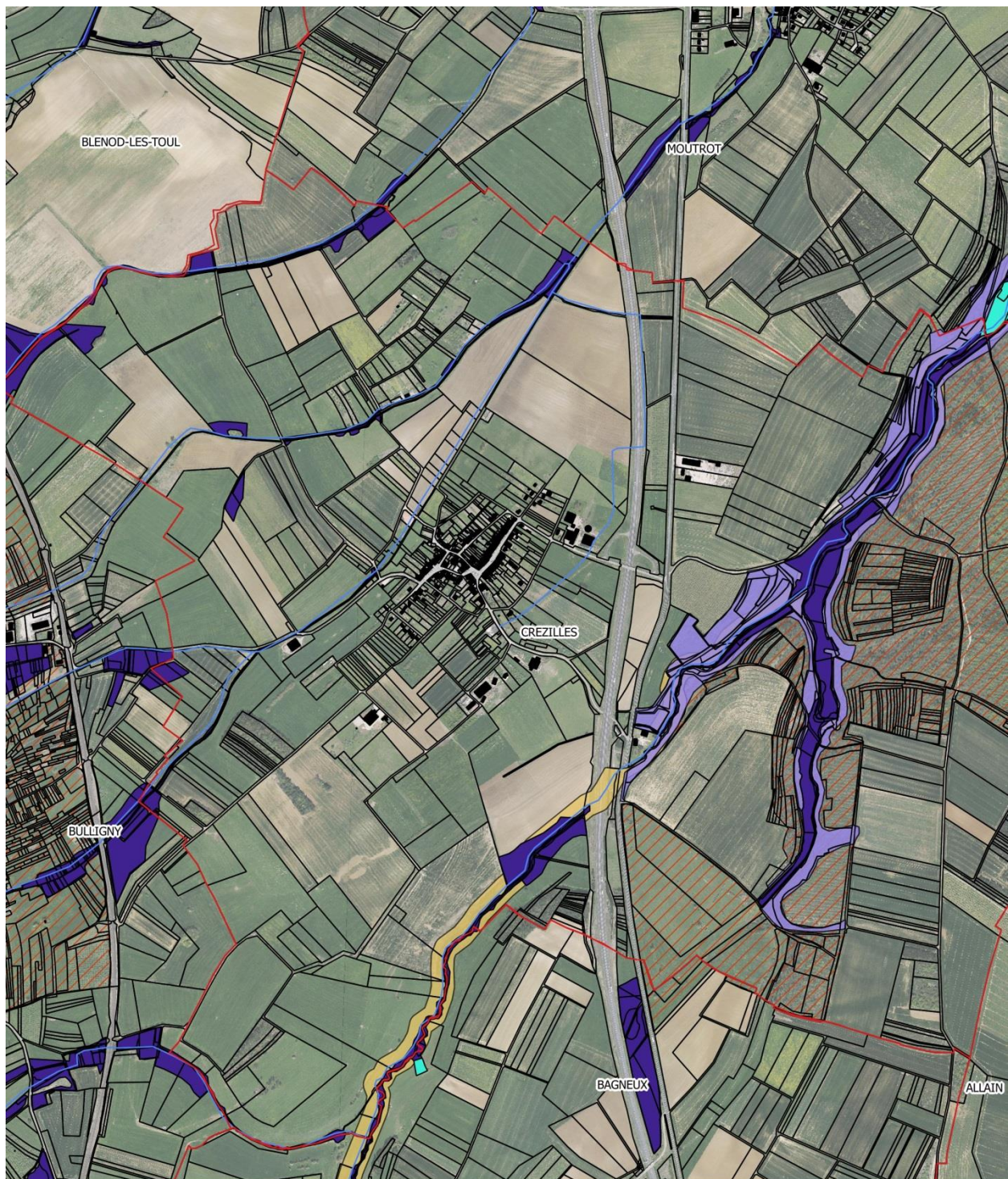
Enjeu : faible

Raison : cours d'eau et zones humides

Indications : préserver les zones humides, éviter l'urbanisation à proximité des cours d'eau

Légende

	Commune		Espaces Natura 2000
	Parcelles		Zones humides
	Bâti		Eaux stagnantes
	Gîtes à chiroptères		ENS
	Cours d'eau		ZNIEFF I
			ZNIEFF II



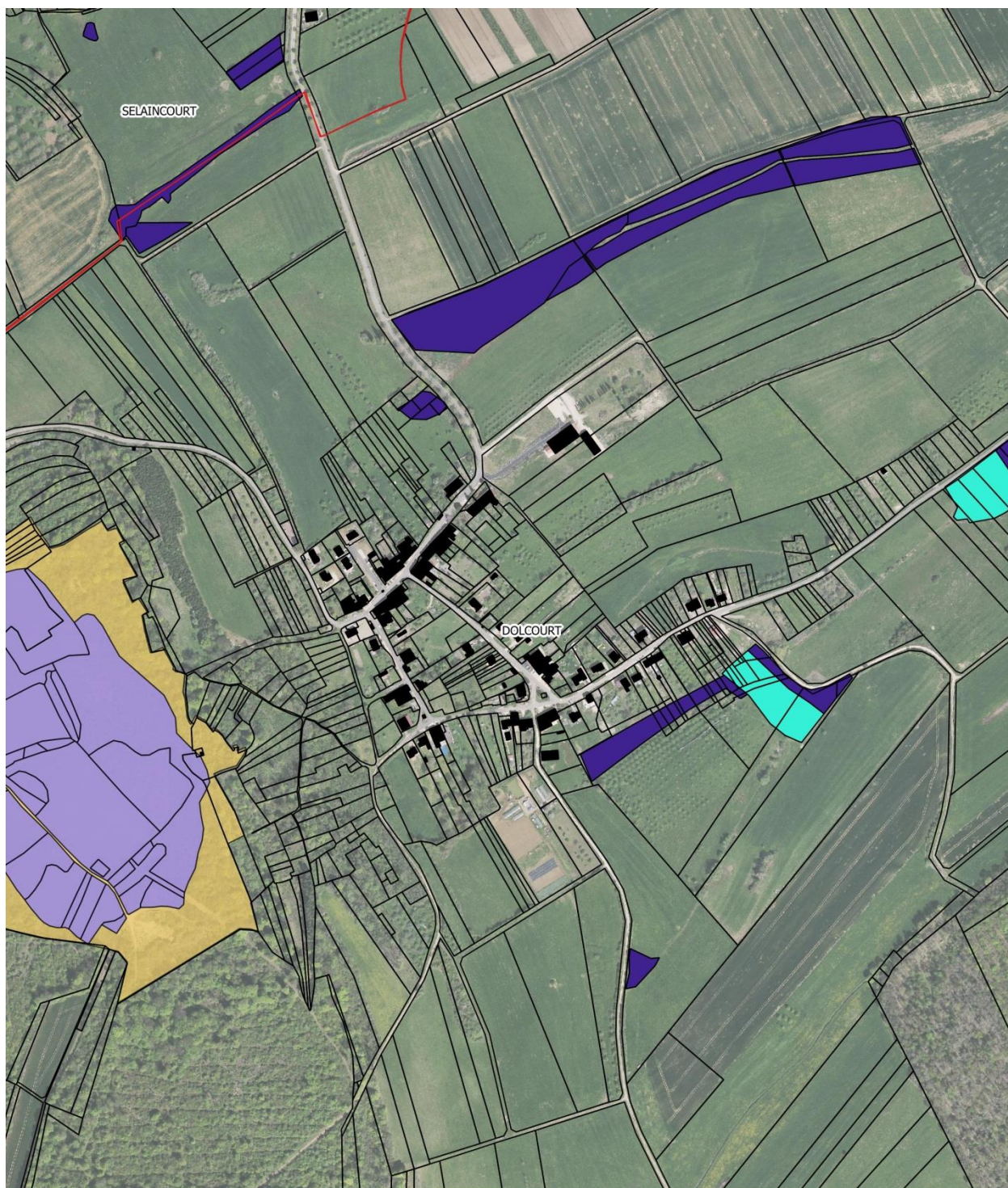
Enjeu : moyen

Raison : ZNIEFF de type I et II, cours d'eau et zones humides, ENS

Indications : Urbanisation interdite au niveau de la ZNIEFF de type I considérée comme réservoir d'intérêt régional (sauf exceptions décrites dans le SCoT Sud 54), préserver les zones humides, éviter d'urbaniser à proximité des cours d'eau et dans l'ENS

Légende

	Commune		Espaces Natura 2000
	Parcelles		Zones humides
	Bâti		Eaux stagnantes
	Gîtes à chiroptères		ENS
	Cours d'eau		ZNIEFF I
			ZNIEFF II



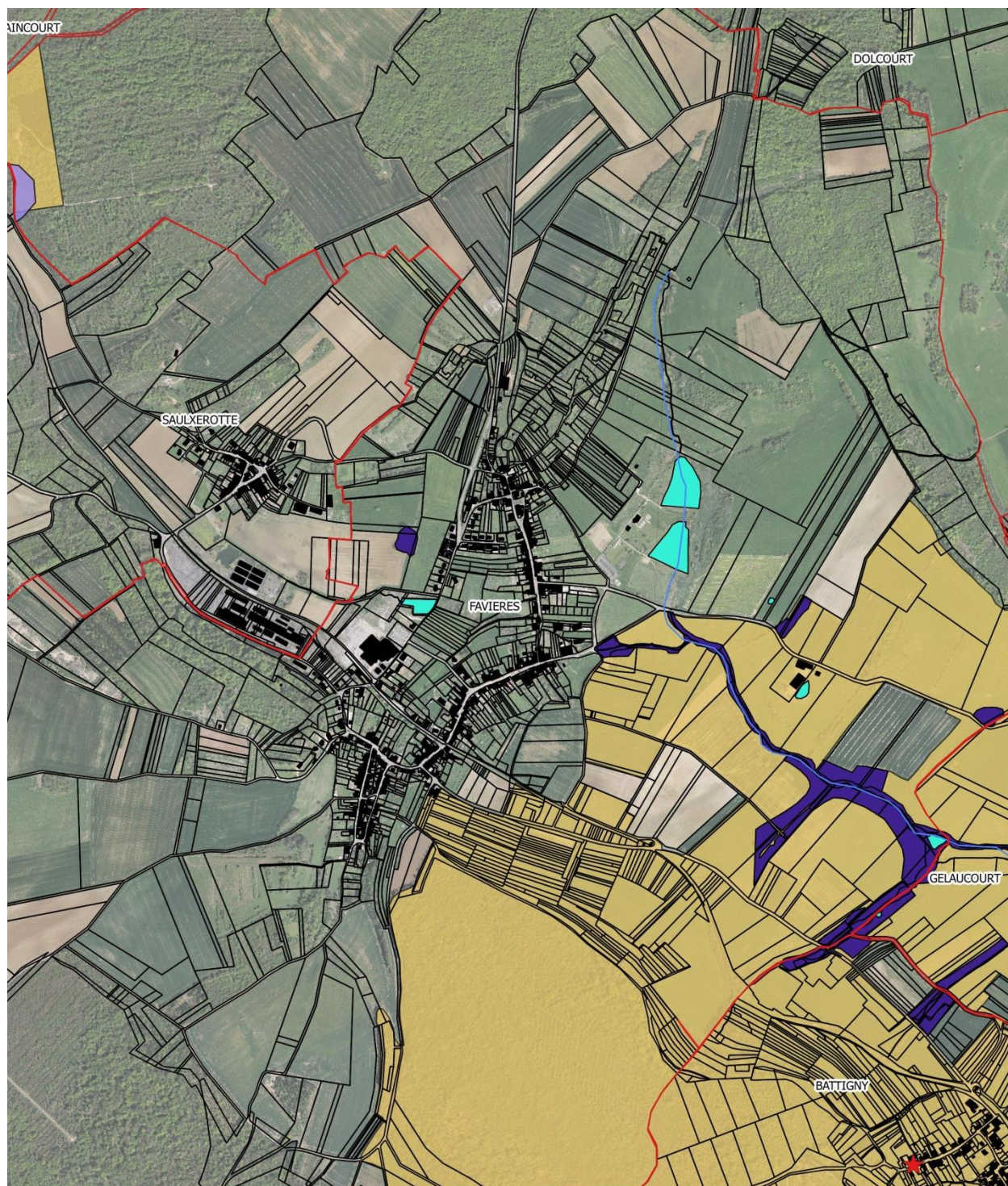
Enjeu : Moyen

Raison : ZNIEFF de type I, ENS, zones humides, eaux stagnantes

Indications : Urbanisation interdite au niveau de la ZNIEFF de type I considérée comme réservoir d'intérêt régional (sauf exceptions décrites dans le SCoT Sud 54), préserver les zones humides et les plans d'eau

Légende

	Commune		Espaces Natura 2000
	Parcelles		Zones humides
	Bâti		Eaux stagnantes
	Gîtes à chiroptères		ENS
	Cours d'eau		ZNIEFF I
			ZNIEFF II



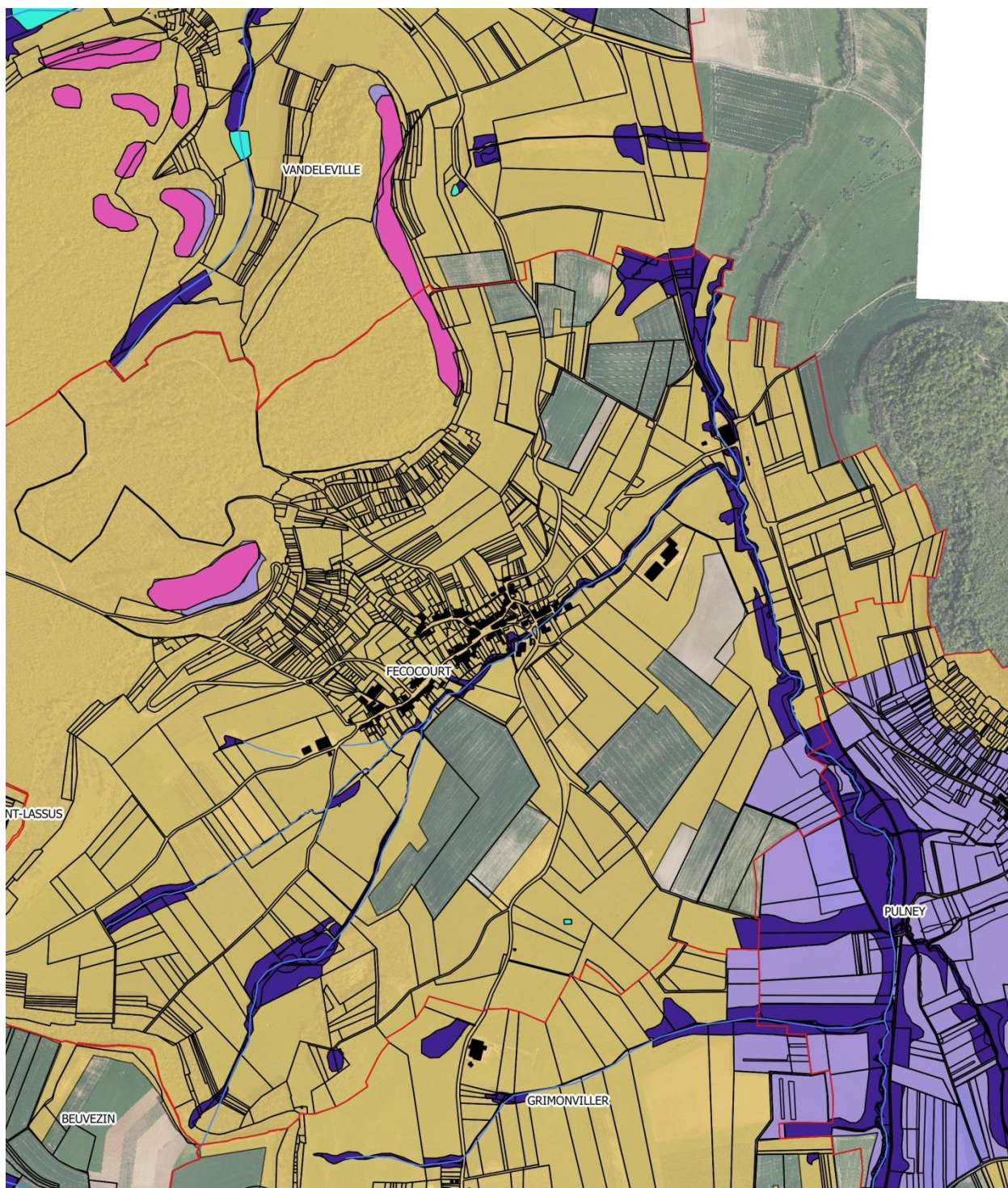
Enjeu : moyen

Raison : ZNIEFF de type I, cours d'eau, plan d'eau, zones humides

Indications : Urbanisation interdite au niveau de la ZNIEFF de type I considérée comme réservoir d'intérêt régional (sauf exceptions décrites dans le SCoT Sud 54), préserver les zones humides

Légende

Commune	Espaces Natura 2000
Parcelles	Zones humides
Bâti	Eaux stagnantes
Gîtes à chiroptères	ENS
Cours d'eau	ZNIEFF I
	ZNIEFF II



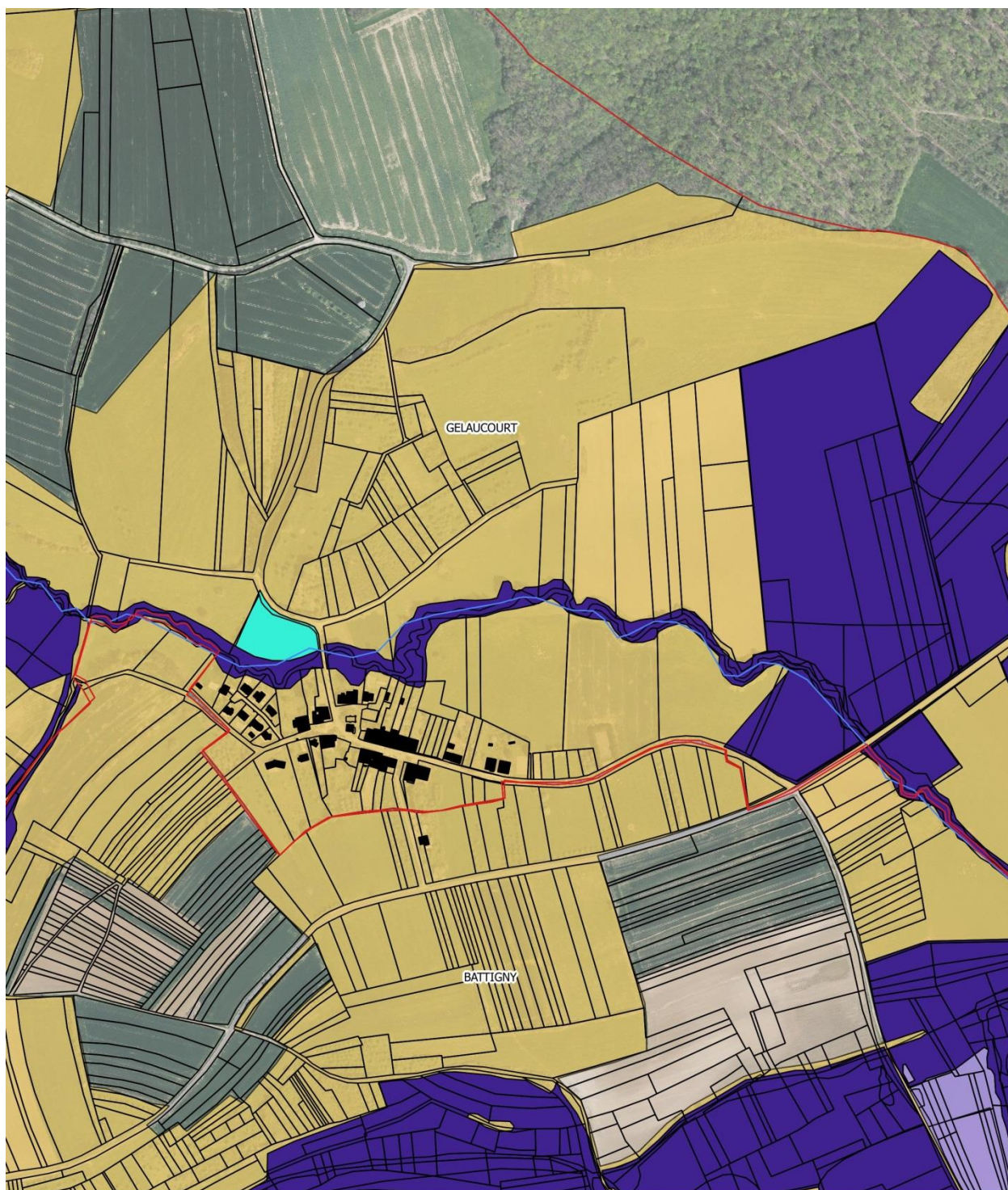
Enjeu : très fort

Raison : ZNIEFF I, ENS, sites Natura 2000, zones humides, cours d'eau

Indications : Urbanisation interdite au niveau de la ZNIEFF de type I considérée comme réservoir d'intérêt régional (sauf exceptions décrites dans le SCoT Sud 54)

Légende

Commune	Espaces Natura 2000
Parcelles	Zones humides
Bâti	Eaux stagnantes
Gîtes à chiroptères	ENS
Cours d'eau	ZNIEFF I
	ZNIEFF II



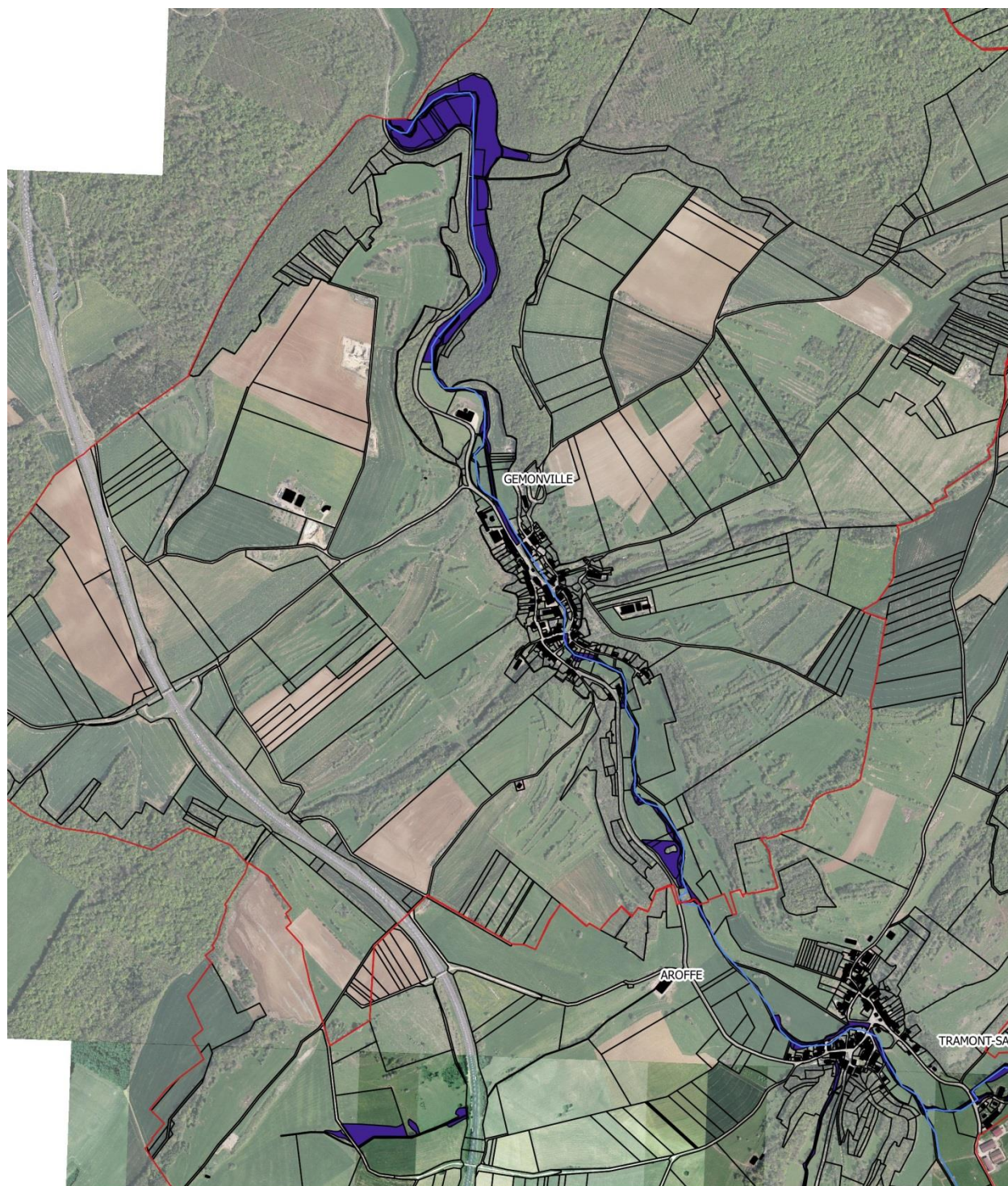
Enjeu : très fort

Raison : ZNIEFF I, zones humides, plan d'eau

Indications : Urbanisation interdite au niveau de la ZNIEFF de type I considérée comme réservoir d'intérêt régional (sauf exceptions décrites dans le SCoT Sud 54), préserver les zones humides

Légende

Commune	Espaces Natura 2000
Parcelles	Zones humides
Bâti	Eaux stagnantes
Gîtes à chiroptères	ENS
Cours d'eau	ZNIEFF I
	ZNIEFF II



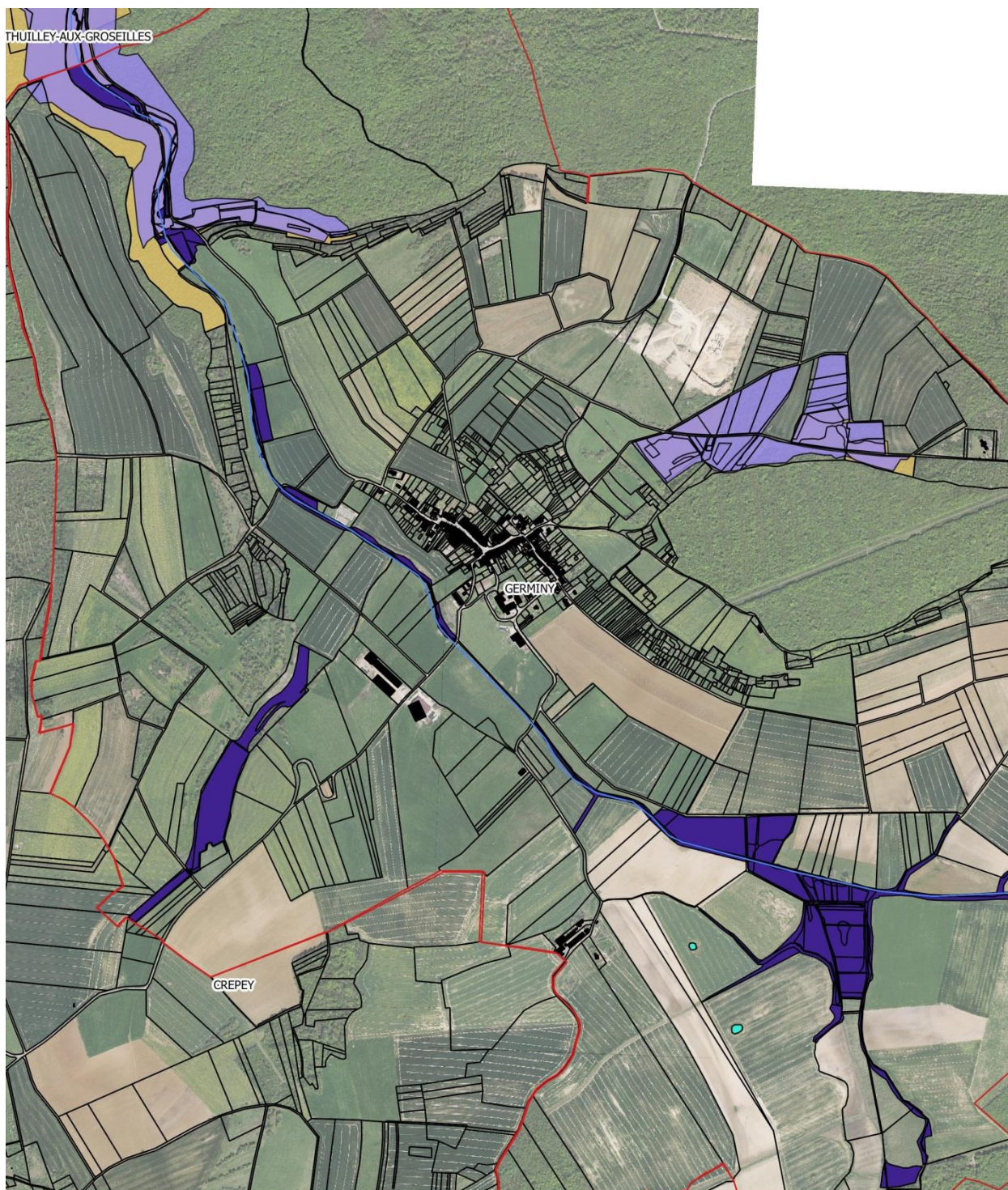
Enjeu : faible

Raison : cours d'eau, zones humides

Indications : préserver les zones humides, éviter d'urbaniser à proximité des cours d'eau

Légende

- | | |
|---------------------|---------------------|
| Commune | Espaces Natura 2000 |
| Parcelles | Zones humides |
| Bâti | Eaux stagnantes |
| Gîtes à chiroptères | ENS |
| Cours d'eau | ZNIEFF I |
| | ZNIEFF II |



Enjeu : moyen

Raison : Zones humides, cours d'eau, ZNIEFF I, ENS

Indications : Urbanisation interdite au niveau de la ZNIEFF de type I considérée comme réservoir d'intérêt régional (sauf exceptions décrites dans le SCoT Sud 54), préserver les zones humides, éviter d'urbaniser à proximité des cours d'eau, préserver les ENS

Légende

 Commune	 Espaces Natura 2000
 Parcelles	 Zones humides
 Bâti	 Eaux stagnantes
★ Gîtes à chiroptères	 ENS
— Cours d'eau	 ZNIEFF I
	 ZNIEFF II



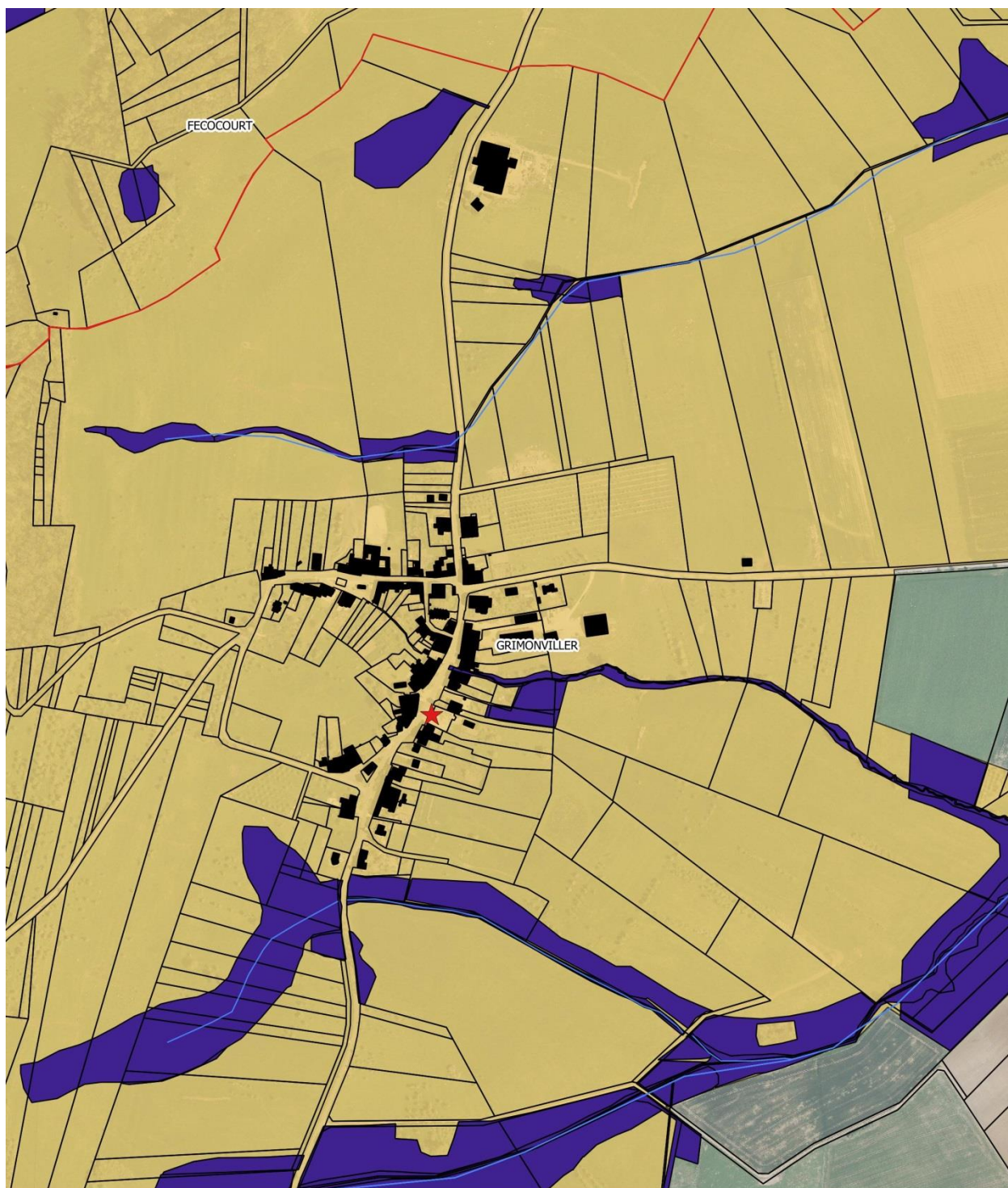
Enjeu : moyen

Raison : zones humides, cours d'eau, ENS, ZNIEFF II

Indications : préserver les zones humides et l'ENS, éviter d'urbaniser à proximité des cours d'eau

Légende

	Commune		Espaces Natura 2000
	Parcelles		Zones humides
	Bâti		Eaux stagnantes
	Gîtes à chiroptères		ENS
	Cours d'eau		ZNIEFF I
			ZNIEFF II



Enjeu : très fort

Raison : ZNIEFF I, cours d'eau, zones humides, gîte à chiroptères

Indications : Urbanisation interdite au niveau de la ZNIEFF de type I considérée comme réservoir d'intérêt régional (sauf exceptions décrites dans le SCoT Sud 54), préserver le gîte à chiroptères, préserver les zones humides

Légende

	Commune		Espaces Natura 2000
	Parcelles		Zones humides
	Bâti		Eaux stagnantes
	Gîtes à chiroptères		ENS
	Cours d'eau		ZNIEFF I
			ZNIEFF II



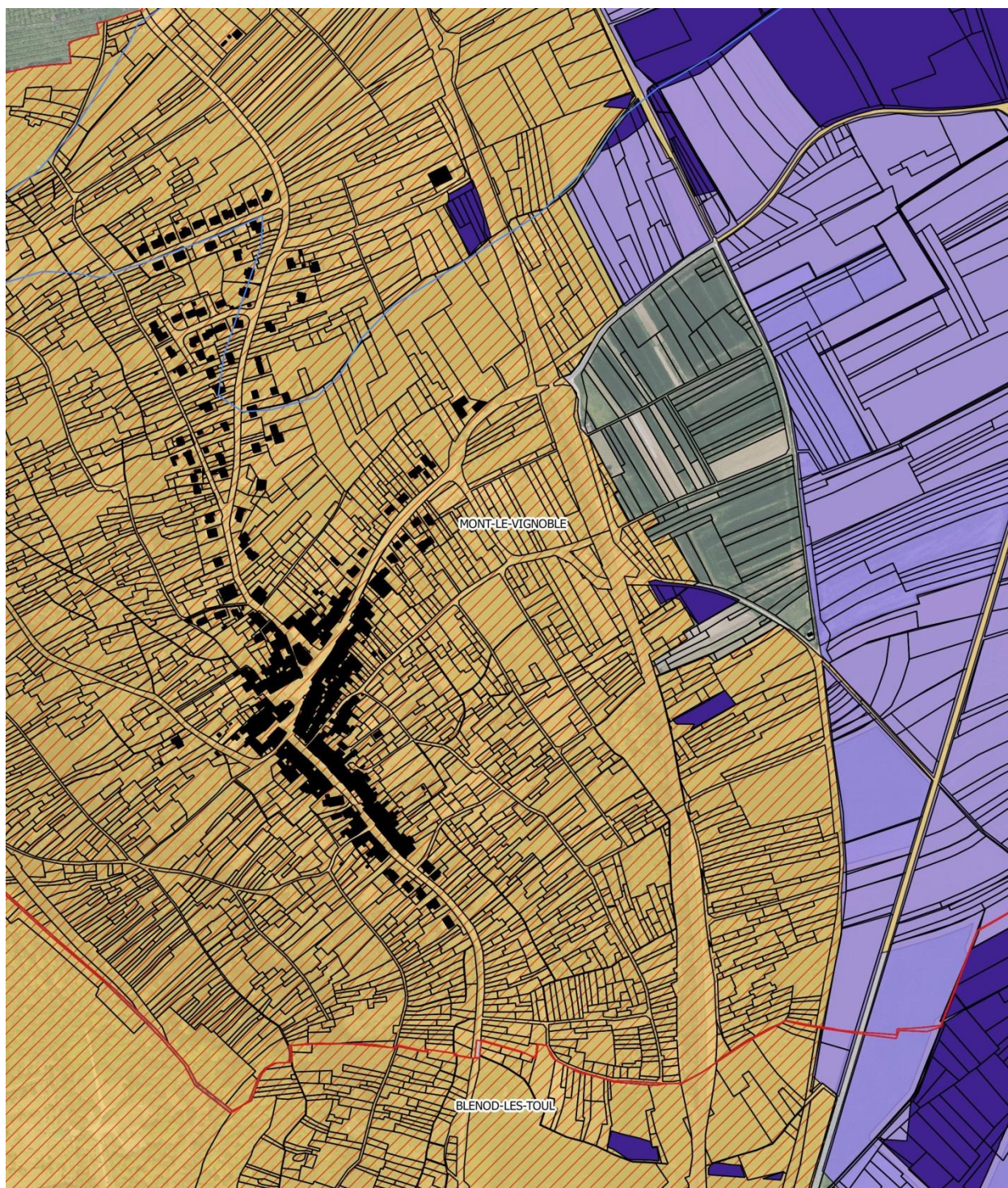
Enjeu : très fort

Raison : ZNIEFF I et II, cours d'eau et zones humides

Indications : Urbanisation interdite au niveau de la ZNIEFF de type I considérée comme réservoir d'intérêt régional (sauf exceptions décrites dans le SCoT Sud 54), préserver les zones humides, éviter l'urbanisation à proximité du cours d'eau, prendre en considération la ZNIEFF II

Légende

Commune	Espaces Natura 2000
Parcelles	Zones humides
Bâti	Eaux stagnantes
Gîtes à chiroptères	ENS
Cours d'eau	ZNIEFF I
	ZNIEFF II



Enjeu : très fort

Raison : ZNIEFF I et II, ENS, zones humides, cours d'eau

Indications : Urbanisation interdite au niveau de la ZNIEFF de type I considérée comme réservoir d'intérêt régional (sauf exceptions décrites dans le SCoT Sud 54), préserver les zones humides et l'ENS, éviter l'urbanisation à proximité du cours d'eau, prendre en considération la ZNIEFF II

Légende

Commune	Espaces Natura 2000
Parcelles	Zones humides
Bâti	Eaux stagnantes
Gîtes à chiroptères	ENS
Cours d'eau	ZNIEFF I
	ZNIEFF II



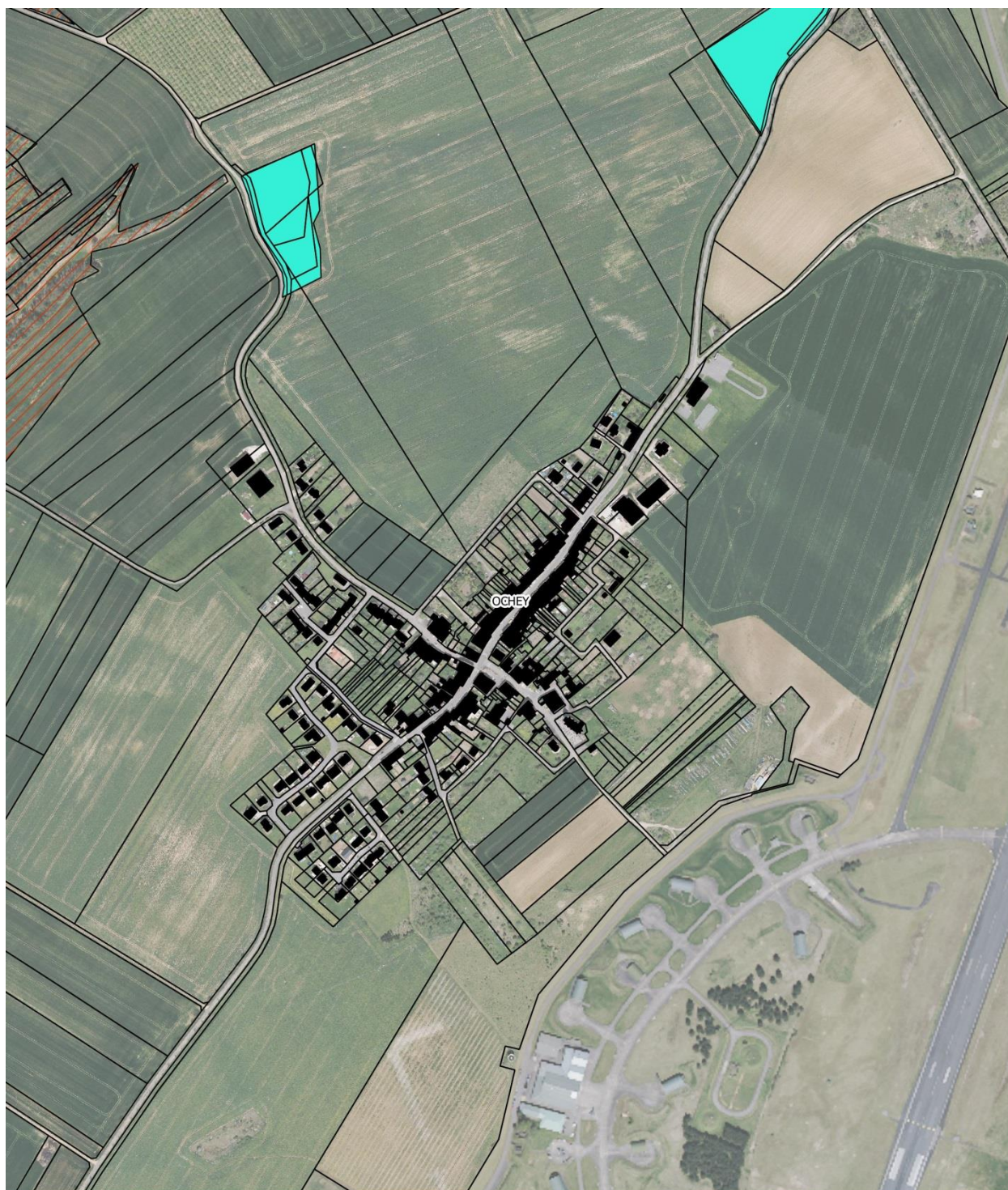
Enjeu : fort

Raison : ZNIEFF I, zones humides, ENS

Indications : Urbanisation interdite au niveau de la ZNIEFF de type I considérée comme réservoir d'intérêt régional (sauf exceptions décrites dans le SCoT Sud 54), préserver les zones humides et l'ENS

Légende

Commune	Espaces Natura 2000
Parcelles	Zones humides
Bâti	Eaux stagnantes
Gîtes à chiroptères	ENS
Cours d'eau	ZNIEFF I
	ZNIEFF II



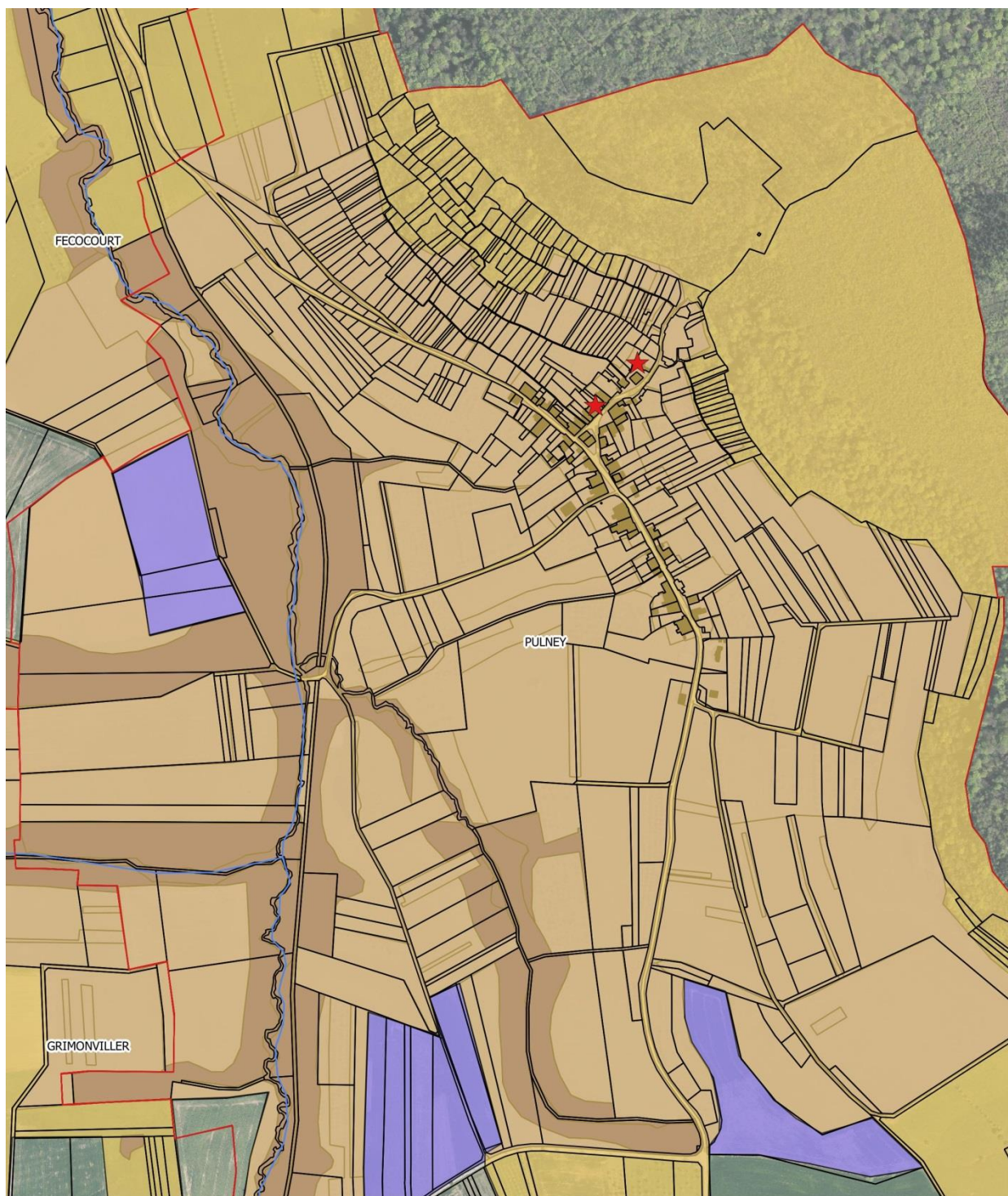
Enjeu : faible

Raison : plans d'eau, ZNIEFF II distante

Indications : préserver les plans d'eau

Légende

 Commune	 Espaces Natura 2000
 Parcelles	 Zones humides
 Bâti	 Eaux stagnantes
★ Gîtes à chiroptères	 ENS
— Cours d'eau	 ZNIEFF I
	 ZNIEFF II



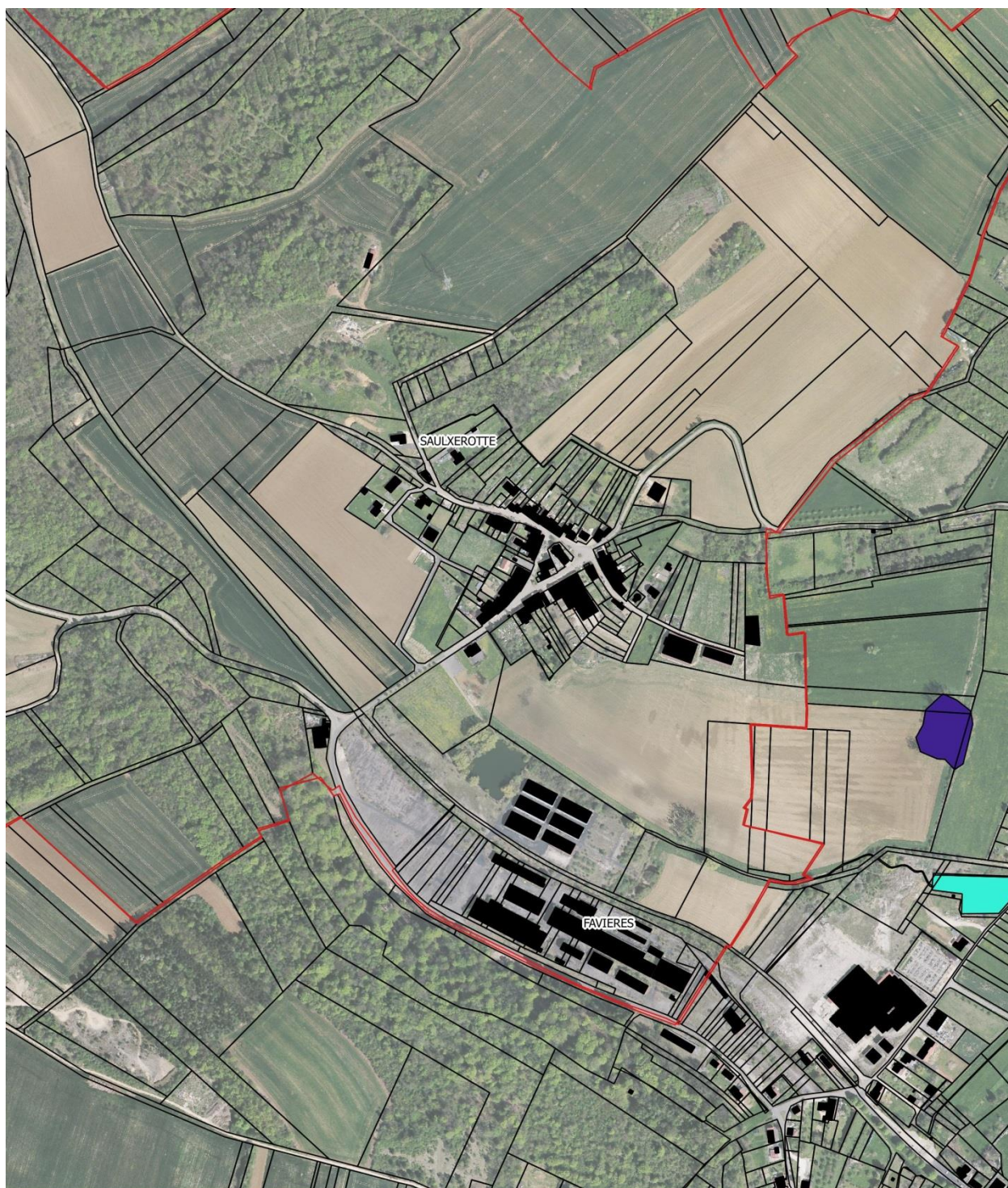
Enjeu : très fort

Raison : ENS, zones humides, ZNIEFF I, cours d'eau, gîtes à chiroptères

Indications : Urbanisation interdite au niveau de la ZNIEFF de type I considérée comme réservoir d'intérêt régional (sauf exceptions décrites dans le SCoT Sud 54), préserver les zones humides, les gîtes à chiroptères et l'ENS

Légende

	Commune		Espaces Natura 2000
	Parcelles		Zones humides
	Bâti		Eaux stagnantes
	Gîtes à chiroptères		ENS
	Cours d'eau		ZNIEFF I
			ZNIEFF II



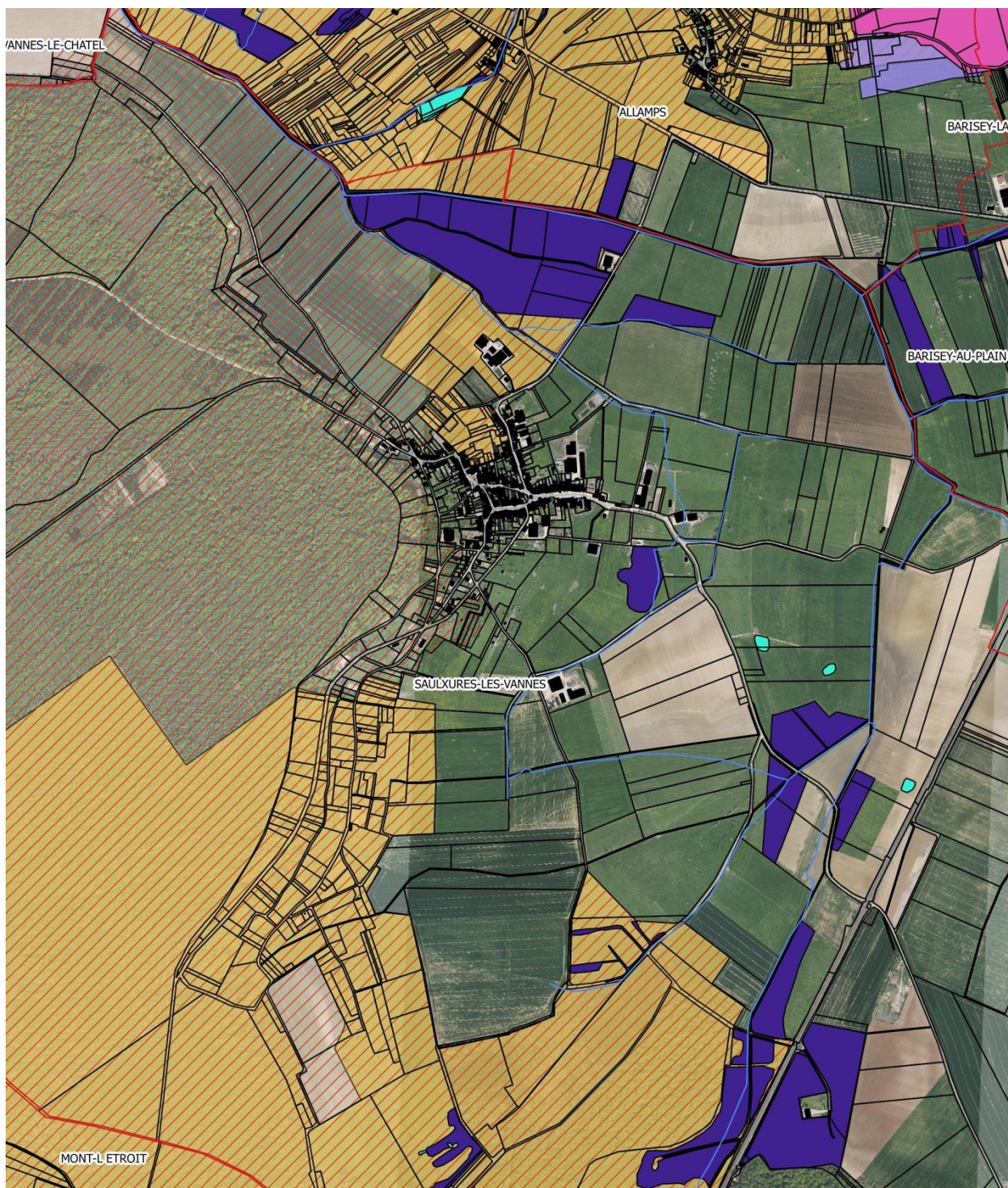
Enjeu : nul

Raison : aucun espace réglementé ni zonage d'inventaire à proximité de la zone bâtie

Indications :

Légende

	Commune		Espaces Natura 2000
	Parcelles		Zones humides
	Bâti		Eaux stagnantes
	Gîtes à chiroptères		ENS
	Cours d'eau		ZNIEFF I
			ZNIEFF II



Enjeu : fort

Raison : ZNIEFF I et II, cours d'eau, zones humides

Indications : Urbanisation interdite au niveau de la ZNIEFF de type I considérée comme réservoir d'intérêt régional (sauf exceptions décrites dans le SCoT Sud 54), préserver les zones humides, prendre en considération la ZNIEFF II

Légende

	Commune		Espaces Natura 2000
	Parcelles		Zones humides
	Bâti		Eaux stagnantes
	Gîtes à chiroptères		ENS
	Cours d'eau		ZNIEFF I
			ZNIEFF II



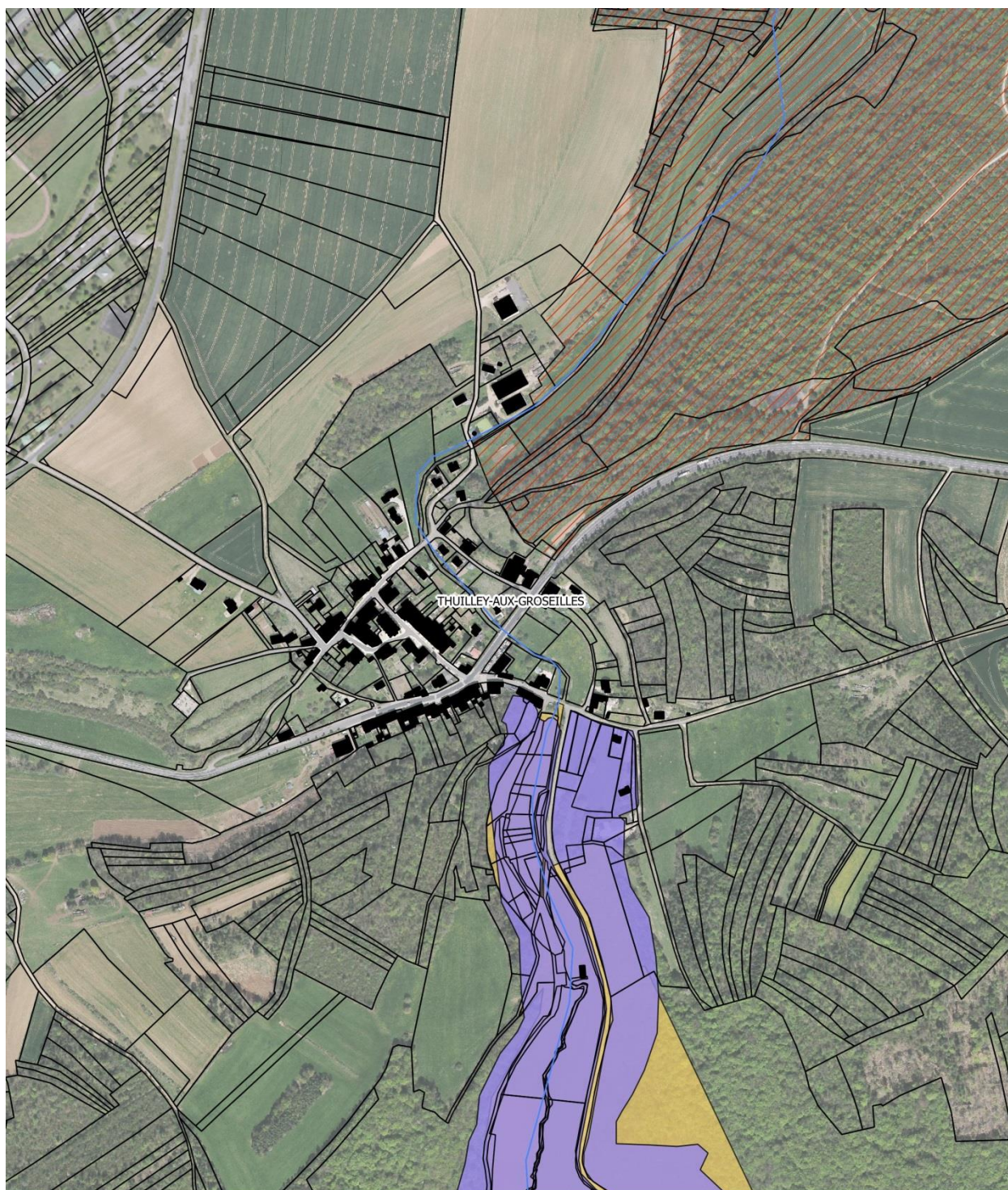
Enjeu : faible

Raison : zones humides

Indications : préserver les zones humides

Légende

Commune	Espaces Natura 2000
Parcelles	Zones humides
Bâti	Eaux stagnantes
Gîtes à chiroptères	ENS
Cours d'eau	ZNIEFF I
	ZNIEFF II



Enjeu : fort

Raison : ZNIEFF I et II, ENS, cours d'eau

Indications : Urbanisation interdite au niveau de la ZNIEFF de type I considérée comme réservoir d'intérêt régional (sauf exceptions décrites dans le SCoT Sud 54), préserver les zones humides et l'ENS

Légende

	Commune		Espaces Natura 2000
	Parceller		Zones humides
	Bâti		Eaux stagnantes
	Gîtes à chiroptères		ENS
	Cours d'eau		ZNIEFF I
			ZNIEFF II



Enjeu : moyen

Raison : cours d'eau, zones humides

Indications : préserver les zones humides, éviter l'urbanisation à proximité du cours d'eau

Légende

 Commune	 Espaces Natura 2000
 Parcelles	 Zones humides
 Bâti	 Eaux stagnantes
★ Gîtes à chiroptères	 ENS
— Cours d'eau	 ZNIEFF I
	 ZNIEFF II



Enjeu : moyen

Raison : zones humides, cours d'eau et plan d'eau

Indications : préserver les zones humides, éviter d'urbaniser à proximité des cours d'eau et plan d'eau

Légende

	Commune		Espaces Natura 2000
	Parcelles		Zones humides
	Bâti		Eaux stagnantes
	Gîtes à chiroptères		ENS
	Cours d'eau		ZNIEFF I
			ZNIEFF II



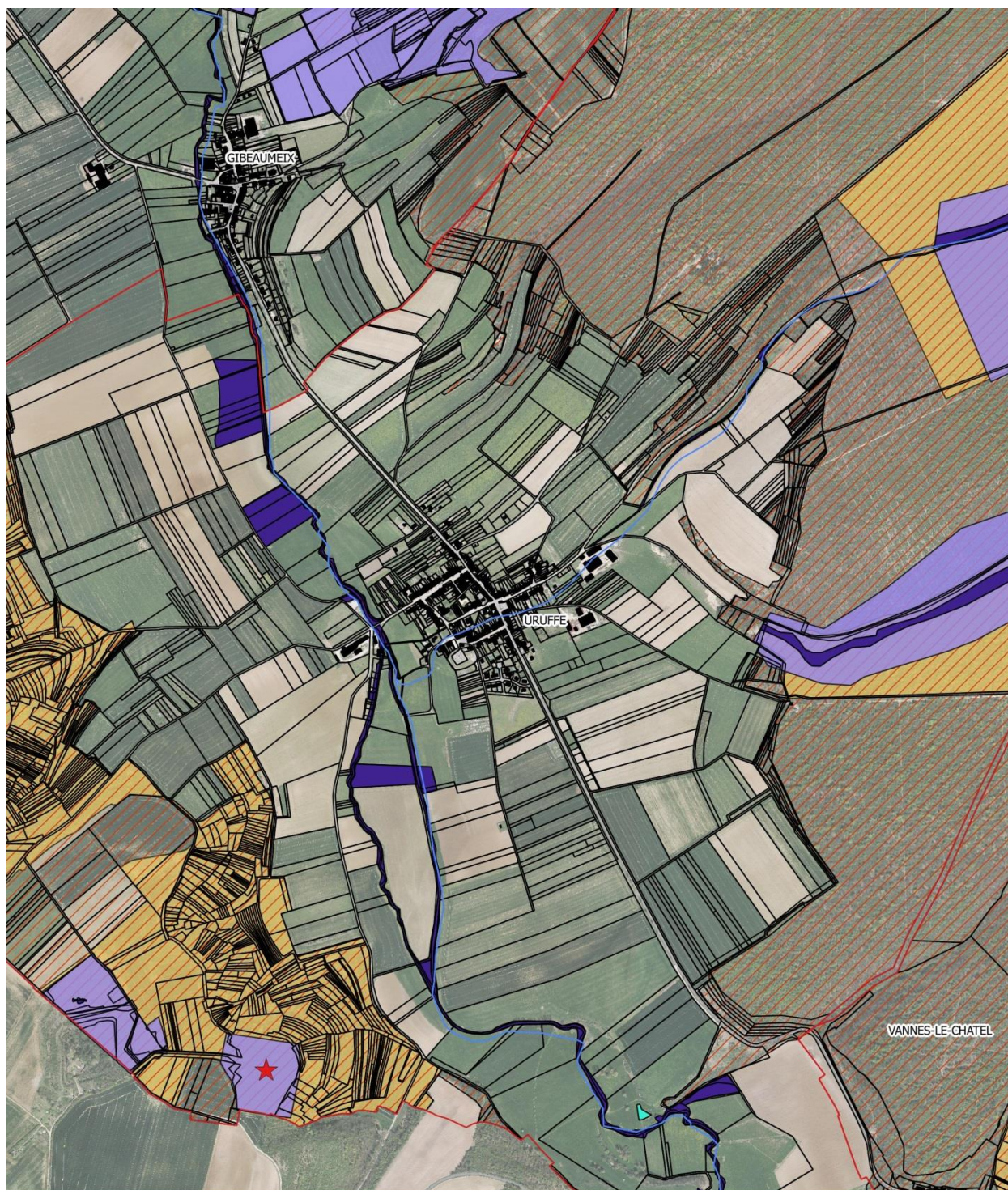
Enjeu : moyen

Raison : zones humides, cours d'eau

Indications : préserver les zones humides, éviter d'urbaniser à proximité des cours d'eau et plan d'eau

Légende

	Commune		Espaces Natura 2000
	Parcelles		Zones humides
	Bâti		Eaux stagnantes
	Gîtes à chiroptères		ENS
	Cours d'eau		ZNIEFF I
			ZNIEFF II



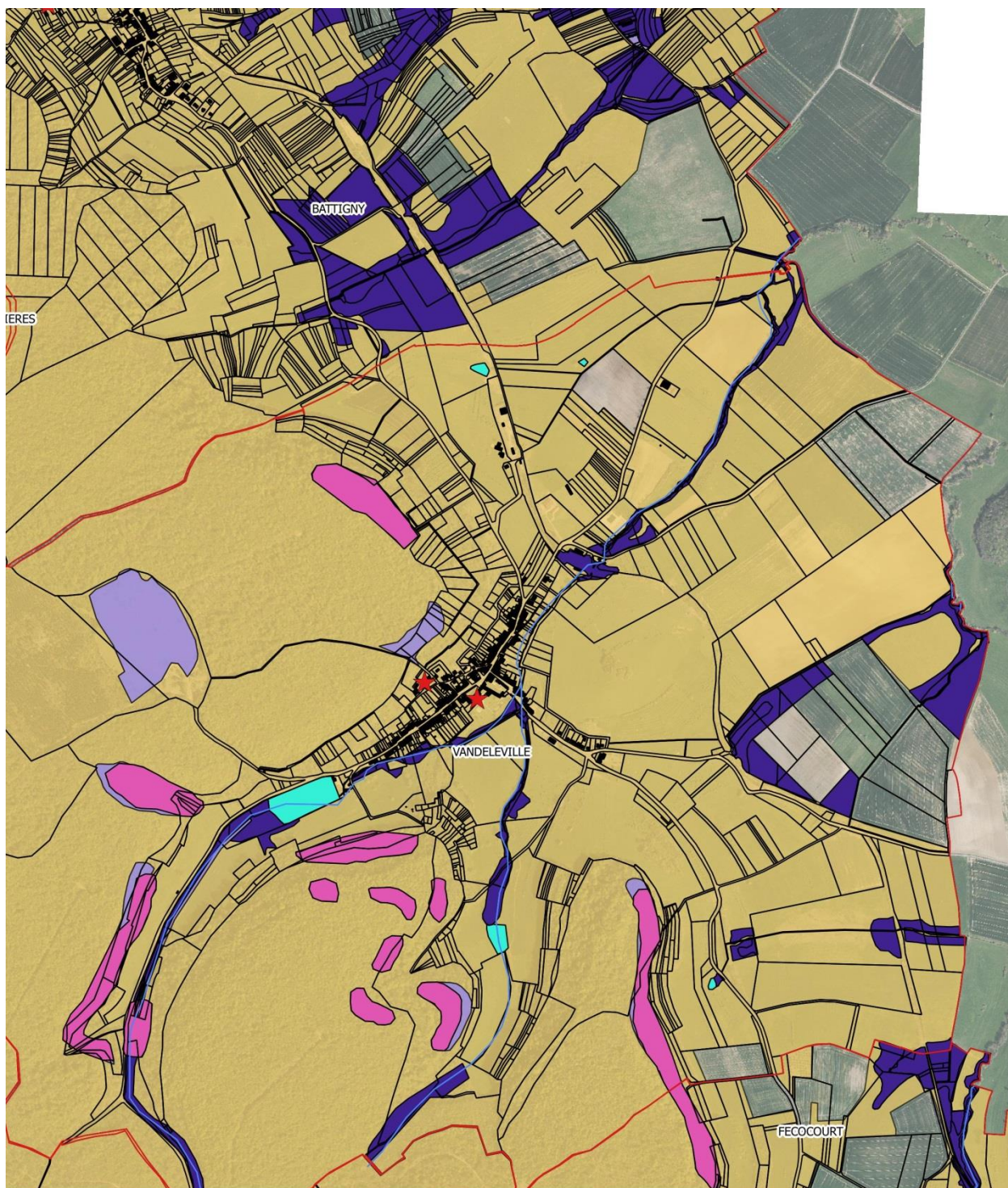
Enjeu : moyen

Raison : ENS, ZNIEFF I et II, gîtes à chiroptères, cours d'eau, plans d'eau, zones humides

Indications : Urbanisation interdite au niveau de la ZNIEFF de type I considérée comme réservoir d'intérêt régional (sauf exceptions décrites dans le SCoT Sud 54), préserver les zones humides et l'ENS, les espaces protégés sont cependant assez éloignés de la trame bâtie

Légende

Commune	Espaces Natura 2000
Parcelles	Zones humides
Bâti	Eaux stagnantes
Gîtes à chiroptères	ENS
Cours d'eau	ZNIEFF I
	ZNIEFF II



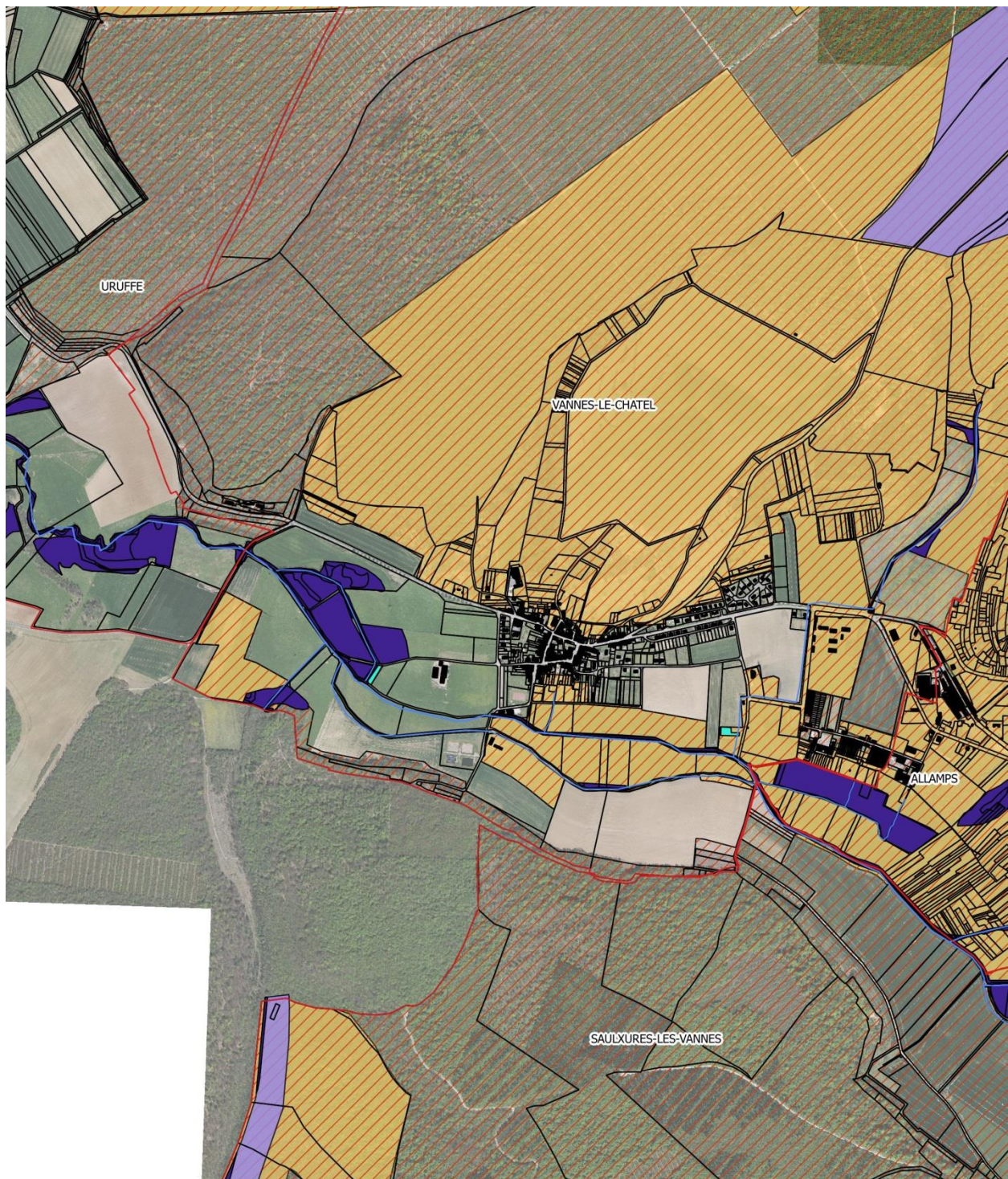
Enjeu : très fort

Raison : ZNIEFF I, Natura 2000, zones humides, ENS, gîtes à chiroptères, cours d'eau, plans d'eau, zones humides

Indications : Urbanisation interdite au niveau de la ZNIEFF de type I considérée comme réservoir d'intérêt régional (sauf exceptions décrites dans le SCoT Sud 54), préserver les zones humides, les gîtes à chiroptères et l'ENS

Légende

 Commune	 Espaces Natura 2000
 Parcelles	 Zones humides
 Bâti	 Eaux stagnantes
★ Gîtes à chiroptères	 ENS
— Cours d'eau	 ZNIEFF I
	 ZNIEFF II



Enjeu : fort

Raison : ZNIEFF I et II, cours d'eau, plans d'eau, zones humides

Indications : Urbanisation interdite au niveau de la ZNIEFF de type I considérée comme réservoir d'intérêt régional (sauf exceptions décrites dans le SCoT Sud 54), préserver les zones humides

Légende

Commune	Espaces Natura 2000
Parcelles	Zones humides
Bâti	Eaux stagnantes
Gîtes à chiroptères	ENS
Cours d'eau	ZNIEFF I
	ZNIEFF II



Enjeu : faible

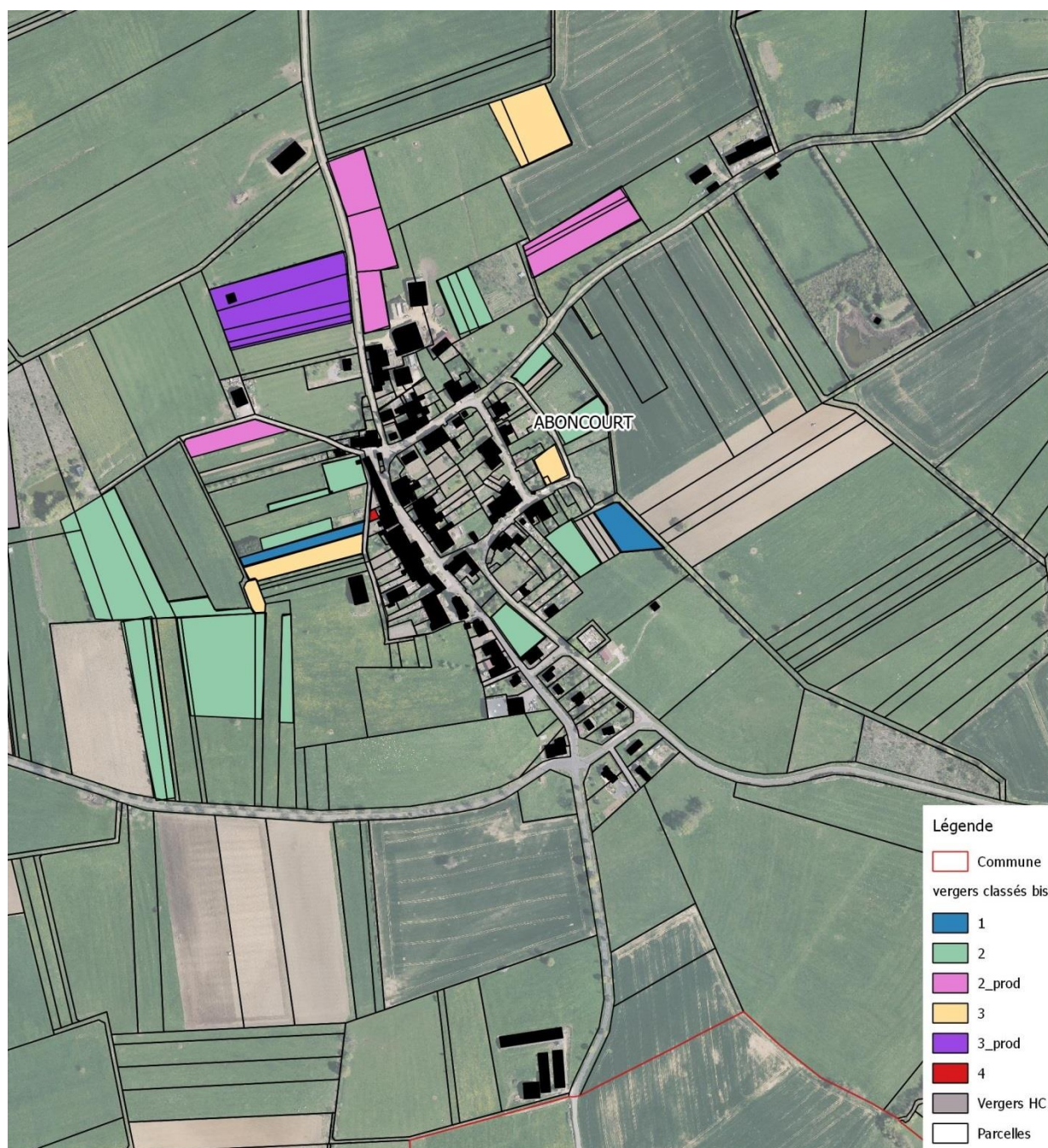
Raison : zones humides et cours d'eau

Indications : préserver les zones humides et éviter d'urbaniser à proximité des cours d'eau

Légende

	Commune		Espaces Natura 2000
	Parcelles		Zones humides
	Bâti		Eaux stagnantes
	Gîtes à chiroptères		ENS
	Cours d'eau		ZNIEFF I
			ZNIEFF II

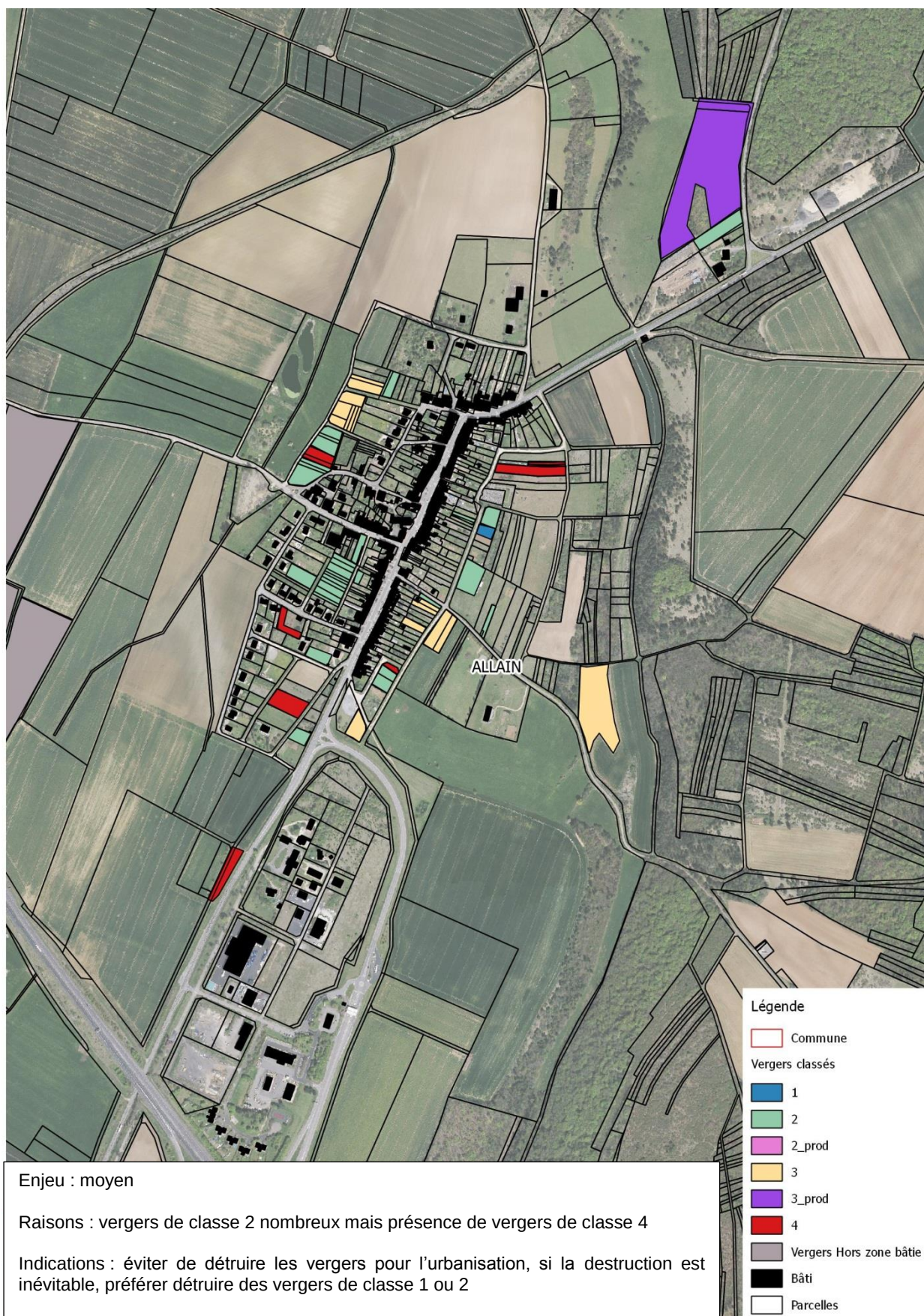
ANNEXE V : CARTES DÉTAILLÉES DU CLASSEMENT DES VERGERS PAR COMMUNE

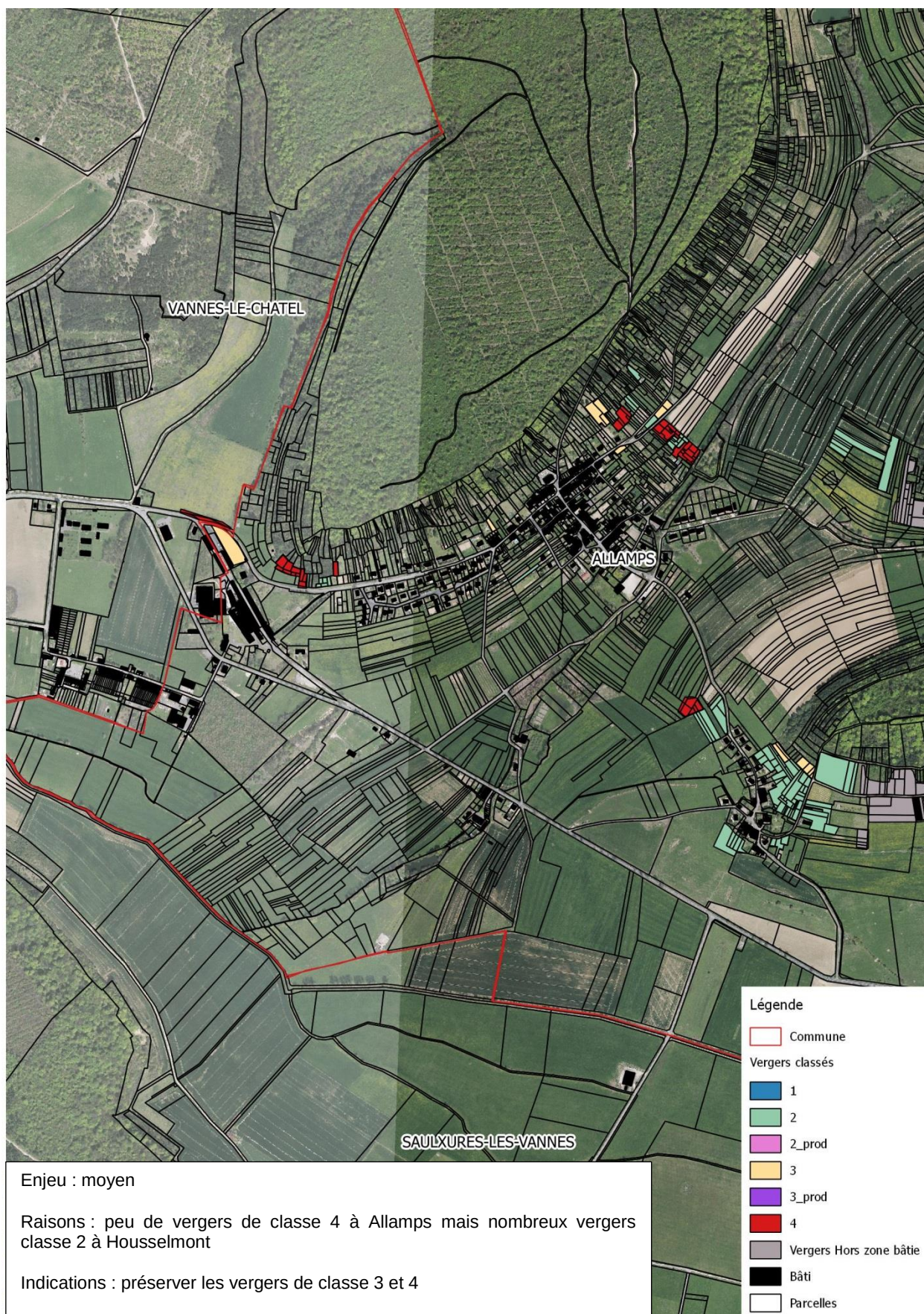


Enjeu : moyen

Raisons : surtout des vergers de production et de classe 2

Indications : préférer les parcelles de prairie pour l'urbanisation afin de préserver les vergers

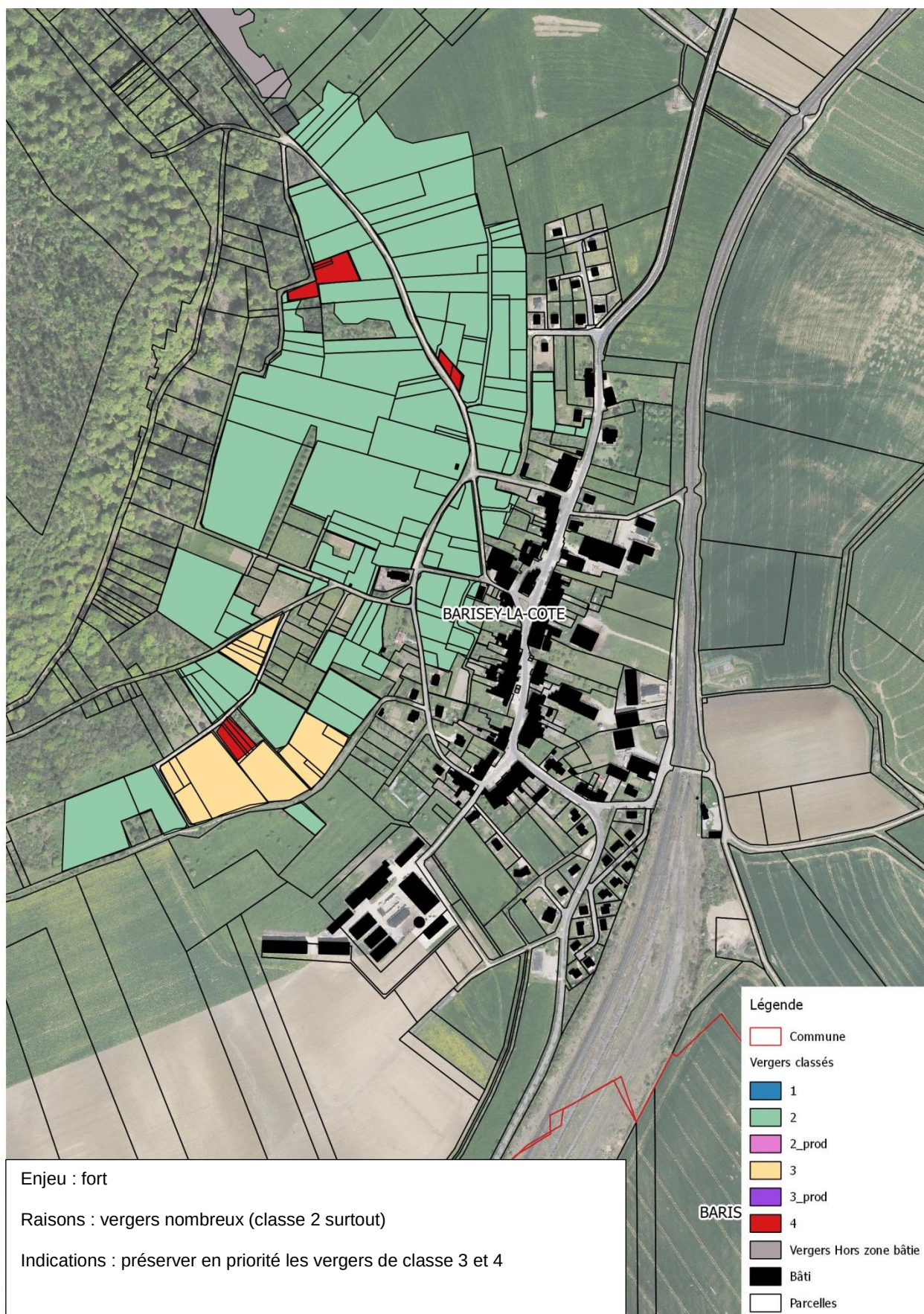


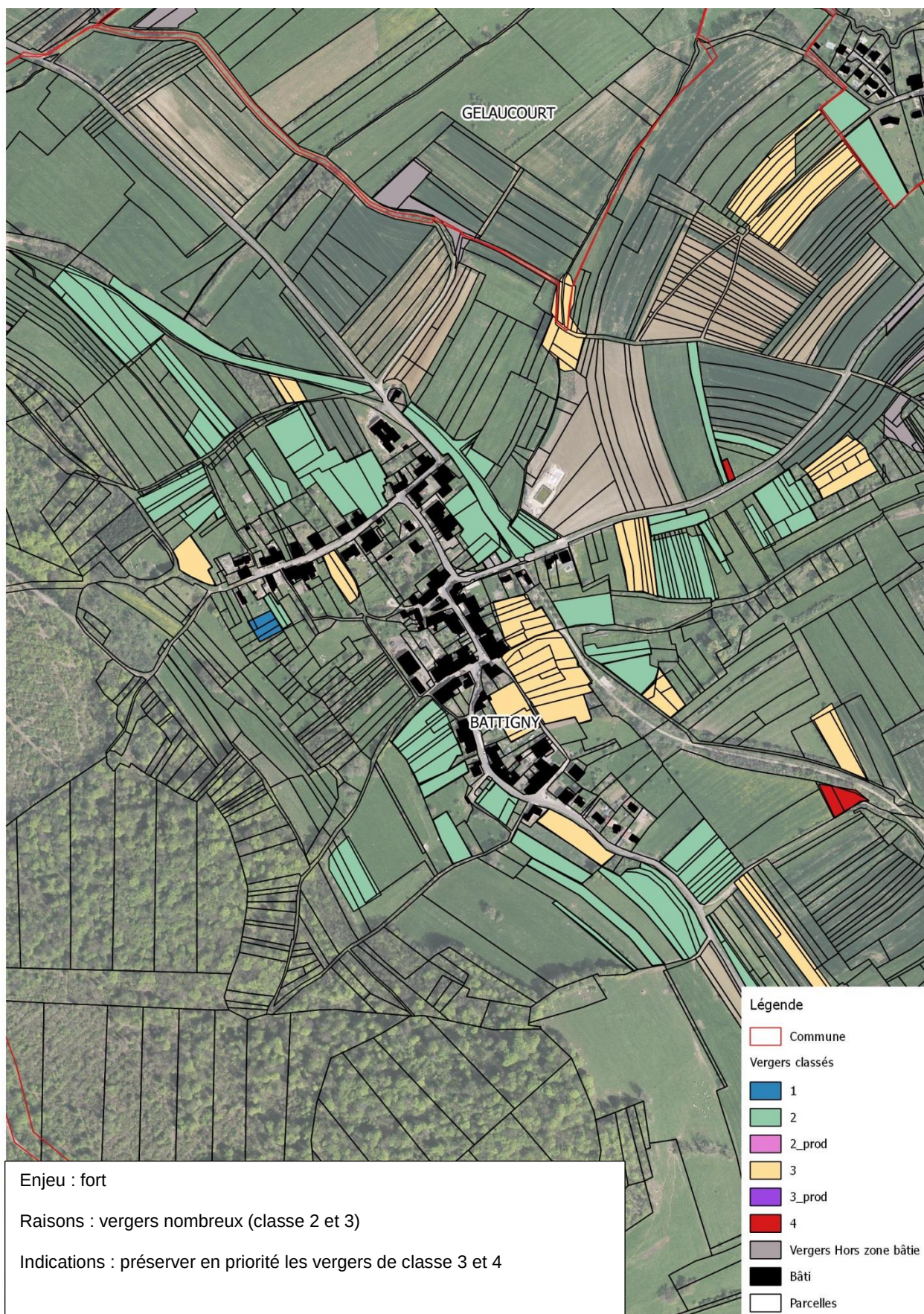




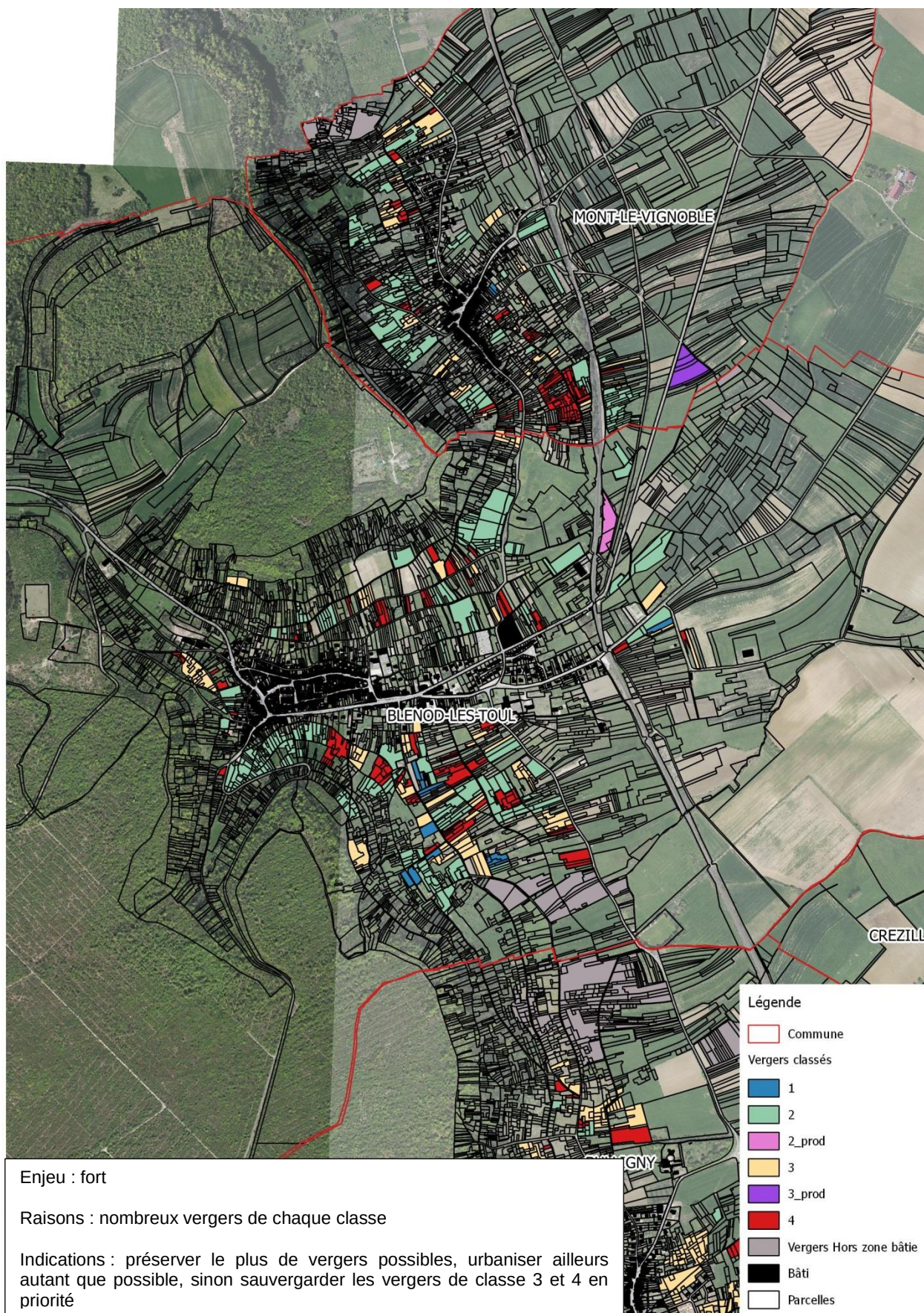








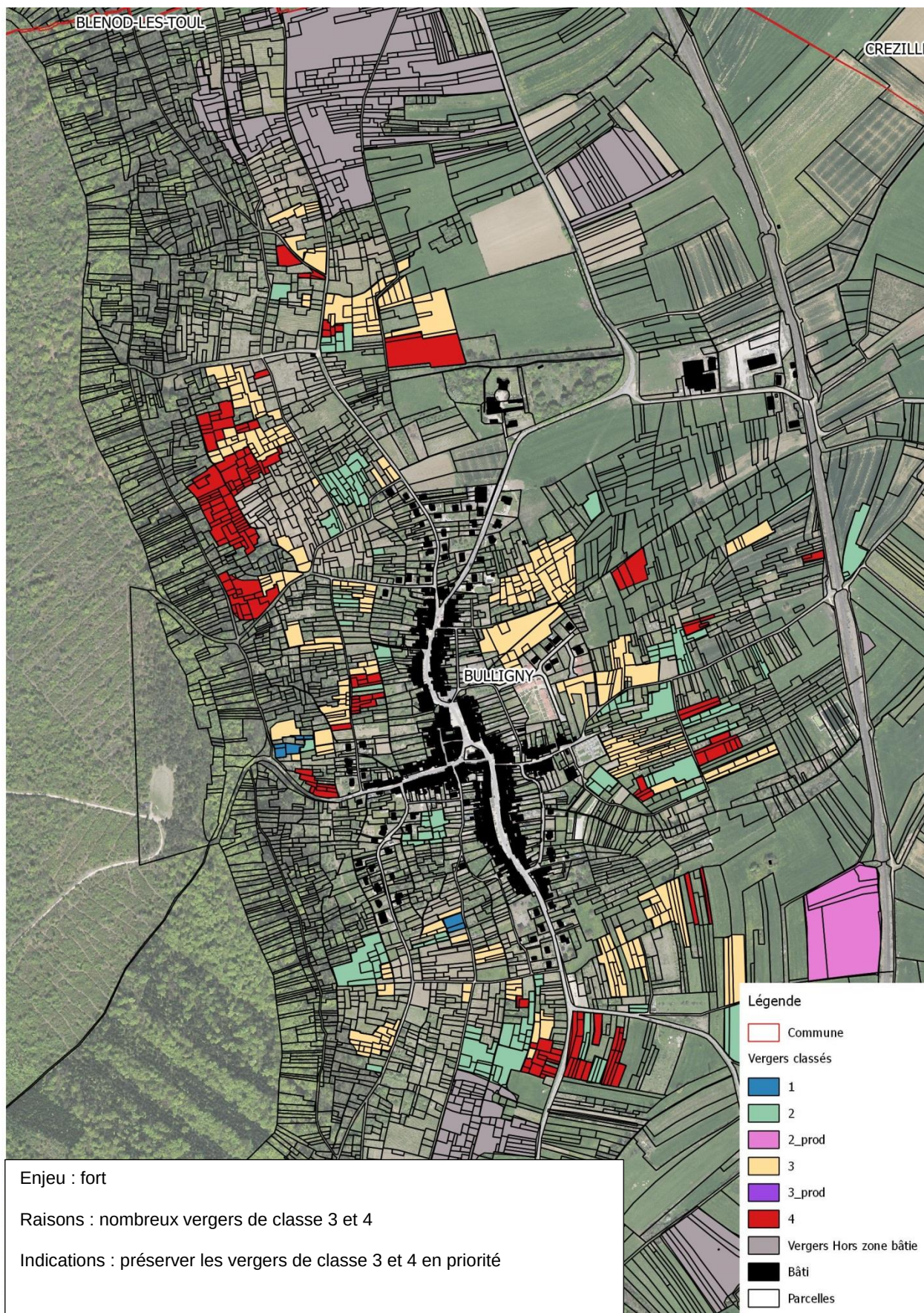




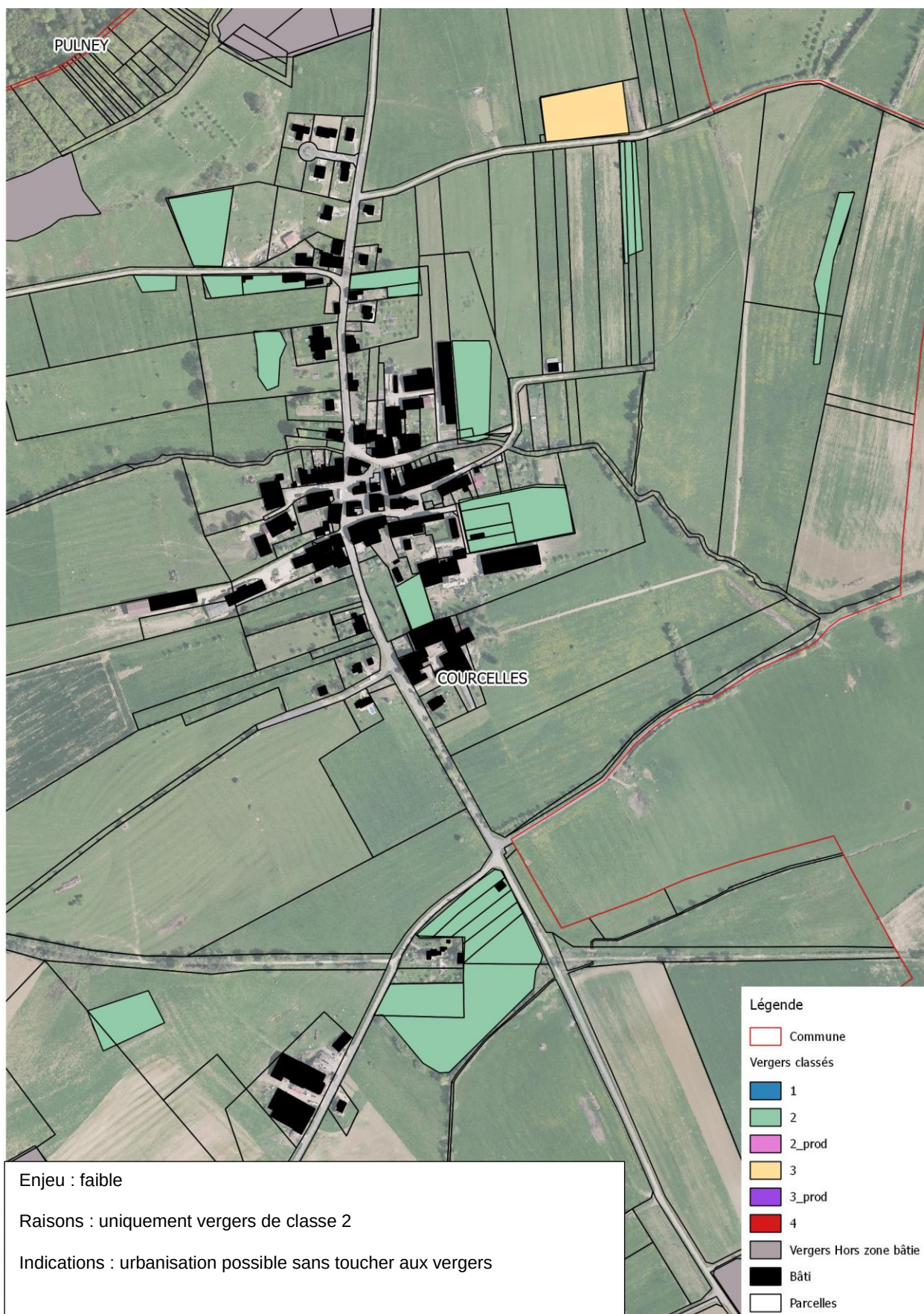
Enjeu : fort

Raisons : nombreux vergers de chaque classe

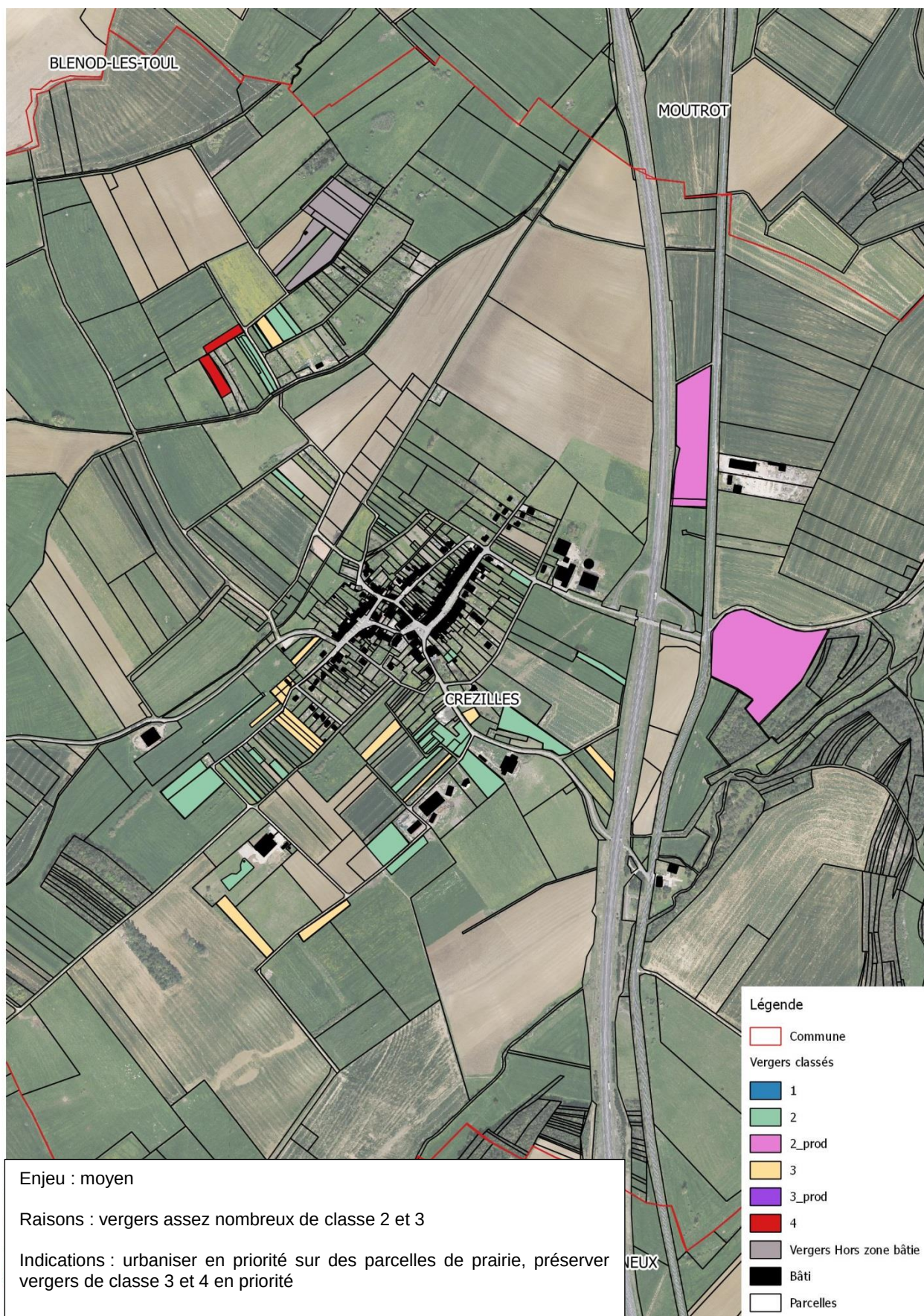
Indications : préserver le plus de vergers possibles, urbaniser ailleurs autant que possible, sinon sauvegarder les vergers de classe 3 et 4 en priorité

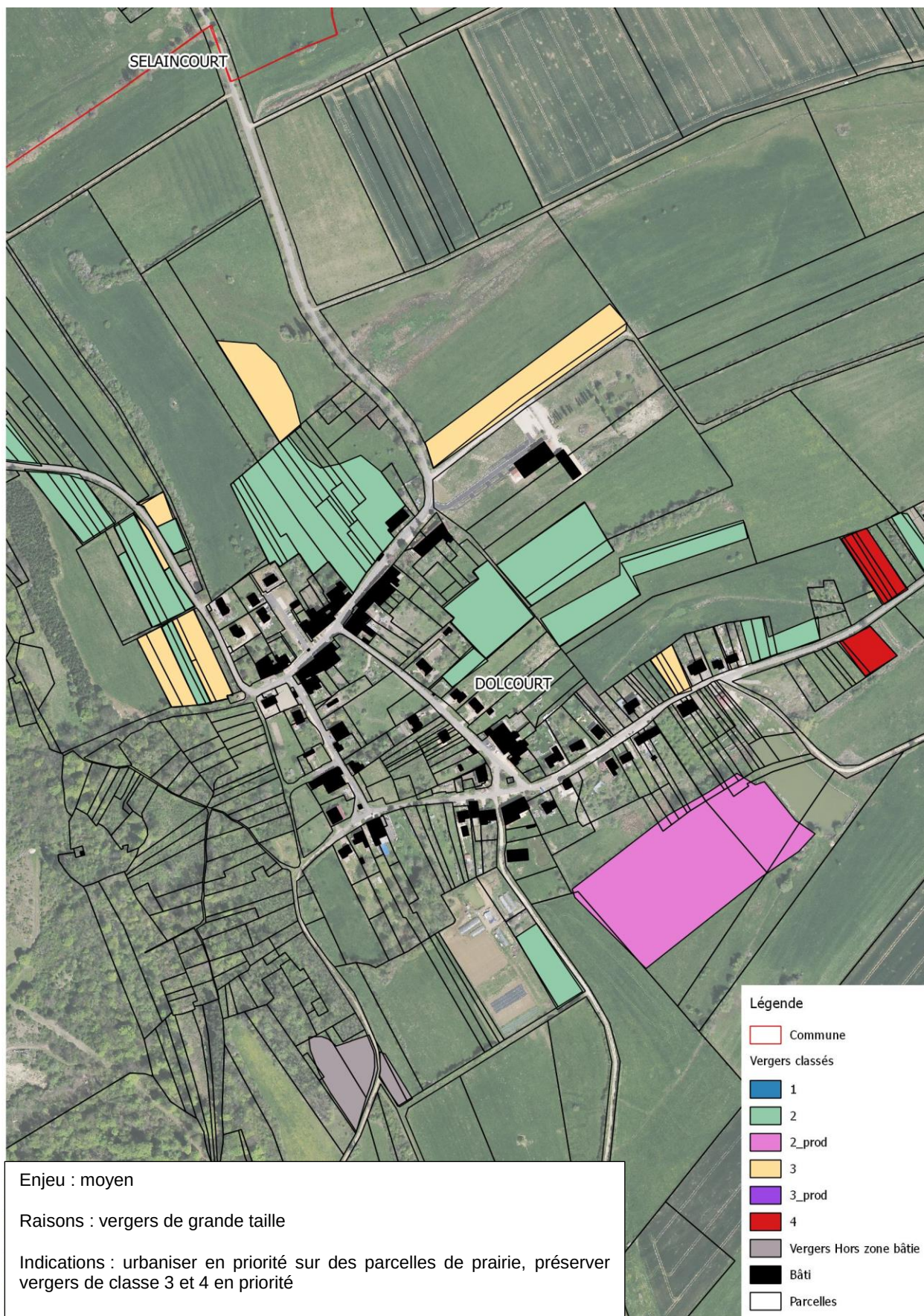


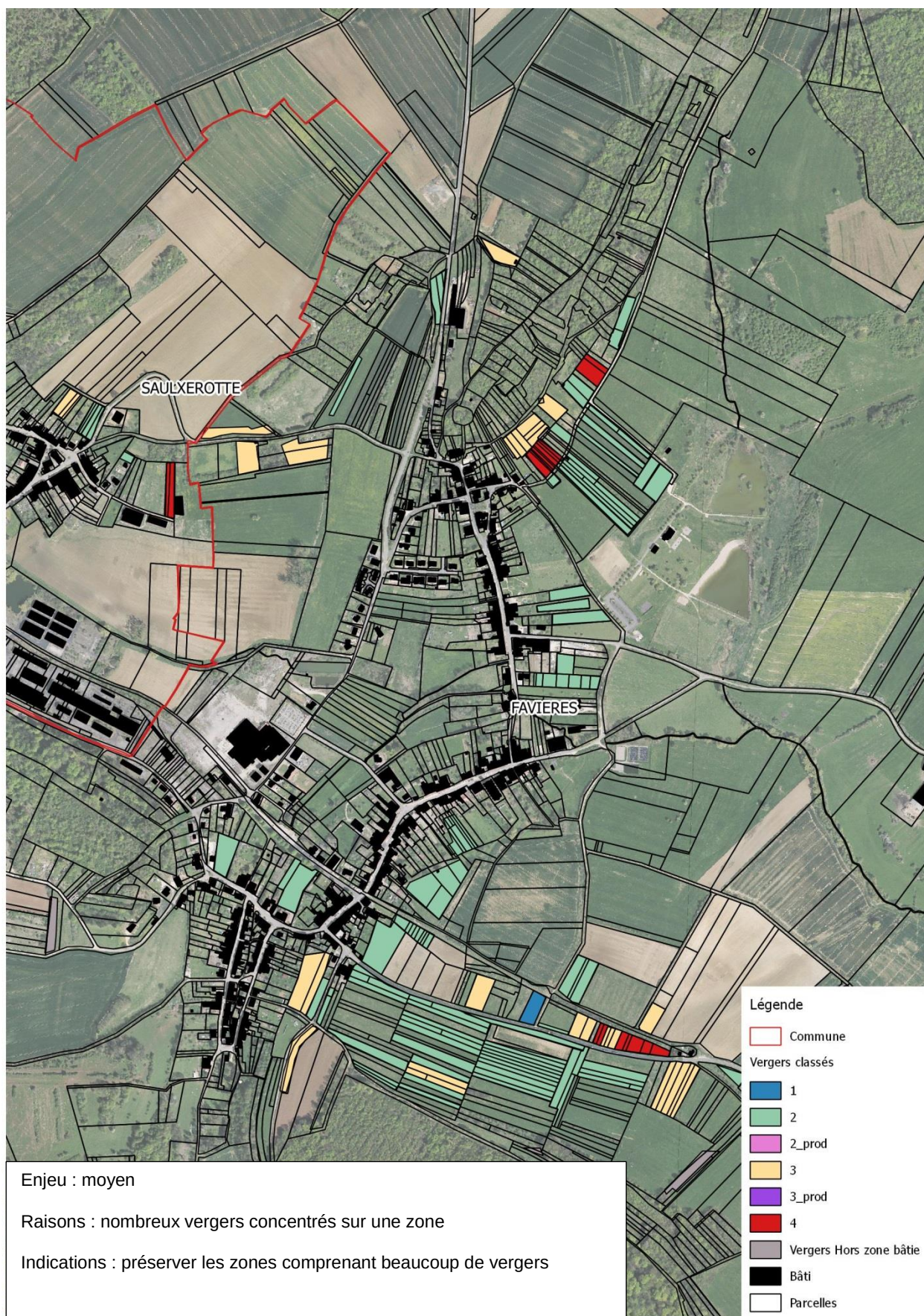










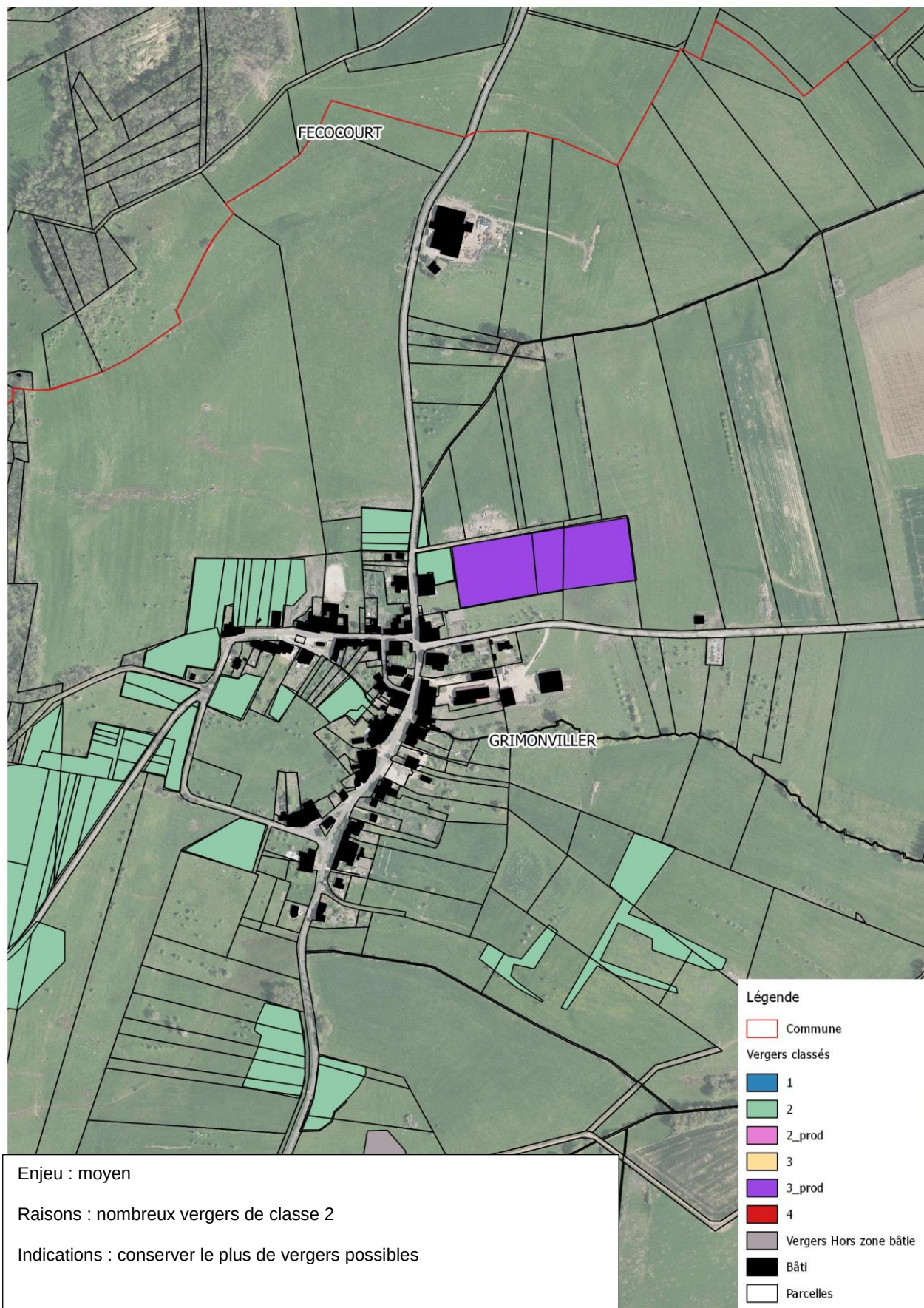


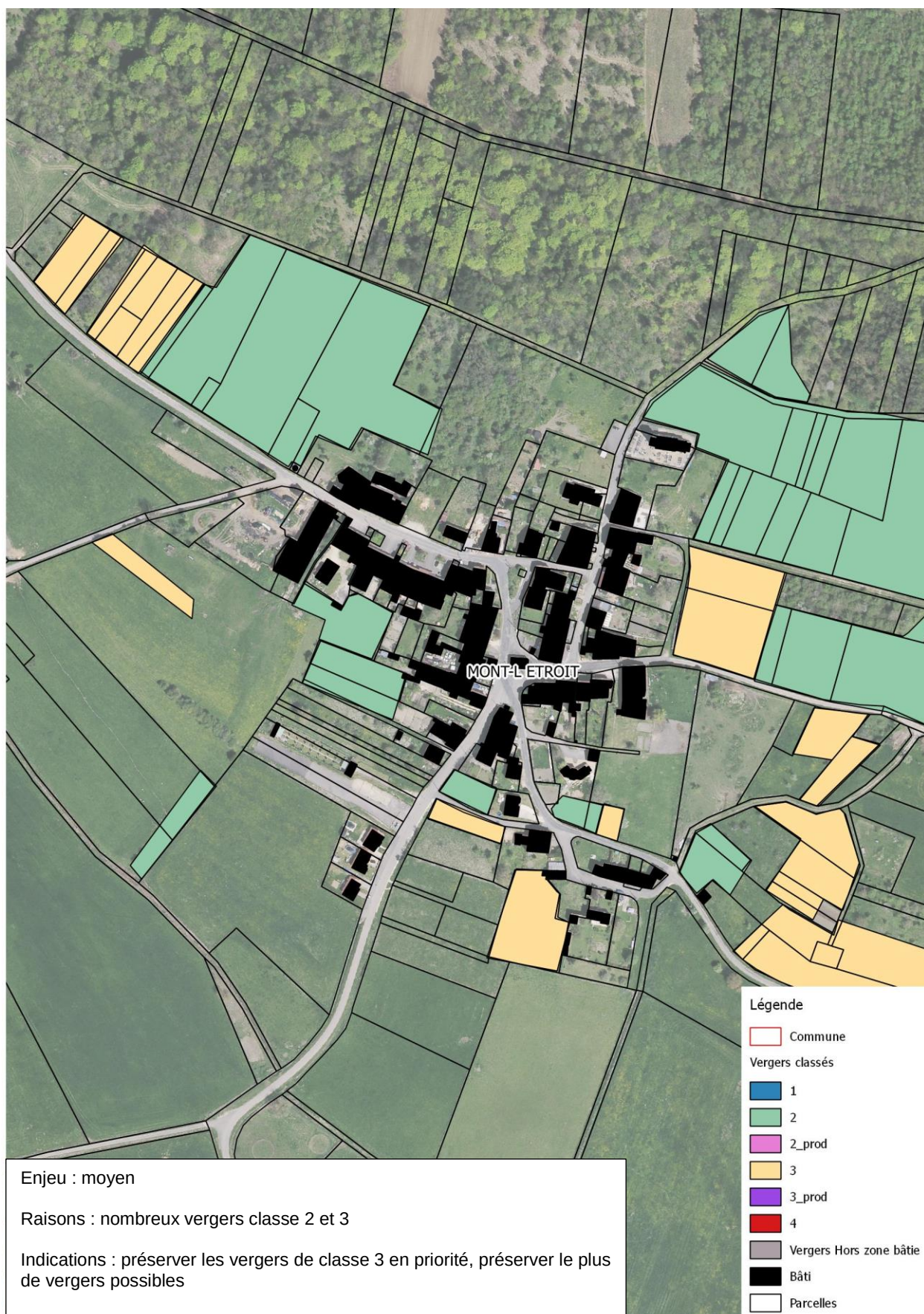


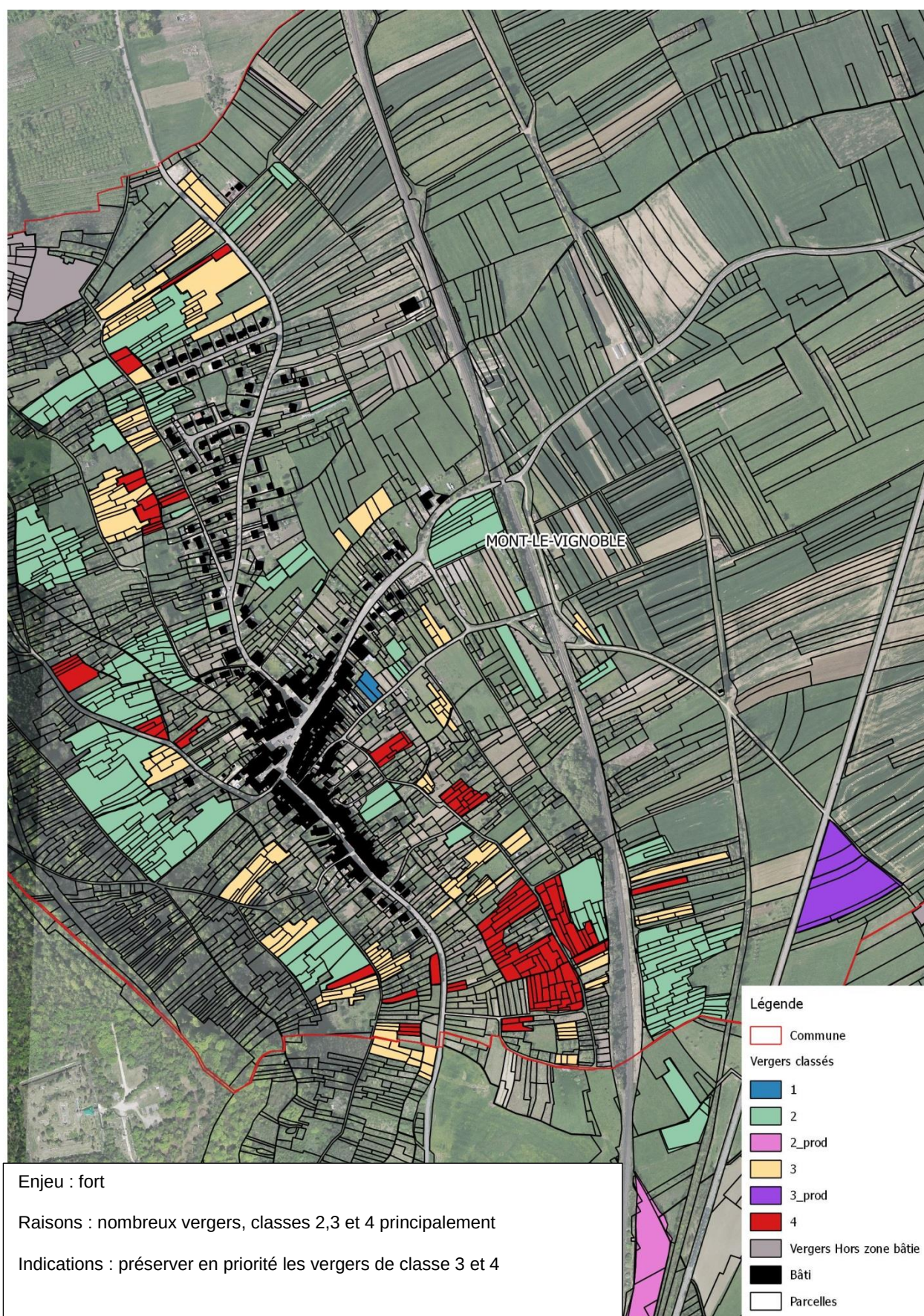


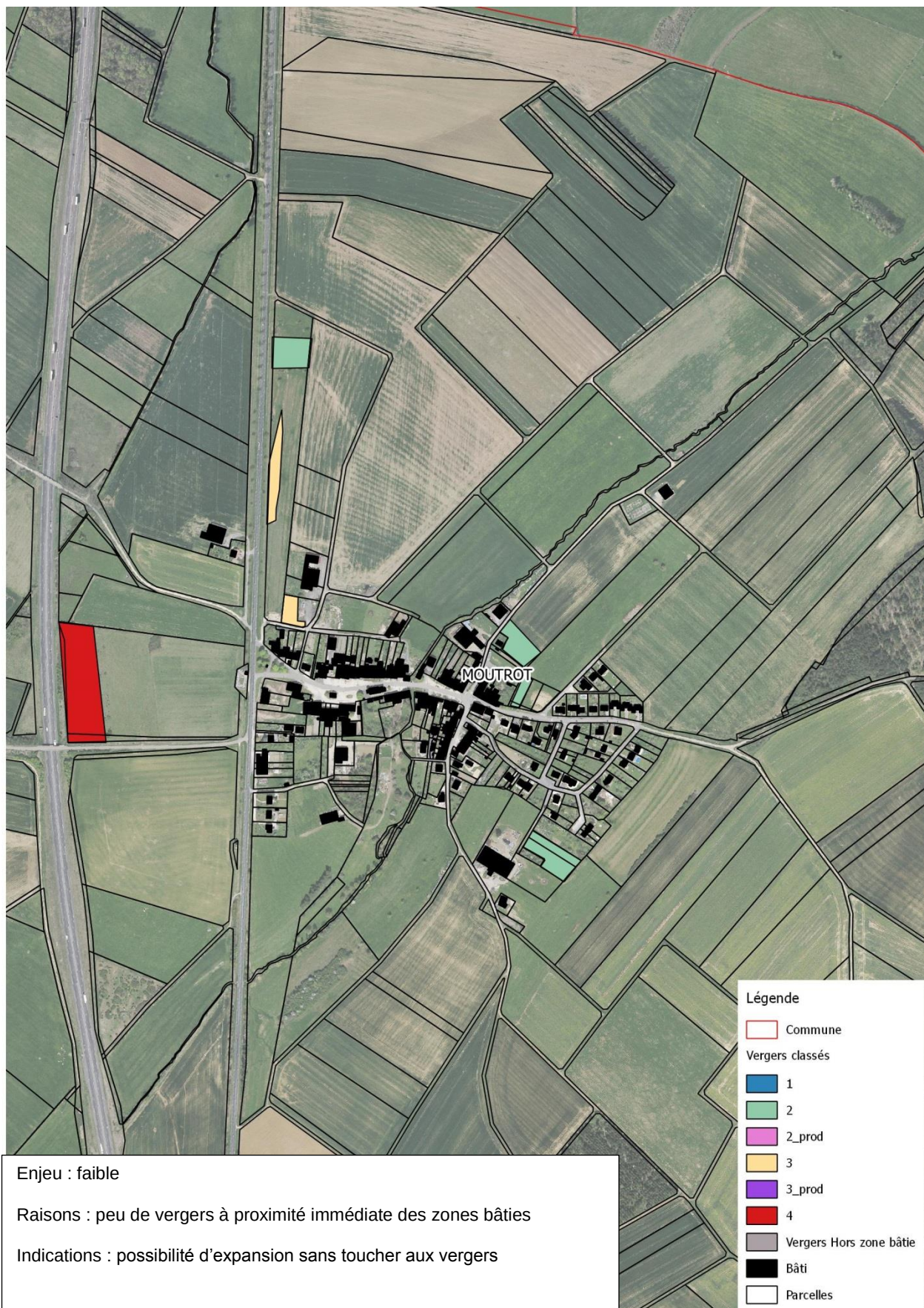










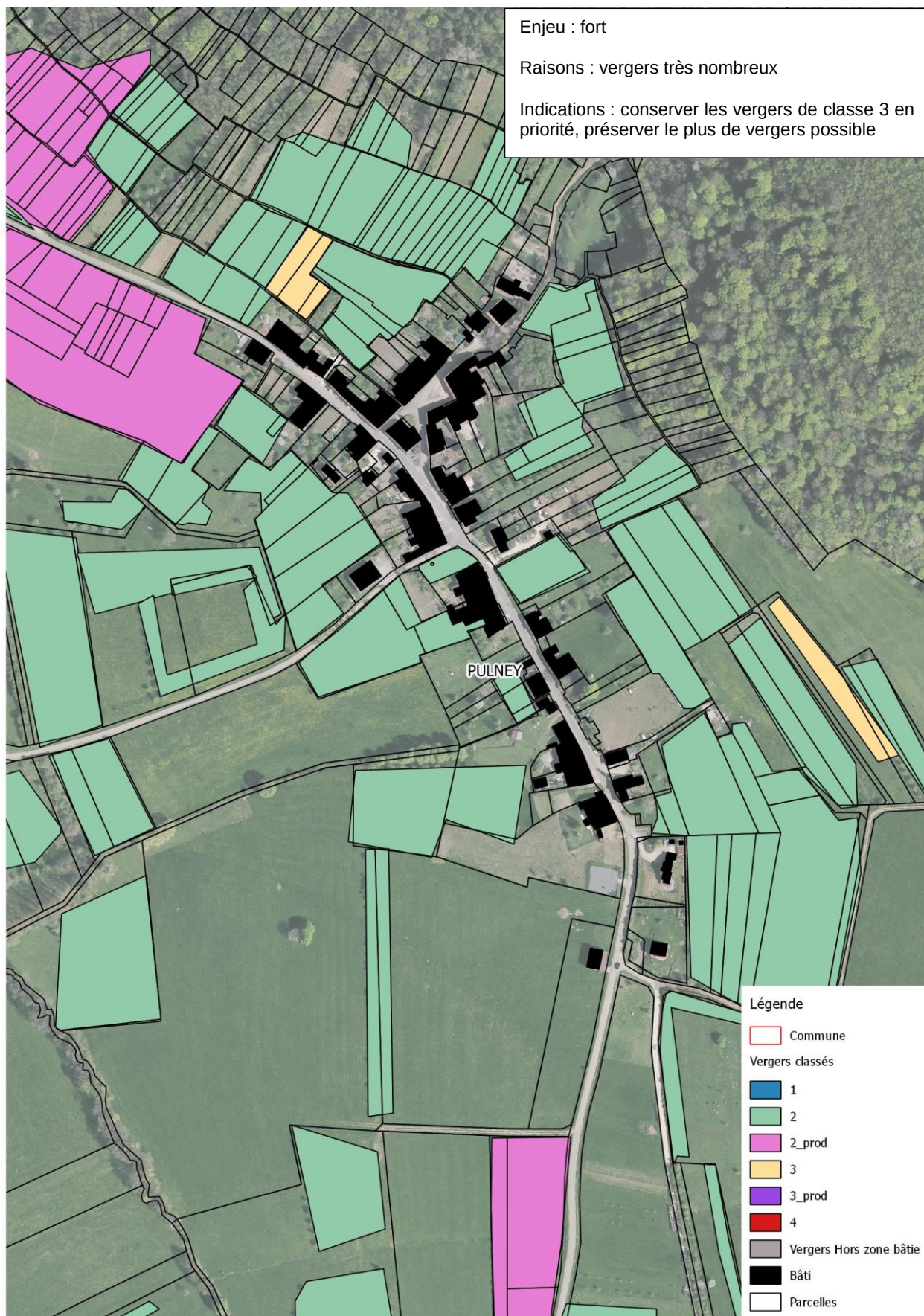


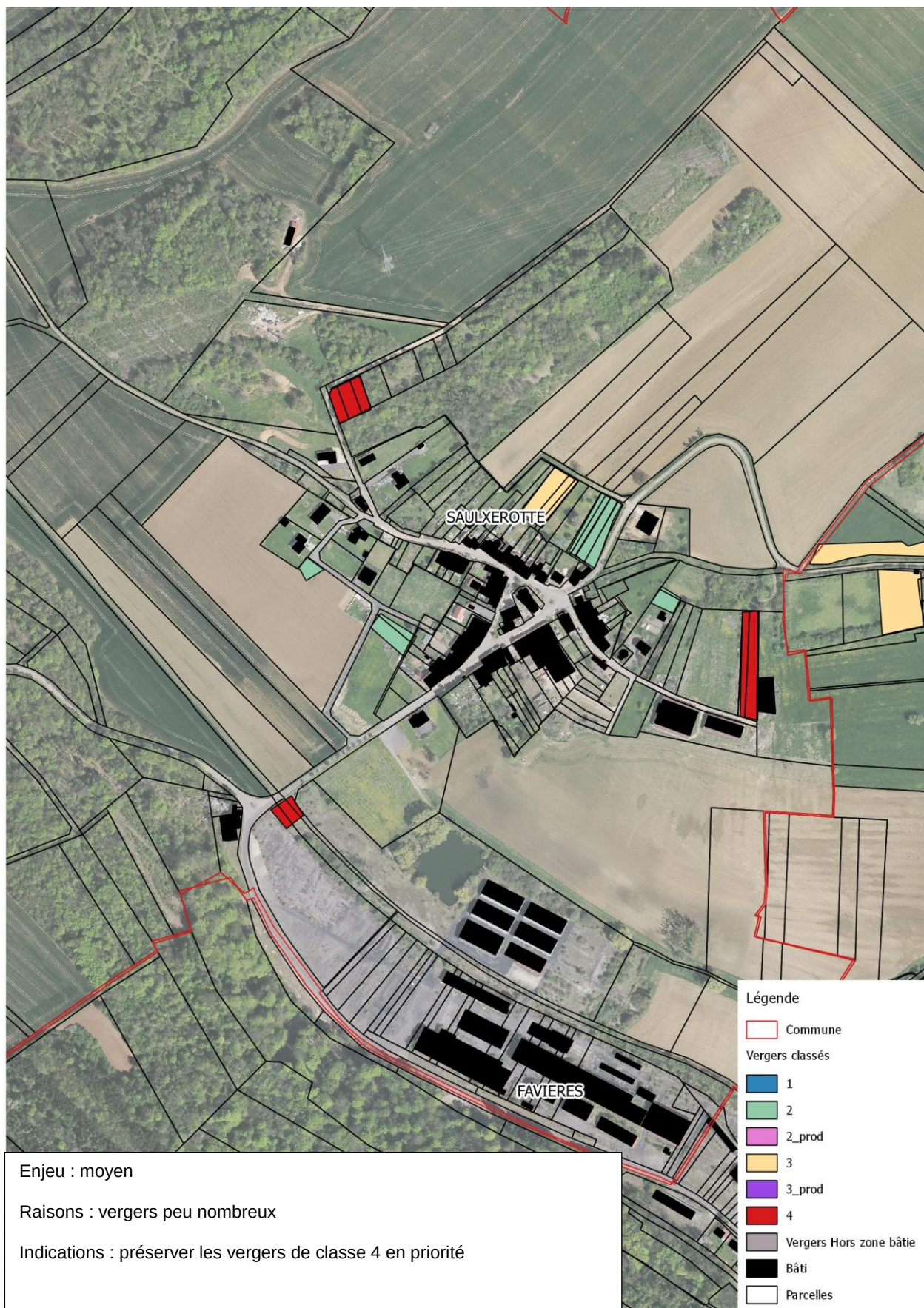
Enjeu : faible

Raisons : peu de vergers à proximité immédiate des zones bâties

Indications : possibilité d'expansion sans toucher aux vergers



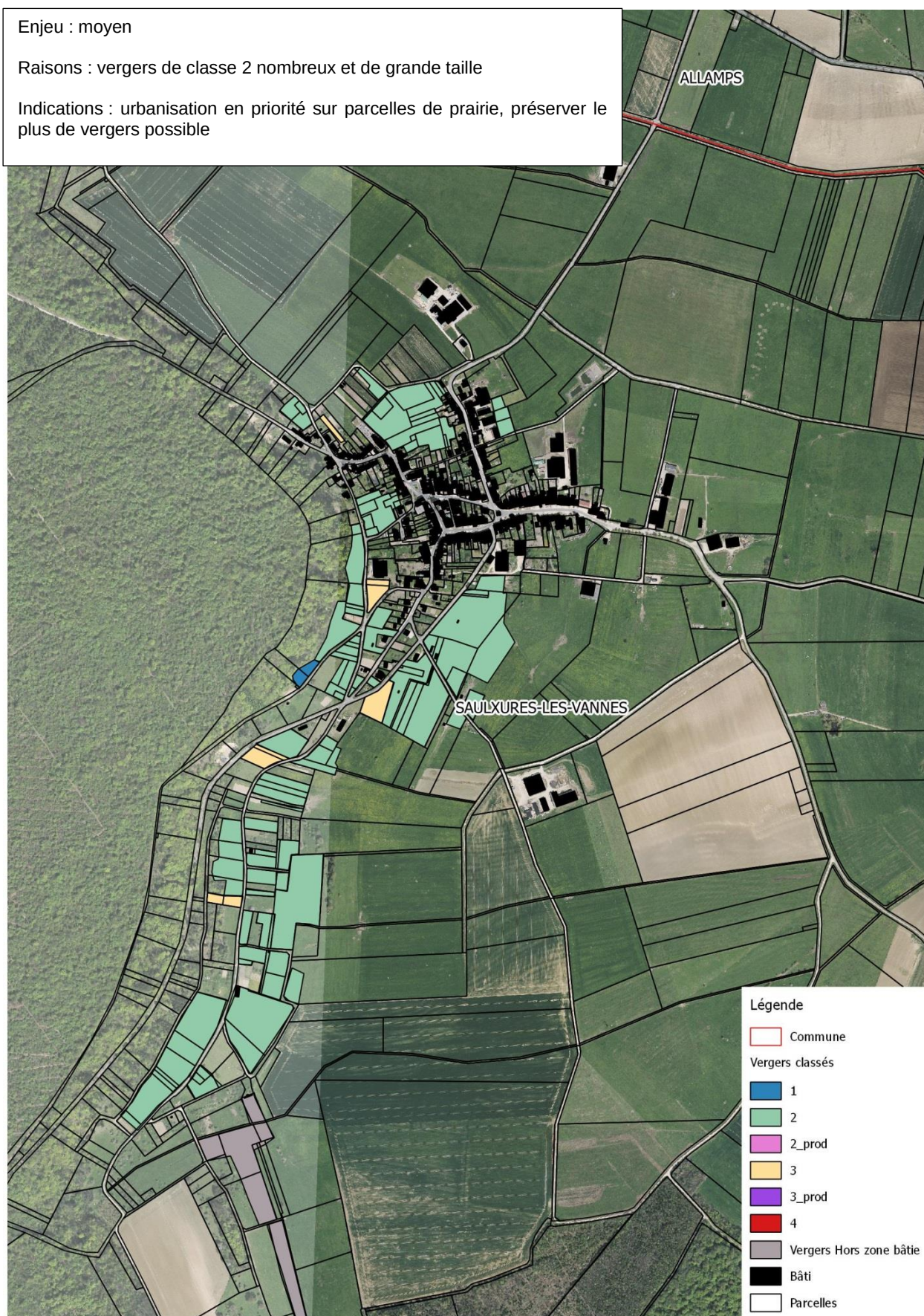


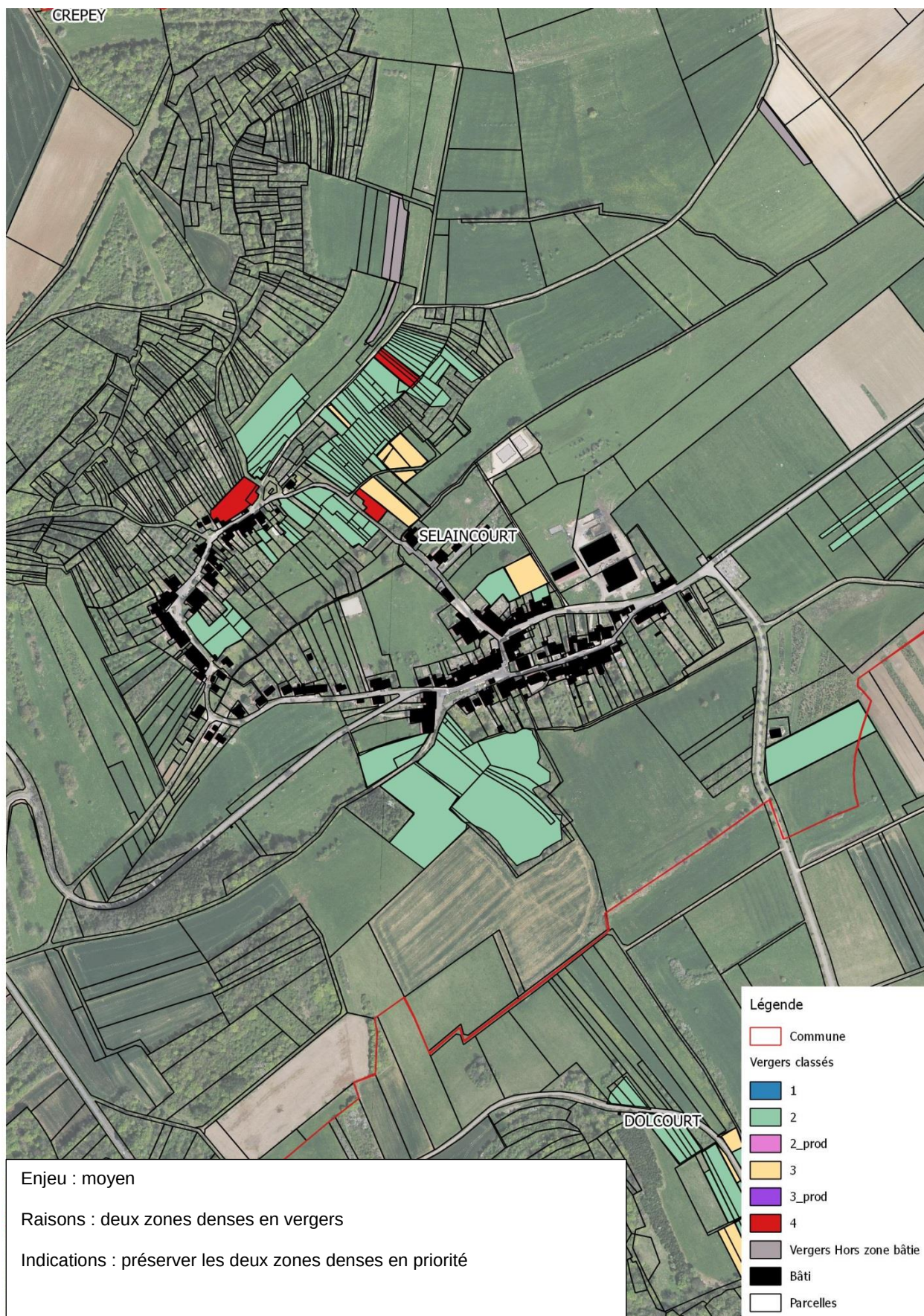


Enjeu : moyen

Raisons : vergers de classe 2 nombreux et de grande taille

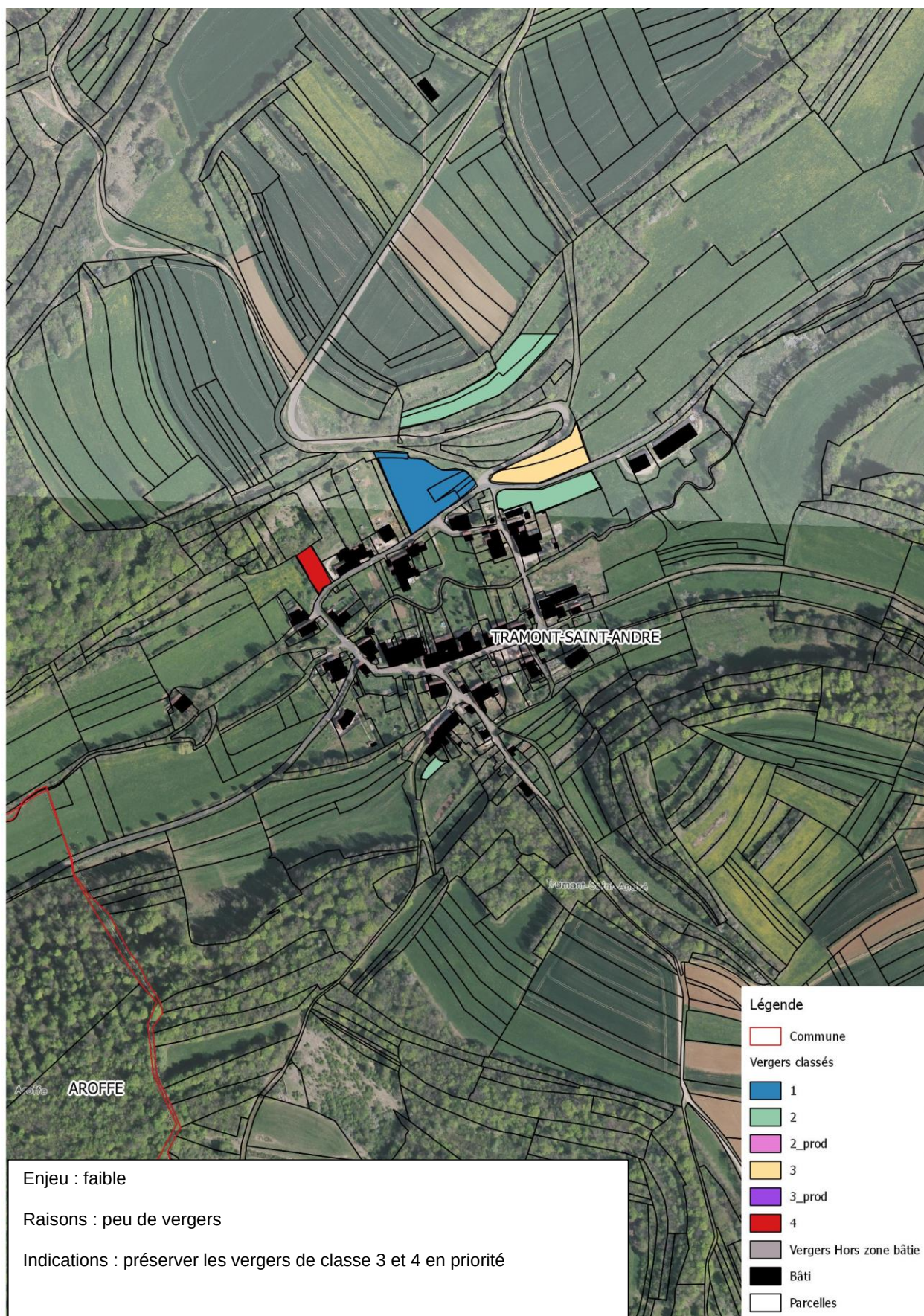
Indications : urbanisation en priorité sur parcelles de prairie, préserver le plus de vergers possible



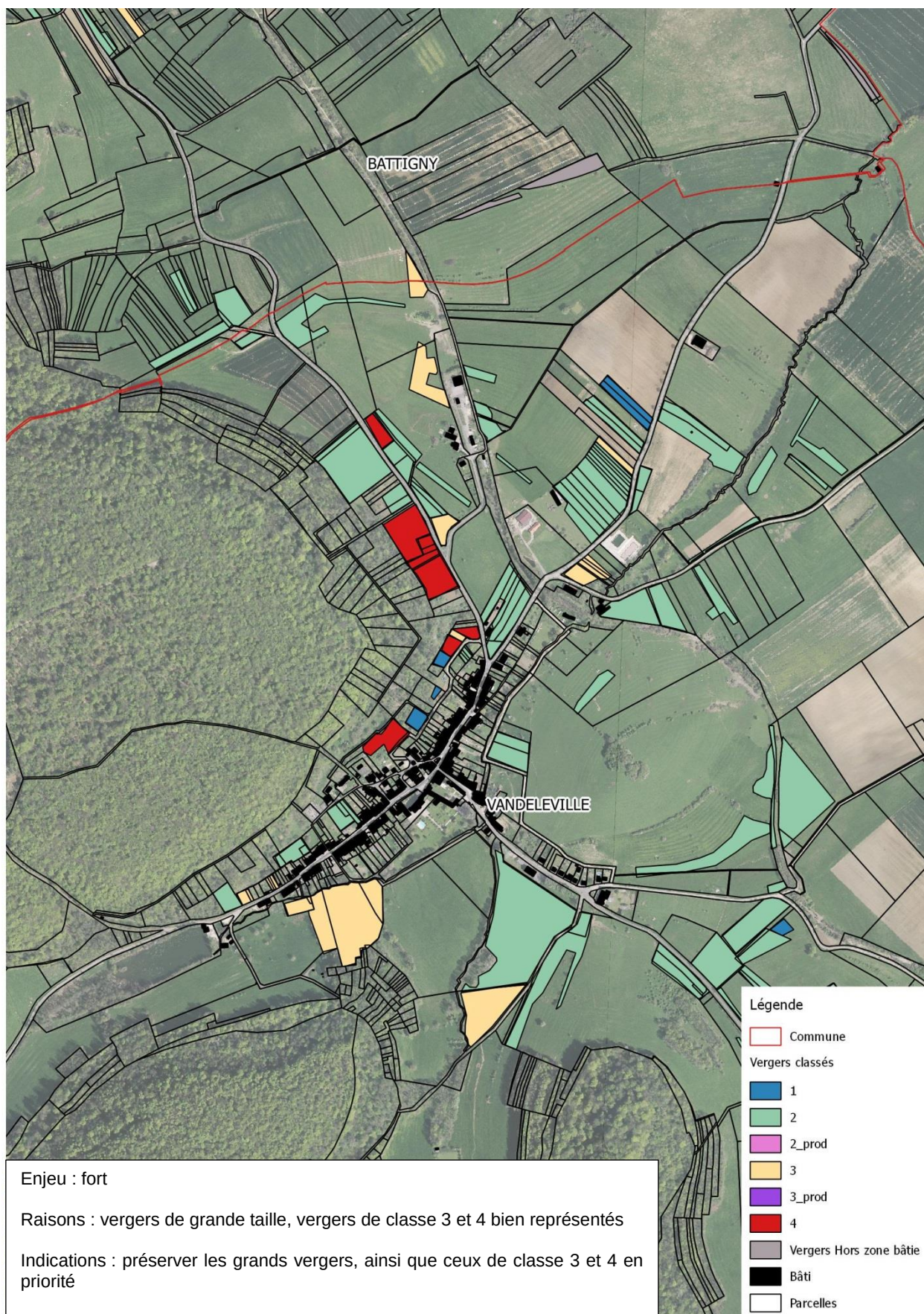


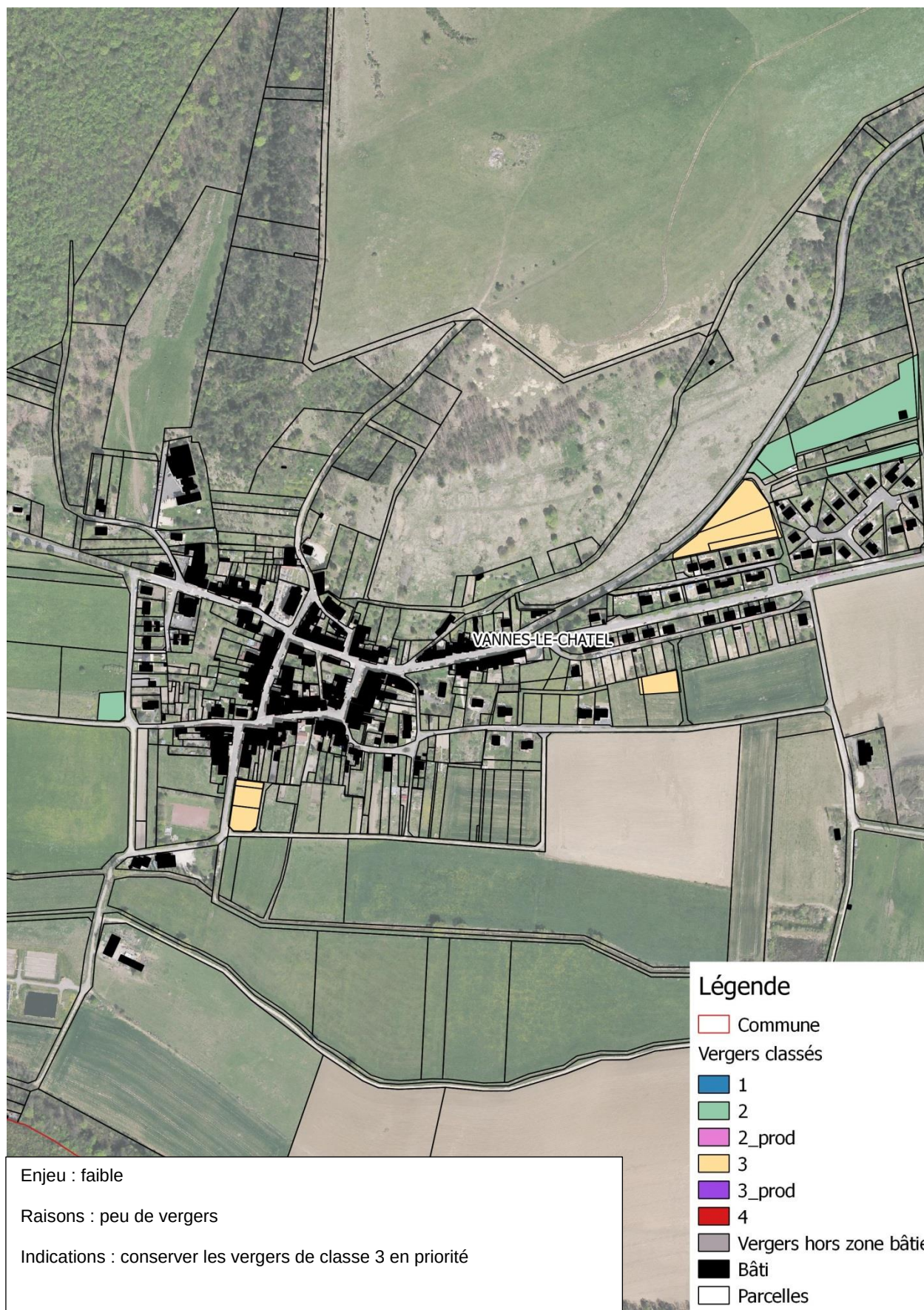


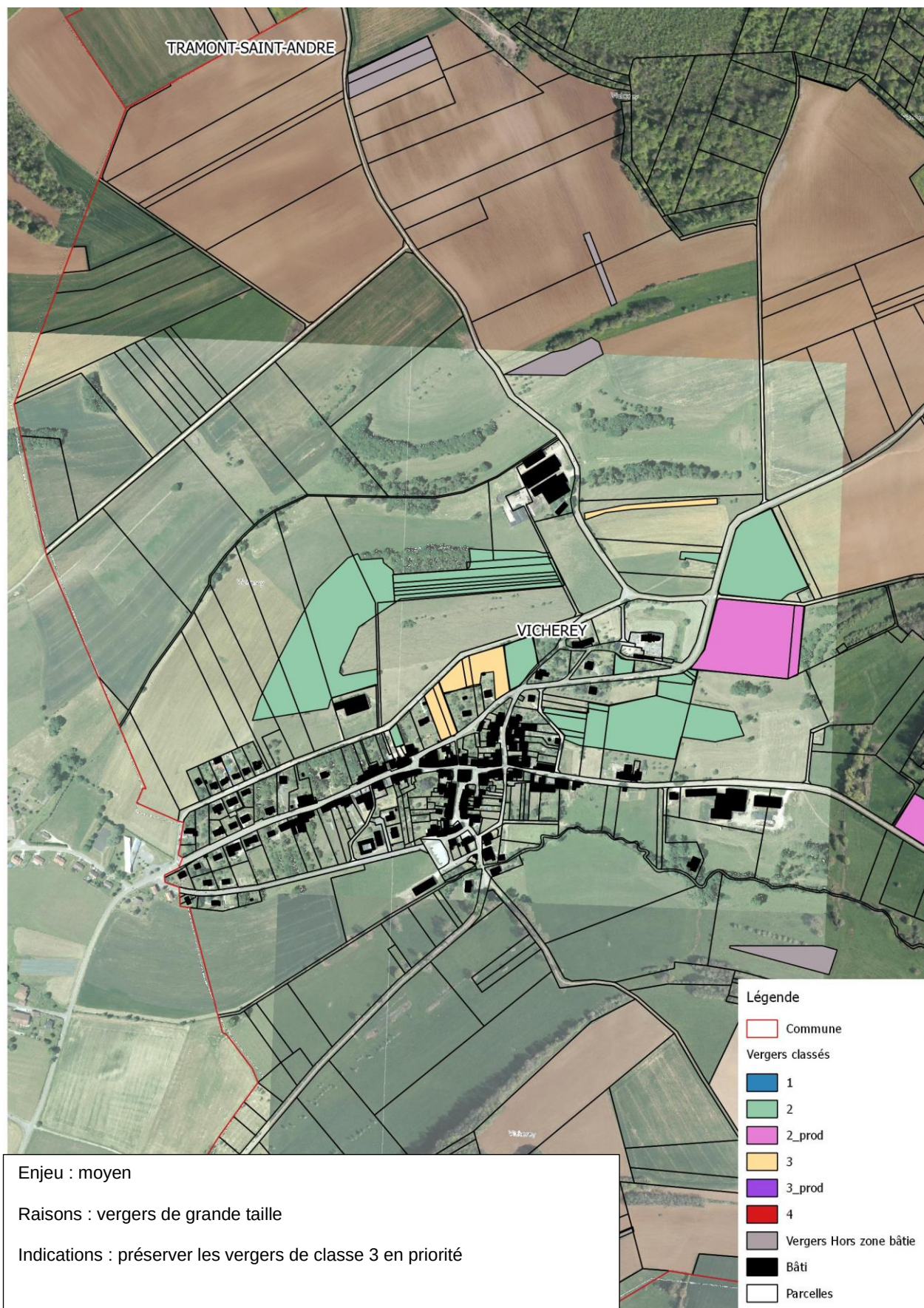












ANNEXE VI : METHODOLOGIE DE HIERARCHISATION DE LA VALEUR ECOLOGIQUE

La méthode d'appréciation des valeurs écologiques repose sur une méthodologie, propre au bureau d'études, basée sur des concepts d'écologie du paysage.

Le but de la cartographie réalisée à l'échelle du 1/25 000 ème sur l'ensemble de la commune et à l'échelle du 1/2 000 ème à proximité des zones bâties, est de définir des secteurs de fortes valeurs écologiques que le document d'urbanisme doit protéger par un classement spécifique ou tout du moins par le non développement de l'urbanisation.

Les critères suivants ont été retenus pour appréhender les valeurs écologiques du territoire communal :

- diversité des espèces,
- présence d'espèces rares et/ou protégées et/ou menacées,
- structure du milieu, diversité écologique,
- connectivité, notion de corridor,
- flux géochimiques et rôle écologique spécifique,
- degré d'artificialisation,
- originalité du milieu dans son contexte régional,
- sensibilité écologique.

Une note est attribuée à chaque critère en fonction d'un « barème » décrit ci-après.

Critère diversité des espèces :

Compte-tenu du délai imparti pour la réalisation de l'étude ainsi que du grand nombre d'espèces présentes dont le recensement systématique ne peut être entrepris, la diversité des espèces est appréhendée au travers de la taille du milieu.

En effet de nombreuses études ont testé l'effet de la taille des bois sur le peuplement ornithologique. Il a ainsi clairement été mis en évidence que les grands bois abritent plus d'espèces que les bois de petites tailles. Pour les grands bois, il apparaît également que la fragmentation conduit à une perte d'espèces.

La relation taille / richesse est un concept ancien en écologie (notion d'aire minimale en échantillonnage) qui est appliqué aux autres habitats communaux.

Une note variant de 1 à 3 est attribuée aux divers milieux identifiés :

- 1 : faible surface (faible diversité des espèces),
- 2 : surface moyenne (diversité moyenne des espèces),
- 3 : surface importante (importante diversité des espèces).

Les surfaces des différents milieux communaux sont comparées entre eux.

Critère rareté ou protection des espèces :

Les espèces identifiées (par des relevés de terrain ou des informations bibliographiques) sont comparées aux listes de protections européennes, nationales et régionales, et notamment :

- directive habitat, faune et flore, du 21/05/1992 de la communauté européenne,
- arrêté ministériel du 22/07/1993 fixant la liste des amphibiens et reptiles protégés sur l'ensemble du territoire national,
- arrêtés ministériels du 17/04/1981 fixant la liste des oiseaux et mammifères protégés sur l'ensemble du territoire national,
- arrêté ministériel du 20/01/1982 fixant la liste des espèces végétales sur l'ensemble du territoire.

Elles sont également comparées à la liste des espèces prioritaires de Franche-Comté (orientations régionales de gestion et de conservation de la faune sauvage et de ses habitants, DIREN).

Une note est ensuite attribuée aux divers milieux :

- 0 : pas d'espèce protégée,
- 1 : une espèce protégée,
- 2 : deux espèces protégées,
- 3 :

Critère structure du milieu, diversité écologique :

Ce critère est évalué au travers de trois paramètres :

- Plus un milieu possède une structure verticale diversifiée (présence d'une strate herbacée, d'une strate buissonnante, d'une strate arbustive et d'une strate arborée), plus ce milieu est propice à la diversité écologique.

Pour le classement, il est attribué la valeur 1 à chaque strate verticale.

- Plus la mosaïque est complexe, plus la diversité écologique est importante. En écologie du paysage, la matrice constitue l'élément dominant.

Dans la matrice, on distingue des tâches (bosquets, habitations,...) et des corridors, éléments linéaires. L'ensemble des tâches constitue une mosaïque et l'ensemble des corridors un réseau. Au sein des tâches (et des corridors), on peut distinguer une lisière qui a de très fortes interactions avec la matrice ou les tâches voisines et un milieu intérieur dans lequel les interactions sont très faibles ou nulles.

Il est calculé pour chaque tâche, le ratio périmètre / surface.

- Plus le ratio périmètre / surface est important, plus l'effet de lisière est fort.

Il est calculé pour chaque milieu, le ratio linéaire des corridors / surface.

Ce résultat additionné au précédent permet d'estimer la complexité de la mosaïque.

Plus le chiffre obtenu est important, plus la mosaïque est complexe et diversifiée d'un point de vue écologique.

Critère connectivité, notion de corridor :

Les corridors sont des éléments linéaires du paysage dont la physionomie diffère de l'environnement adjacent. Les corridors peuvent être naturels (rivières, crêtes, passages d'animaux) ou créés par l'homme (routes, lignes à haute tension, fossés, haies). Ils sont pour la plupart organisés en réseaux et leur linéarité leur confère un rôle particulier dans la circulation des flux de matière ou d'organismes.

Des études récentes leur attribuent cinq fonctions principales : habitat, conduit, filtre, source, puits.

La valeur écologique du corridor est déterminée par sa structure et la qualité des connections.

Structure :

Les haies à fort couvert végétal et larges ont un rôle de corridor bien meilleur.

Les notes suivantes sont attribuées aux haies du territoire :

- 1 : présence d'une strate herbacée,
- 2 : présence d'une strate herbacée et arbustive,
- 3 : haie complexe (présence d'une strate herbacée, arbustive et arborée).

A ces valeurs de base est ajoutée la largeur moyenne de la haie en mètres. En effet, plus le corridor est large, mieux il fonctionnera.

Qualité des connections :

Le nombre d'intersections est le nombre de nœuds dans le réseau où les corridors s'entrecroisent. Des études ont démontré qu'aux intersections, la richesse spécifique en plantes, invertébrés ou oiseaux peut être plus élevée que le long des haies. L'effet intersection est attribué à des conditions micro-climatiques particulières et à des échanges plus importants avec les éléments voisins que dans les autres parties du

réseau.

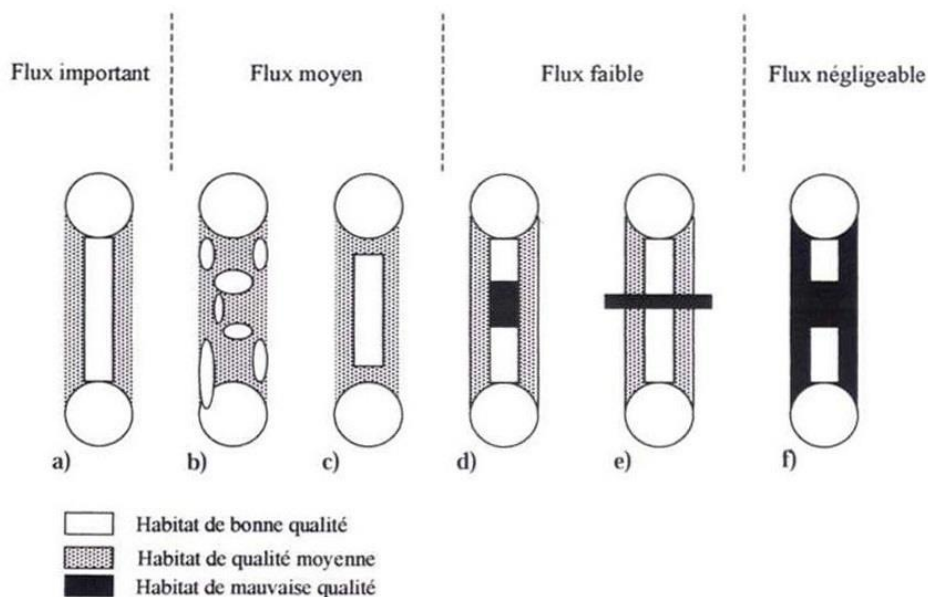
Pour la valeur écologique des réseaux, il est calculé :

- le nombre de connections en L (connexion entre deux haies) multiplié par 1,
- le nombre de connections en T (lien entre trois haies) multiplié par 2,
- le nombre de connections en X (lien entre quatre haies) multiplié par 3.

Aux valeurs ainsi obtenues, il est ajouté une valeur quantifiant les flux :

- 1 : flux important,
- 2 : flux moyen,
- 3 : flux faible et négligeable.

L'appréciation du flux d'individus est basée sur le schéma ci-après :



Intensité supposée du flux d'individus entre deux taches en fonction de la connectivité et de la qualité des éléments.

- a) corridor connecté
 - b) assemblage de petites taches
 - c) corridor non connecté
 - d) corridor avec trouée
 - e) corridor avec une barrière
 - f) corridor interrompu par une barrière, dans un environnement de mauvaise qualité.
- d'après Forman, 1995.

La somme de l'ensemble des notes ainsi obtenues permettra de déterminer les valeurs de connectivité des divers réseaux.

Critère des flux géochimiques et du rôle écologique spécifique :

Zone tampon :

La transformation des nitrates dans les forêts de fond de vallée a été étudiée dès 1984.

Ces secteurs sont des zones sans apport direct d'azote ou les nitrates sont stockés dans les plantes. C'est ce qui vaut à ces zones l'appellation de zone tampon car elles constituent une barrière contre l'arrivée directe des nitrates dans les cours d'eau.

Pour que la zone tampon assure la dénitrification, il est primordial que l'eau du bassin versant y passe et y séjourne.

Ces zones constituent aussi des barrières pour des sédiments, les pesticides et le phosphore.

Zone anti-érosive :

Certains secteurs possèdent, du fait de la « rugosité » du paysage une fonction anti-érosive influençant directement la quantité et la vitesse de l'eau et arrêtant les particules érodées. Il peut s'agir d'un bois, de haies ou de prairies permanentes.

Zone de régulation hydrique :

Les zones humides ainsi que les zones d'épandage de crues contribuent à préserver l'effet de laminage et donc à diminuer l'ampleur des crues.

Zone intervenant sur le fonctionnement de l'écosystème :

Les zones de gagnage, de remise, de reproduction primordiale pour certaines espèces à différents stades de leur développement seront, si possible, identifiées.

Il est attribué une valeur de 1 pour chaque critère.

Critère du degré d'artificialisation :

Dès 1995, il a été mis en évidence que la richesse floristique des prairies fertilisées était moindre que celles de prairies non fertilisées.

De même un cours d'eau au lit rectiligne, encaissé, aux berges abruptes et dépourvues de ripisylve, possède une capacité d'accueil pour la faune nettement moindre qu'un cours d'eau sinueux aux berges végétalisées.

De nombreuses interventions humaines contribuent ainsi à artificialiser les milieux.

Afin de simplifier la méthode, nous n'avons retenu que trois critères décrits de façon binaire (oui / non) :

- la fertilisation du milieu,
- la récurrence des interventions humaines (plus de 3 interventions humaines par an au moins),
- l'irréversibilité des aménagements artificialisant le milieu (les aménagements sont-ils irréversibles à échéance 5 ans ou non ?).

Critère de l'originalité du milieu dans son contexte régional :

Les différents milieux identifiés au sein de la zone d'étude sont comparés aux milieux régionaux par le biais d'une recherche bibliographique et de diverses bases de données.

Si le milieu présente une originalité, il lui est attribué la valeur 1, si ce n'est pas le cas, on lui attribue la valeur 0.

Critère de sensibilité écologique :

La sensibilité écologique des milieux, c'est à dire leur fragilité par rapport à des facteurs externes (action de l'homme, fermeture du paysage suite à la déprise,...) est évaluée.

En fonction des espèces caractéristiques des milieux, il est évalué si les impacts engendrés par l'intervention humaine (fragmentation des milieux par exemple), sont permanents ou si les mesures compensatoires peuvent être mises en œuvre ou si les espèces sont éventuellement capables de s'adapter aux modifications.

Cette approche reste toutefois limitée et subjective compte-tenu de l'absence de données précises quant à l'éventuelle intervention humaine.

ANNEXE VII : QUESTIONNAIRE AGRICOLE.



Questionnaire agricole - octobre 2016

ELABORATION DU PLUi DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE COLOMBEY ET DU SUD TOULOIS

Commune de

Questionnaire à remettre au chargé d'études lors de la réunion du mois d'octobre.

Toutes les informations cartographiques seront reportées sur le plan lors de la réunion d'octobre.

Le bureau d'études Initiative A&D est chargé de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de votre territoire.

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal établit un projet global d'urbanisme et d'aménagement et fixe en conséquence les règles générales d'utilisation du sol sur le territoire considéré.

Le PLUi doit permettre l'émergence d'un projet de territoire partagé prenant en compte à la fois les politiques nationales et territoriales d'aménagement et les spécificités d'un territoire. Il détermine donc les conditions d'un aménagement du territoire respectueux des principes du développement durable (en particulier par une gestion économe de l'espace) et répondant aux besoins de développement local.

Elaboré à l'échelle intercommunale, le PLUi permettra notamment de zoner le territoire en zones urbaines, zones à urbaniser, zones naturelles et zones agricoles.

Compte tenu des importants enjeux agricoles, nous souhaitons actualiser les données agricoles. Votre avis est important afin de zoner au mieux le parcellaire agricole notamment.

Initiative A&D s'engage à traiter les informations fournies avec la plus grande discrétion. Les questionnaires ne seront en aucune façon fournis à des tiers.

INFORMATIONS GENERALES

NOM : Prénom : Age :

Code couleur utilisé (*sera complété lors de la réunion d'octobre*) :

Nom et statut juridique de l'exploitation :

Adresse du siège :

.....

.....

.....

Nombre d'associés :

Présence de salariés agricoles (nombre et évolution) :

Contrat particulier (CAD, CTE, agriculture biologique) :

Orientation technico-économique de l'exploitation :

.....

.....

.....

INFORMATIONS RELATIVES AUX BATIMENTS AGRICOLES

Etes-vous soumis aux :

- installations classées :
- règlement sanitaire départemental :

Merci d'indiquer sur le plan lors de la réunion d'octobre les bâtiments agricoles, leur nature (stockage, silos, habitation,... et les éventuels périmètres de réciprocités).

Avez-vous des projets de constructions de bâtiments à échéance d'une dizaine d'année ?

Dans l'affirmative, merci de les indiquer sur le plan lors de la réunion d'octobre.

Indiquer sur le plan lors de la réunion en octobre les bâtiments agricoles susceptibles de changer de destination (de bâtiment agricole vers logement).

INFORMATIONS RELATIVES A LA PRODUCTION AGRICOLE

SAU totale :

Répartition de la SAU :

Siège :

Autres communes :

Surfaces :

- cultures :
- prairies :
- cultures permanentes (vignes, vergers) :
- autres (précisez) :

Superficie drainée :

Mode de faire valoir majoritaire :

Cheptel (nombre et nature) :
.....
.....

Pratiquez-vous une activité complémentaire (vente directe, camping à la ferme, gîte,...) et si oui laquelle ? :

.....
.....

Dans l'affirmative, merci de d'indiquer sur le plan lors de la réunion d'octobre les bâtiments concernés par cette activité complémentaire.

Etes-vous double actif ? :

INFORMATIONS RELATIVES AU PARCELLAIRE

Avez-vous déjà été concerné par un aménagement foncier (remembrement) ? :

Dans l'affirmative en quelle année et sur quel périmètre :

Le parcellaire actuel pose-t-il des problèmes (taille, morcellement, accès,...) ? :
.....
.....

Indiquer sur le plan lors de la réunion d'octobre les parcelles stratégiques fonctionnant directement avec les bâtiments et qui doivent être préservés de toute urbanisation.

Indiquer sur le plan lors de la réunion d'octobre les parcelles utilisées pour l'épandage à proximité du village.

TRAFIC AGRICOLE ET ACCES

Lister les problèmes de desserte agricole (accès aux parcelles, voirie inadaptée, zone de conflit d'usage avec une zone urbanisée, aménagement de sécurité,...):

.....

.....

.....

.....

.....

Ces éléments seront reportés sur le plan lors de la réunion d'octobre.

PERSPECTIVES D'AVENIR

Indiquer ici l'évolution attendue de votre exploitation, à échéance 5 ans (pérennité assurée ou non, évolution du nombre d'associés, modification des orientations technico-économique, accroissement du cheptel, de la SAU) :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

QUELS SONT VOS ATTENTES OU INQUIETUDES VIS-A-VIS DU FUTURE PLU?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Nous vous remercions de votre participation



Bureau d'études **INITIATIVE**, Aménagement et Développement
4, passage Jules Didier 70000 VESOUL - Tél. : 03 84 75 46 47 - Fax : 03 84 75 31 69 - Email : initiativead@orange.fr
RCS : Vesoul D 339 752 644 - SIRET : 339 752 644 00015 - APE : 742C



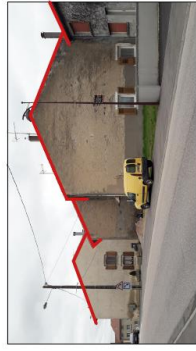
ANNEXE VIII : FICHES CAUE.

Le CAUE a réalisé pour le compte de la Communauté de Communes du Pays de Colombey et du Sud Toulinois des fiches pour certaines communes dans le cadre d'un travail de recherche et de stage.

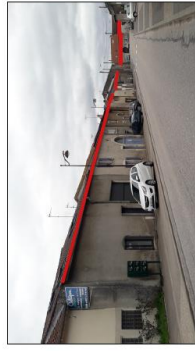
PATRIMOINE BÂTI/ARCHITECTURE

Hauteurs et alignements des constructions

ALLAIN



Adaptation à la courbure de la voie et à la topographie - décroché de toiture régulier



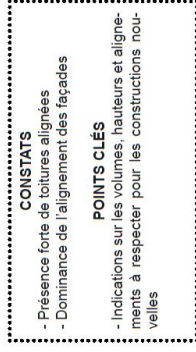
Toitures à fort alignement - Front bâti homogène et aligné



Toitures à fort alignement - Front bâti homogène et aligné - ouverture visuelle sur l'église



Décrochés et alignements ponctuels - front de rue aligné



CONSTATS

- Présence forte de toitures alignées
- Dominance de l'alignement des façades

POINTS CLÉS

- Indications sur les volumes, hauteurs et alignements à respecter pour les constructions nouvelles

Les photographies et productions graphiques sont la propriété du CAUE de Meurthe-et-Moselle

PATRIMOINE BÂTI/ARCHITECTURE

Architecture traditionnelle

ALLAIN

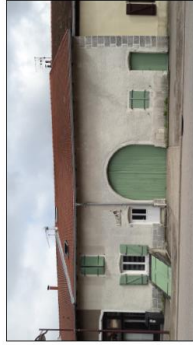
Fermes à deux travées

Typologie de ferme lorraine traditionnelle à deux travées avec les composantes logis/grange/écurie
Volumétrie homogène du bâti
Rapport plein/vides évolutif au fil des interventions



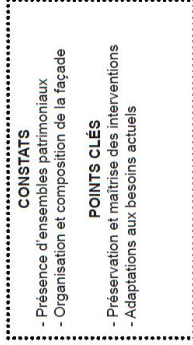
Fermes à trois travées

Typologie de ferme lorraine traditionnelle à trois travées avec les composantes logis/grange/écurie
Volumétrie homogène du bâti



Particularité

Ferme à deux travées avec un corps de logis et de ferme/écurie uniquement.
Porte de grange rectangulaire - typologie présente surtout dans les rues secondaires.



CONSTATS
- Présence d'ensembles patrimoniaux
- Organisation et composition de la façade

POINTS CLÉS
- Préservation et maîtrise des interventions
- Adaptations aux besoins actuels

PATRIMOINE BÂTI/ARCHITECTURE

Portes de granges

Organisation simple - formes

Porte de grange non accompagnée d'autres ouvertures immédiates.
Présence de forme diverse avec une dominante de l'arc plein cintre et en anse de panier avec encadrement de pierre dans la rue principale.
Tendance rectangulaire dans les rues secondaires avec un linteau généralement en bois.
Les portes anciennes sont en bois peint.

Organisation double

Porte de grange accompagnée généralement de la porte d'écurie ou de la porte d'entrée du logis. On remarquera un jambage commun dans l'encadrement.

Organisation triple

L'ensemble des accès aux différentes parties de la ferme se jointe en ayant généralement recours à des jambages de pierre communs.

Intervention sur l'existant

Exemples de transformations de porte de grange.

ALLAIN



CONSTATS
- Typologie identitaire du territoire
- Composition architecturale

POINTS CLÉS
- Conservation
- Maîtrise des interventions
- PADD/règlement

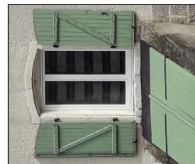
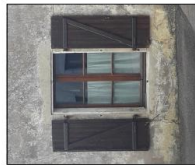
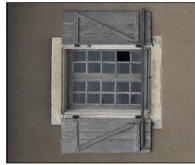
PATRIMOINE BÂTI/ARCHITECTURE

Détails de percements de façade

ALLAIN

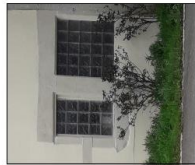
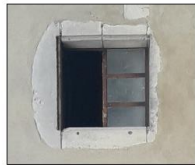
Fenêtres

Volets en bois peint qui assurent un habillage de la façade.
Proportion des ouvertures plus hautes que larges.
Linteau droit ou en arc avec un encadrement en pierre.



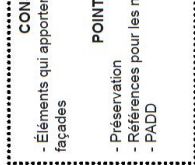
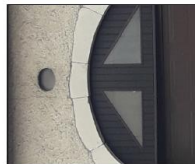
Ouvertures de dépendances

Position adjacente à la porte des écuries dans toutes les fermes traditionnelles.
De petite dimension elles comportent toujours un encadrement en pierre.



Oeils de boeuf

Ouvertures en partie haute de la façade au-dessus des portes de grange.
Encadrement en pierre en forme d'oeil de boeuf.



CONSTATS
- Éléments qui apportent une grande qualité aux façades

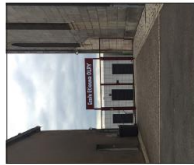
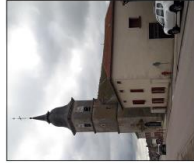
POINTS CLÉS
- Préservation
- Références pour les nouvelles constructions
- PADD

PATRIMOINE BÂTI/ARCHITECTURE

Patrimoine de proximité

Édifices publics

Église/École/Mairie



ALLAIN

Culturel et symbolique

Cimetière/calvaire/monuments aux morts
Ces éléments font parfois l'attention d'aménagements qualitatifs dans le tissu urbain
- places et aménagement d'accès en rapport



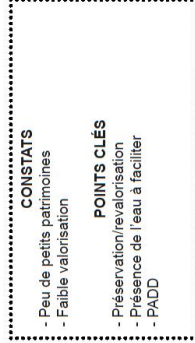
Murs

Élément de délimitation, il joue parfois le rôle de soutènement.
Il souligne un accès (cimetière), traduit une manière d'implantation et de gestion de la pente ou est simplement un rappel du passé que l'on retrouve comme muret de clôture dans les constructions neuves.



Dispositifs liés à l'eau

Présence d'ancien puits dont l'accès en eau est coupé et de dispositif de gestion des eaux (le a l'étang en entrée de village.



CONSTATS

- Peu de petits patrimoines
- Faible valorisation

POINTS CLÉS

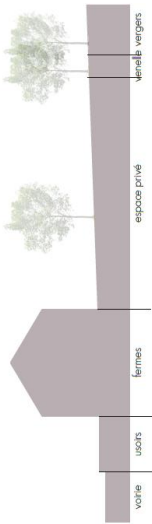
- Préservation/revalorisation
- Présence de l'eau à faciliter
- PADD

PATRIMOINE BÂTI/ARCHITECTURE

Les espaces privés non bâtis

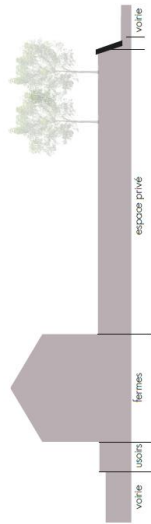
Jardins en lanière à l'arrière de la ferme

Parcelles étroites et longues avec une occupation arrière en herbe. Traitées en espace de détente, en potager ou en verger, ces espaces en pente très légère donnent accès à une venelle et débudent ainsi une transition vers une lisière. Avec du recul, on voit le jeu de toitures arrière.



Jardin en lanière et adaptation topographique

Les parcelles ouest de l'axe principal disposent également de jardins en lanière aux occupations diverses. Pour conserver un niveau stable avec la rue principale, un mur de soutènement est mis en place à l'arrière de la parcelle et offre peu de visibilité au passant de la rue arrière qui distribue des accès aux nouvelles constructions. Visible en image, l'interruption du mur pour avoir un accès arrière depuis la rue.



ALLAIN



CONSTATS
- Jardins arrière en lanière aux surfaces généreuses parfois peu valorisées
- Adaptation au milieu
POINTS CLÉS
- Préserver et faire évoluer le dispositif dans les constructions nouvelles
- Adaptation au milieu uniforme à conserver
- PADO - règlement

Les photographies et productions graphiques sont la propriété du CAUE de Meurthe-et-Moselle

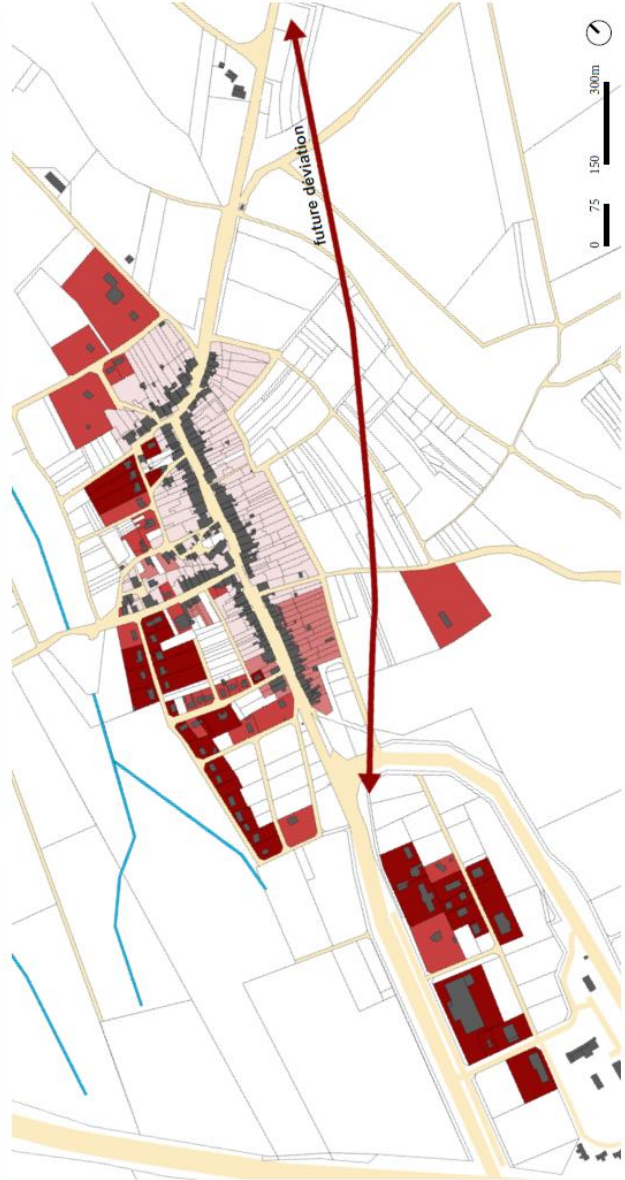


URBANISME

Évolutions urbaines



ALLAIN



- CONSTATS**
- Début de développement à l'Ouest en bas de la pente
 - Développement au Sud
- POINTS CLÉS**
- Densification à l'Ouest, en terrasse (maintien des vues)
 - Préservation intacte du sommet de la colline à l'Est

Les photographies et productions graphiques sont la propriété du CAUE de Meurthe-et-Moselle

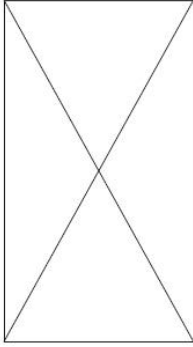
URBANISME

Activités agricoles / économiques / services

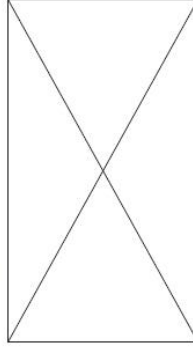
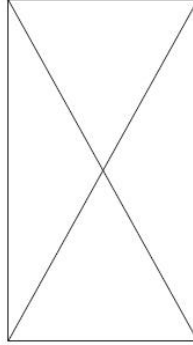


ALLAIN

Bâtiments agricoles en dehors du coeur de village



Maintien de bâtiments agricoles en coeur de village



Activités économiques et services



CONSTATS

- Activité agricole presque inexistante
- Forte activité économique au Sud de la commune (route ramenant à Colombey-les-Belles)

POINTS CLÉS

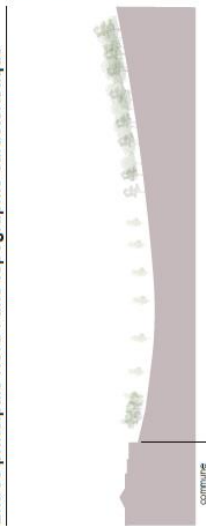
- Développement de l'activité agricole
- Développement de l'activité économique de proximité

Les photographies et productions graphiques sont la propriété du CAL/E de Meurthe-et-Moselle

URBANISME

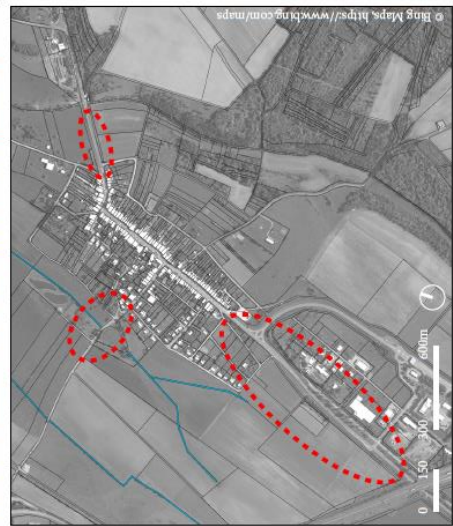
Entrées de commune

Entrée principale Nord : une topographie caractéristique

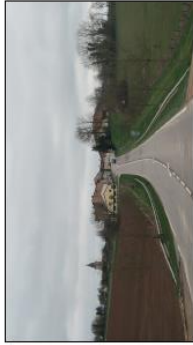


Entrée principale Sud : une vue ample sur le grand paysage

Entrée secondaire Ouest : une entrée douce qualitative



ALLAIN



CONSTATS

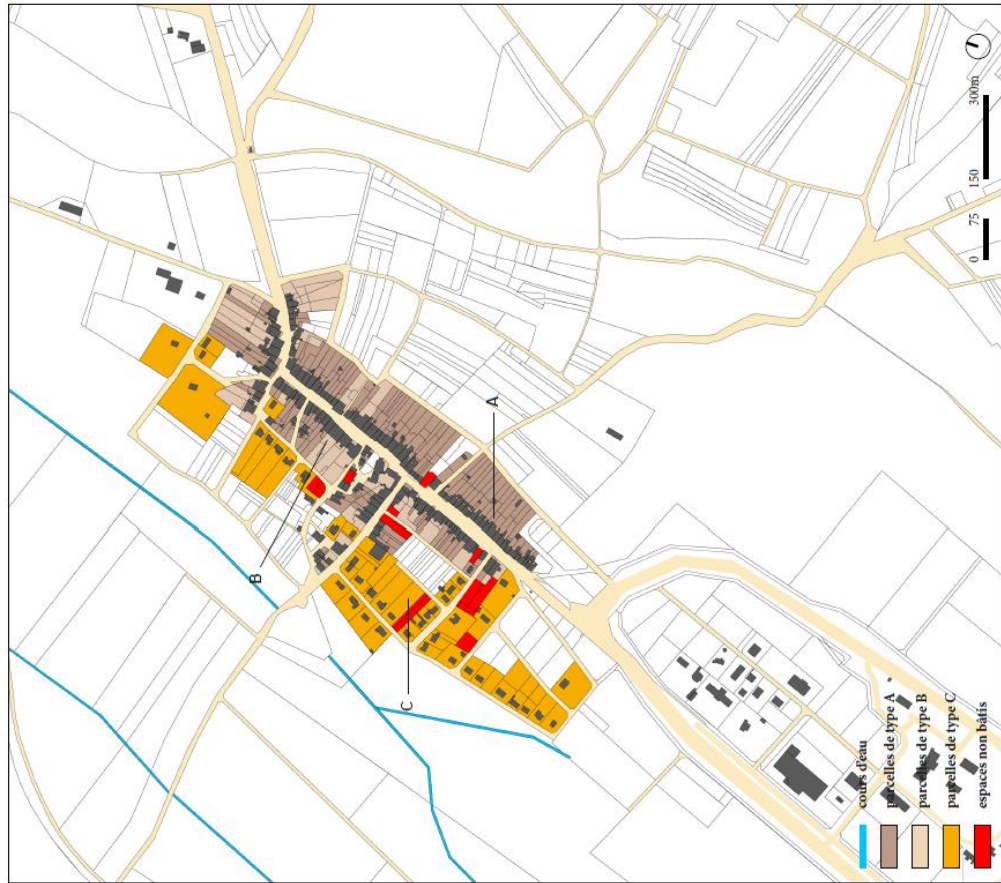
- Entrées de villages avec une qualité particulière pour chacune : topographie, grand paysage, bassin

POINTS CLÉS

- Valorisation des entrées de la commune
- Attention particulière pour les entrées principales Nord et Sud

URBANISME

Forme des parcelles / Potentialité de densification



ALLAIN

Type A- Parcelles étroites (bâti en front de rue - mitoyenneté)



Type B- Parcelles larges (bâti en front de rue - mitoyenneté)



Type C- Parcelles ayant d'autres caractéristiques



Espaces non bâtis



CONSTATS

- Mixité des parcelles
- Mixité de bâti et d'implantation sur la parcelle

POINTS CLÉS

- Favoriser les parcelles en longueur
- Préservation du tissu ancien
- Densification possible des espaces creux

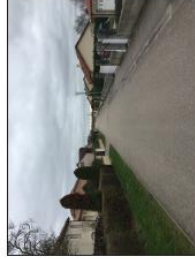
URBANISME

Rues / Ruelles et venelles / Chemins / Espaces publics

ALLAIN

Rues

Rues relativement larges avec présence dans le coeur ancien d'usoirs.
Les nouvelles rues ne possèdent pas de trottoirs surélevés mais sont séparées de la voie carrossable par un caniveau en pavés.



Ruelles et venelles

Présence de venelles, notamment pour accéder au cimetière qui se trouve excen-
tré.
Ces passages de rupture du front bâti permettent de transiter de la rue principale à l'arrière des parcelles.



Chemins

Les chemins arrières englobent la totalité de la commune.
Ils rendent accessibles les contours de la commune et constituent un élément du traitement de la lisière.
Ils sont nombreux et ouvrent parfois sur des cadrages visuels et des vues dégagées.



Espaces publics

L'entrée Ouest se caractérise par un espace appropriable par les habitants avec des aménagements divers.
Aussi, un espace jouxtant l'église joue le rôle d'une place intime et de belvédère offrant des vues sur la partie ouest de la commune.



CONSTATS

- Espaces publics généraux

POINTS CLÉS

- Préservation et réalisation de venelles

- Préservation des chemins, surtout arrières

- Préservation des vues

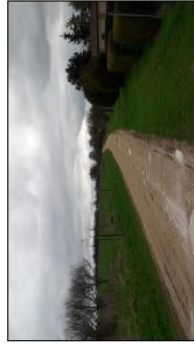
PAYSAGE / ENVIRONNEMENT

Lisières villageoises



ALLAIN

Lisières composées jardins / chemins / vergers, prés

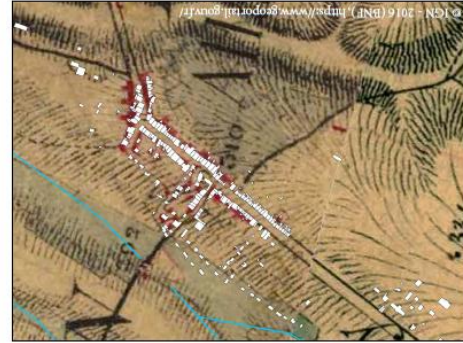


Lisières franches habitats / zones d'agriculture



1820-1866 Carte de l'État-Major

La carte de l'État-Major permet de mettre en évidence la topographie marquée, vallée à l'extrême Est, pente douce sur le flanc Ouest de la commune.



CONSTATS

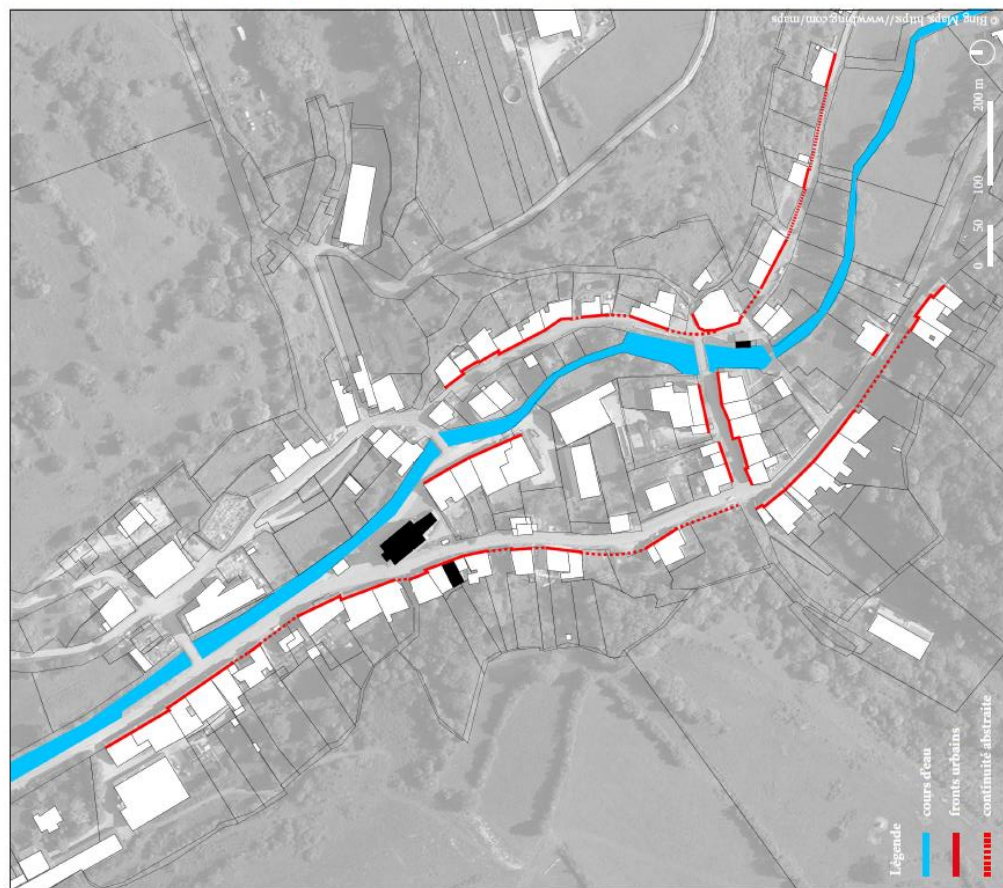
- Lisières composées et lisières franches

POINTS CLÉS

- Préservation des caractéristiques environnementales des lisières, avec sa composition
- Traitement des lisières franches
- Maintien de l'enveloppe urbaine

PATRIMOINE BÂTI/ARCHITECTURE

Hauteurs et alignements des constructions



GÉMONVILLE



Toitures alignées - Front bâti homogène



Toitures à fort alignement - Front bâti homogène



Décrochés de toitures fréquents (topographie) - Front à tendance homogène



Front bâti déstructuré qui pourrait être recomposé

CONSTATS

- Présence forte de toitures alignées
- Dominance de l'alignement des façades

POINTS CLÉS

- Indications sur les volumes, hauteurs et alignements à respecter pour les constructions nouvelles

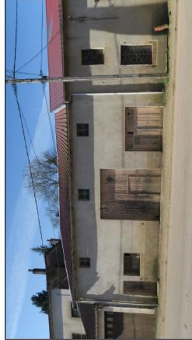
Les photographies et productions graphiques sont la propriété du CAUE de Meurthe-et-Moselle

PATRIMOINE BÂTI/ARCHITECTURE

Architecture traditionnelle

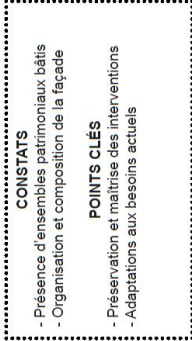
Bâts traditionnels

Typologie de ferme lorraine traditionnelle en deux ou trois travées avec les composantes logis/grange/écurie.
Volumétrie homogène du bâti.



Interventions sur l'existant

Exemples d'intervention sur les ouvertures, etc.



CONSTATS

- Présence d'ensembles patrimoniaux bâtis
- Organisation et composition de la façade

POINTS CLÉS

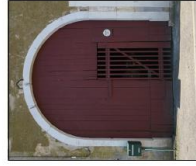
- Préservation et maîtrise des interventions
- Adaptations aux besoins actuels

PATRIMOINE BÂTI/ARCHITECTURE

Portes de granges

Arcs en plein cintre

Type de porte la plus présente dans le village.
Usage d'encadrement en pierre ou de maçonnerie peinte.
Ouvrants en bois peint.



Arcs en anse de panier, surbaissés et linteaux plats

Moins représenté, avec des arcs en pierre ou maçonnés.
Les linteaux quant à eux sont en bois.
Battant en bois peint.



Organisation en façade

Positionnement des différentes ouvertures en façade les unes par rapport aux autres (porte de grange, d'écurie, d'habitat).
Type d'encadrement similaire.



Interventions sur l'existant

Exemples visibles de transformation de porte de grange.



GÉMONVILLE

CONSTATS

- Typologies identitaires du territoire
- Composition architecturale cohérente

POINTS CLÉS

- Conservation
- Maîtrise des interventions
- PADD/règlement

Les photographies et productions graphiques sont la propriété du CAUE de Meurthe-et-Moselle

PATRIMOINE BÂTI/ARCHITECTURE Détails des percements de façade

Fenêtres

Volets en bois qui assurent un habillage de la façade.
Proportion des ouvertures plus hautes que larges.
Linteau droit ou en arc avec un encadrement en pierre.



Ouvertures des dépendances

Position adjacente à la porte des écuries dans toutes les fermes traditionnelles.
Encadrement en pierre.



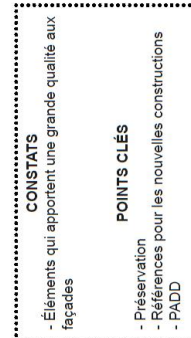
Œil de bœuf

Œil de bœuf souvent accompagné de l'évacuation de la pierre à eau, cette ouverture permettrait d'éclairer la pierre à eau et de voir sans être vu.
Participe à l'organisation de la façade.



Divers

Ouvertures en partie hautes de la façade souvent au-dessus des portes de grange.
Tendance à la forme carrée.
Encadrement en pierre.



CONSTATS

- Éléments qui apportent une grande qualité aux façades

POINTS CLÉS

- Préservation
- Références pour les nouvelles constructions
- PADD

PATRIMOINE PUBLIC/PETIT PATRIMOINE

Patrimoine de proximité

Cultuel et symbolique

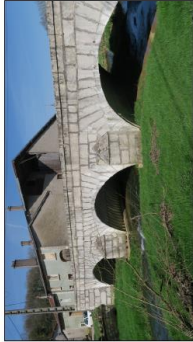
Positionné vers l'entrée du village, le calvaire marque le début d'un sentier forestier.
Visible depuis l'entrée du village, l'église occupe une place centrale dans le tissu urbain.
Monuments aux morts, en position latérale de l'église.



GÉMONVILLE

Pont

Remarquable dans le paysage villageois, ce pont est l'ouvrage de franchissement principal du cours d'eau.
Détail de piles chasse-roue.



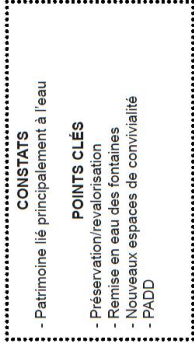
Lavoir

Positionné le long du cours d'eau, le lavoir est dans un bon état de conservation.
Il est un témoin de l'organisation de la vie du village.
Le petit orifice permet une évacuation éventuelle d'eau directement dans le cours d'eau.



Fontaines

Fontaines en lien immédiat avec le cours d'eau.
La première, visible dans la traversée principale du village est rendue plus présente par les aménagements des abords et leurs traitements propres.



CONSTATS

- Patrimoine lié principalement à l'eau

POINTS CLÉS

- Préservation/revalorisation
- Remise en eau des fontaines
- Nouveaux espaces de convivialité
- PADD

PATRIMOINE PUBLIC/PETIT PATRIMOINE

Murs en pierres sèches

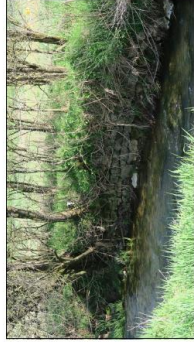
En dehors du village

Murs de pierres sèches relativement ancien, intégré au milieu naturel utilisé comme petit soutènement dans les prairies environnantes.



À l'intérieur du village : perméabilité avec l'eau

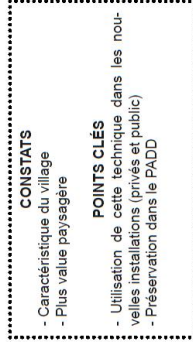
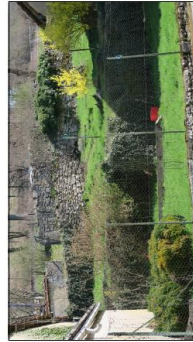
Muret de pierres sèches plus ou moins grosses qui assure un rôle de soutènement et permet un drainage des terres arables qui bordent le cours d'eau.



À l'intérieur du village : adaptation au relief

Murs en pierre sèche qui joue un rôle de soutènement et met à distance les jardins privés de la voirie.

Il est également très présent dans les jardins qui s'implantent en terrasse en raison de la forte pente du terrain où il a le rôle de soutènement et permet un meilleur drainage.



CONSTATS

- Caractéristique du village
- Plus value paysagère

POINTS CLÉS

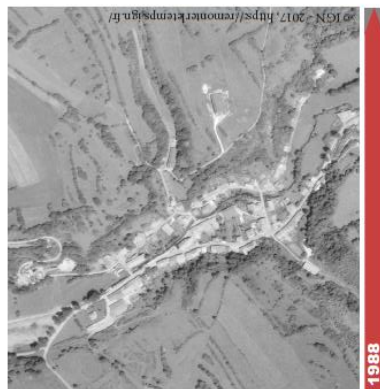
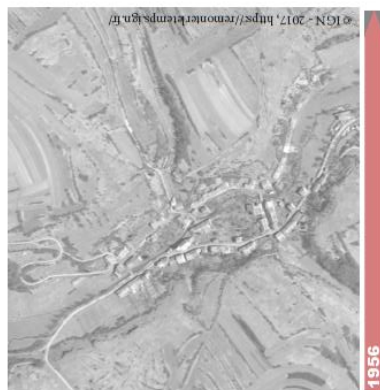
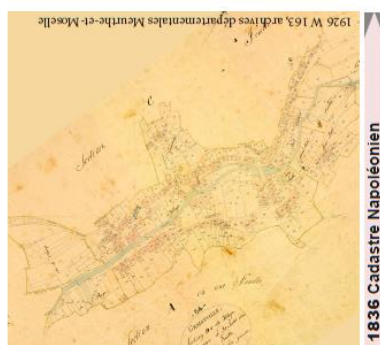
- Utilisation de cette technique dans les nouvelles installations (privés et public)
- Préservation dans le PADD



URBANISME

Évolutions urbaines

GÉMONVILLE

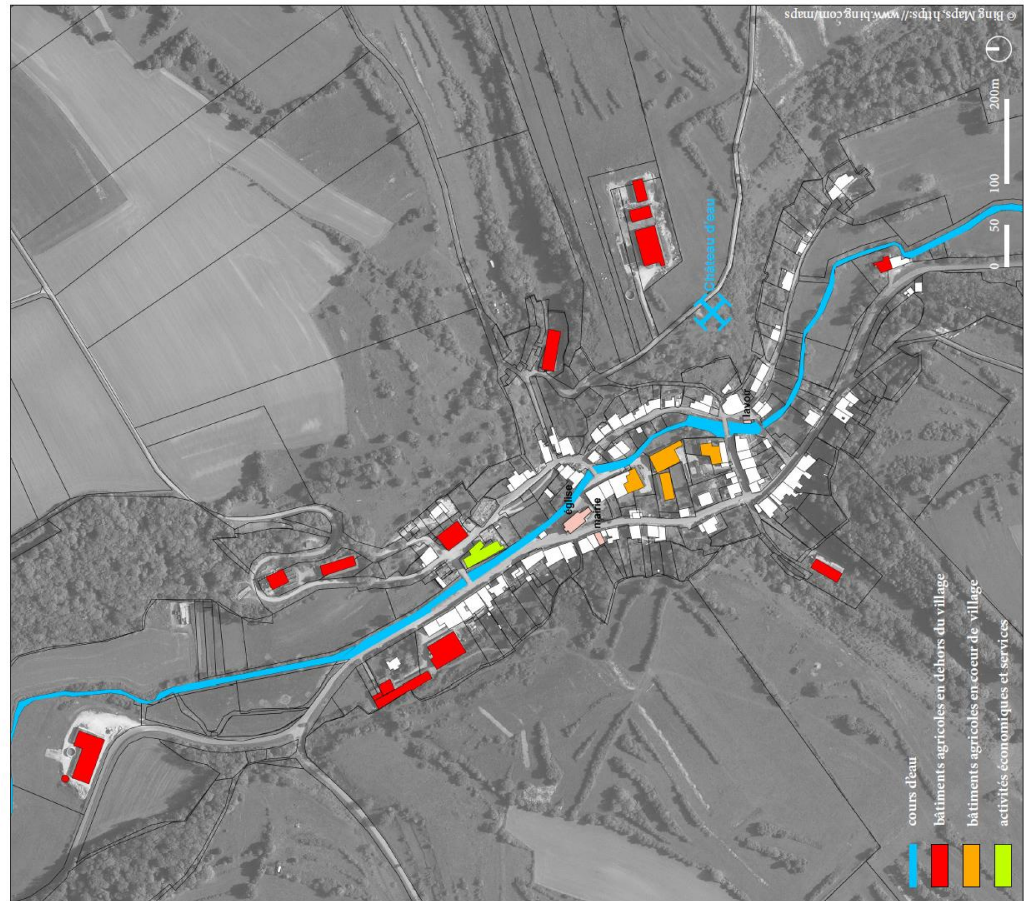


- CONSTATS**
- Les parcelles construites sont majoritairement d'époque
 - Densifications ponctuelles dans le centre
 - Quelques parcelles sont actuellement inoccupées
- POINTS CLÉS**
- Préservation générale du bâti d'époque
 - Redensification des parcelles autrefois construites

Les photographies et productions graphiques sont la propriété du CAUE de Meurthe-et-Moselle

URBANISME

Activités agricoles / économiques / services



GÉMONVILLE

Bâtiments agricoles en dehors du coeur de village



Maintien de bâtiments agricoles en coeur de village



Activités économiques et services



CONSTATS

- Sortie des bâtiments agricoles de l'enveloppe urbaine

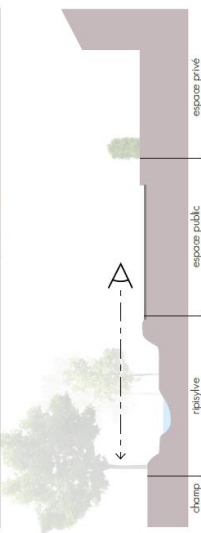
POINTS CLÉS

- Maintien de l'activité agricole et économique

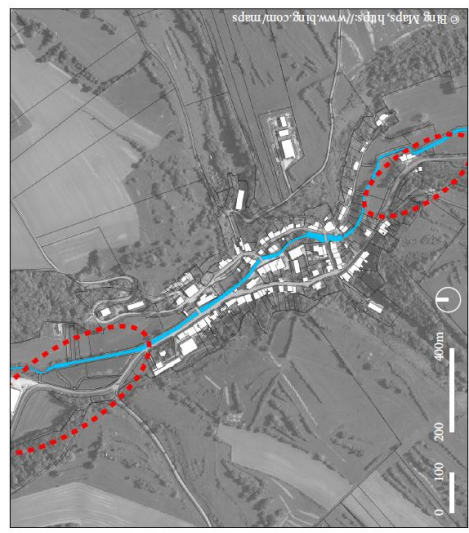
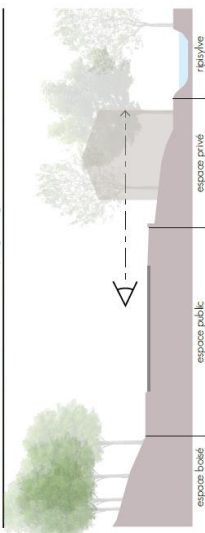
URBANISME

Entrées de commune

Entrée Nord : une structuration paysagère dominante



Entrée Sud : une structuration paysagère dominante



CONSTATS

- Entrées structurées par le paysage
- Qualité de la transition douce entre les espaces (bois, prés, village)

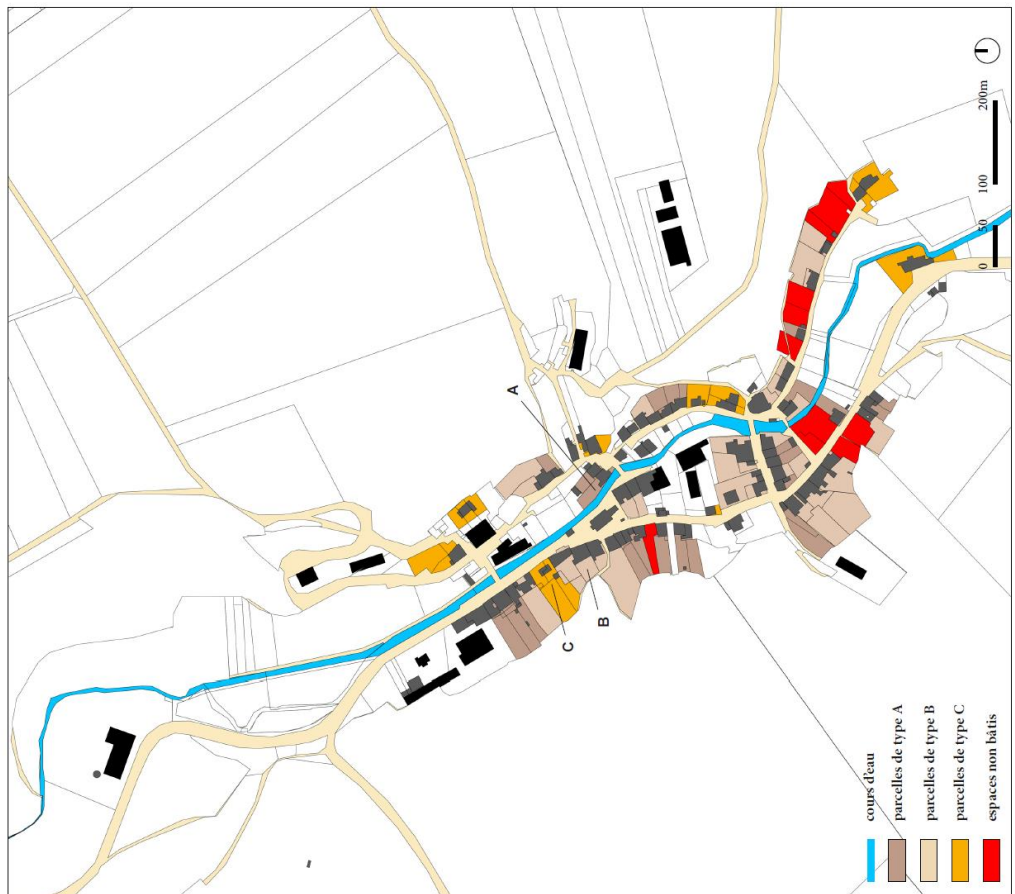
POINTS CLÉS

- Maintien des étapes de transition
- Préservation des qualités paysagères
- PADD / ZONAGE



URBANISME

Forme des parcelles / Potentialité de densification



GÉMONVILLE

Type A- Parcelles étroites (bâti en front de rue - mitoyenneté)



Type B- Parcelles larges (bâti en front de rue - mitoyenneté)



Type C- Parcelles ayant d'autres caractéristiques



Espaces non bâtis



CONSTATS

- Mixité des parcelles
- Contrainte topographique

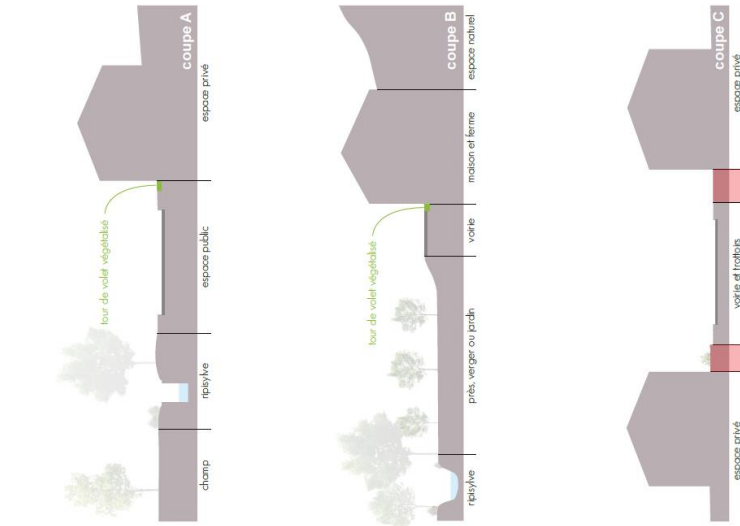
POINTS CLÉS

- Favoriser les parcelles en longueur
- Préservation du tissu ancien

URBANISME

Rues / Ruelles et venelles / Chemins / Espaces publics

GÉMONVILLE



CONSTATS

- Espace public composé par les rues
- Espace public interstitiel

POINTS CLÉS

- Réalisation d'espaces publics

PAYSAGE / ENVIRONNEMENT

Lisières villageoises



Lisières composées jardins / vergers, prés / bois



1820-1866 Carte de l'État-Major

La carte de l'État-Major permet de mettre en lien la topographie boisée et les lisières urbaines.

CONSTATS
- Lisières composées
POINTS CLÉS
- Préservation des caractéristiques environnementales des lisières

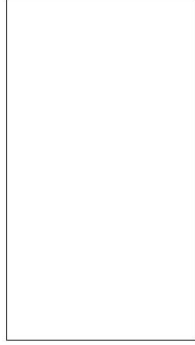
Les photographies et productions graphiques sont la propriété du CAUE de Meurthe-et-Moselle

PATRIMOINE BÂTI / ARCHITECTURE

Organisation des espaces privés non bâtis

Jardins à l'arrière d'une mitoyenneté continue

Le jardin arrière est plat, marquant la transition entre l'espace bâti et le bois.



Jardins latéraux, rupture de mitoyenneté

Le bois se trouve proche de l'espace bâti, la topographie prononcée oblige à réaliser des jardins latéraux surélevés par rapport à la rue ou non. Le bâti est par conséquent semi-adossé.



Jardins de l'autre côté de la route face à une mitoyenneté continue

La topographie très forte et la mitoyenneté entre les bâtis entièrement adossés ne permettent pas d'avoir un jardin privé traditionnel. Il se trouve alors devant l'édifice, de l'autre côté de la route.



Absence de jardin, espace naturel à l'arrière

La topographie très forte et la mitoyenneté entre les bâtis entièrement adossés ne permettent plus d'avoir un jardin privé qui par supposition se trouvait à l'avant, du fait de la présence de prés ou de vergers.



GÉMONVILLE

CONSTATS

- Présence de cas particuliers de jardins latéraux et de jardins face à l'habitat

POINTS CLÉS

- Préservation des espaces réservés aux jardins face à l'habitat



Les photographies et productions graphiques sont la propriété du CAUB de Meurthe-et-Moselle

PATRIMOINE BÂTI/ARCHITECTURE

Hauteurs et alignements des constructions

GIBEAUMEIX



Adaptation à la courbure de la voie et à la légère topographie - décroché de toiture régulier



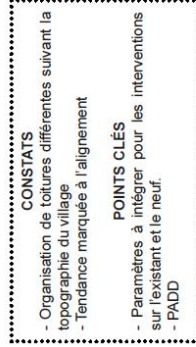
Alignements et décrochés dans la voirie courbe



Toitures à décrochés réguliers en adaptation à la topographie - Front bâti homogène et aligné
Ouverture visuelle sur la lisière et le paysage



Alignements forts des toitures et des façades



- CONSTATS**
- Organisation de toitures différentes suivant la topographie du village
 - Tendance marquée à l'alignement
- POINTS CLÉS**
- Paramètres à intégrer pour les interventions sur l'existant et le neuf
 - PADD

PATRIMOINE BÂTI/ARCHITECTURE

Architecture traditionnelle

Fermes à deux travées basses

Typologie de ferme lorraine traditionnelle en deux travées avec les composantes logis/grange/écurie.
Volumétrie homogène du bâti.
Rapport plein/vides évolutif au fil des interventions.
Le dernier cas illustre l'insertion et l'adaptation à la topographie.



Fermes hautes à deux travées

Typologie de ferme lorraine traditionnelle en deux travées avec les composantes logis/grange/écurie.
Volumétrie homogène du bâti qui forme une particularité par sa hauteur et les ouvertures en partie haute qui la compose.



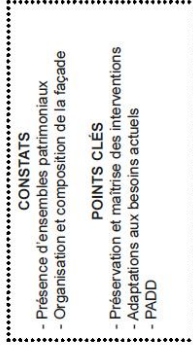
Fermes accolées

Cette typologie forme des ensembles plus conséquents.
Fermes jumelées parfois à une tendance symétrique, on y retrouve les composantes de la ferme lorraine traditionnelle.
Une lecture continue de ces ensembles est encore visible aujourd'hui.



Interventions sur l'existant

Exemple d'interventions sur des fermes à deux ou trois travées.
Transformations marquées des ouvertures.
Transformations de la lisibilité de la façade.



CONSTATS
- Présence d'ensembles patrimoniaux
- Organisation et composition de la façade

POINTS CLÉS
- Préservation et maîtrise des interventions
- Adaptations aux besoins actuels
- PADD

PATRIMOINE BÂTI/ARCHITECTURE

Portes de granges

Formes

Diversité des formes de portes de dépendance avec une prédominance de l'arc en anse de panier ou surbaissé.
Encadrement principalement en pierre de taille, ils sont parfois maçonnés.
Matériaux en bois peint pour les ouvrants.

Organisation double

Portes de grange accompagnées généralement de la porte d'écurie ou de la porte d'entrée du logis. On remarquera un jambage commun dans l'encadrement.

Organisation triple

L'ensemble des accès aux différentes parties de la ferme se jouxte en ayant généralement recours à des jambages de pierre communs.

Interventions sur l'existant

Exemples de transformations des différentes ouvertures.

GIBEAUMEIX



- CONSTATS

 - Typologie identitaire du territoire
 - Composition architecturale
 - Nombreuses interventions sur l'existant

POINTS CLÉS

 - Conservation
 - Maîtrise des interventions
 - PADD/règlement

PATRIMOINE BÂTI/ARCHITECTURE

Détails des percements de façade

Fenêtres à linteau droit

Volets en bois peint qui assurent un habillage de la façade.
Proportion des ouvertures plus hautes que larges.



Fenêtres à linteau déladé

Volets en bois peint qui assurent un habillage de la façade.
Proportion des ouvertures plus hautes que larges.
Linteau déladé avec un encadrement en pierre.



Portes de logis

Particularité du village, un travail de détail est apporté aux ouvertures dominant accés au logis. À la fois pour la porte en elle-même, travaillée en bois, que pour les encadrements en pierre qui les composent.



Interventions sur l'existant

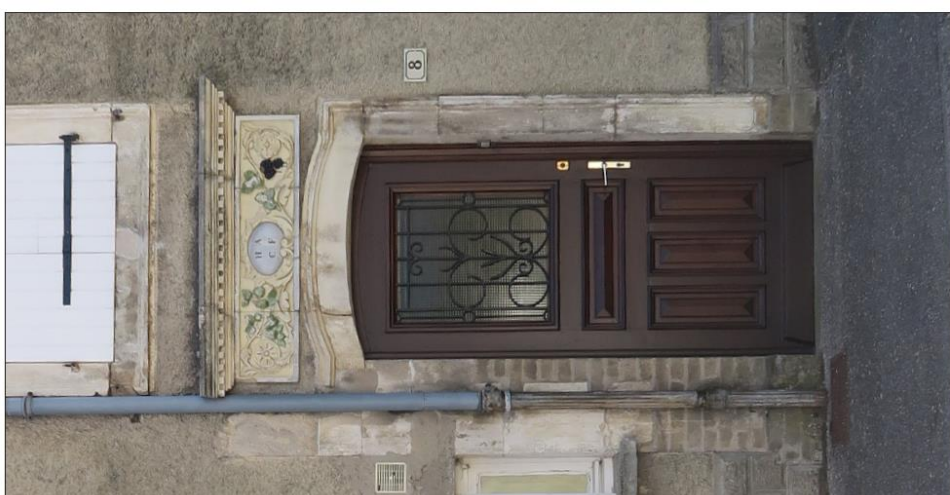
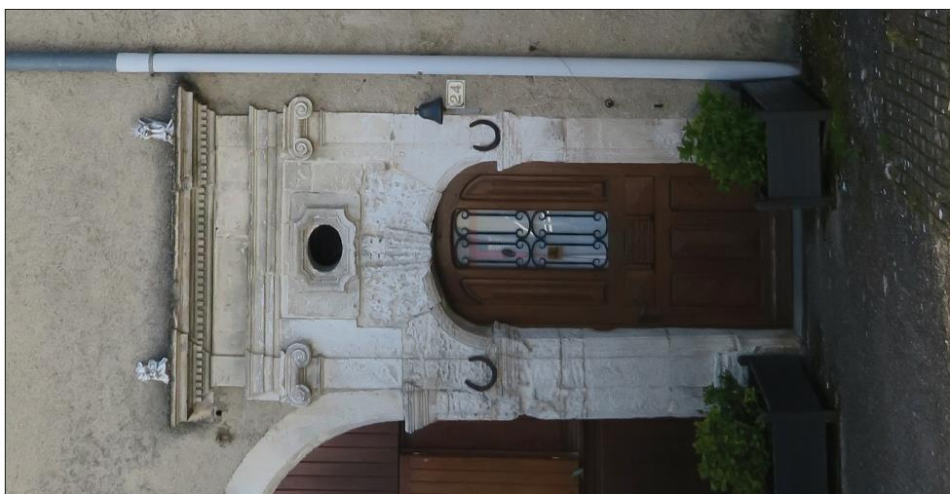
Exemples d'interventions sur les ouvertures, avec des proportions de fenêtres plus larges que hautes qui correspondent à la période d'après-guerre et des règlements en lien avec l'hygiène.



GIBEAUMEIX

CONSTATS
- Éléments qui apportent une grande qualité aux façades.
- Portes qui relèvent de la particularité.

POINTS CLÉS
- Préservation
- Références pour les nouvelles constructions
- PADD



GIBEAUMEIX

PATRIMOINE BÂTI/ARCHITECTURE

Détails des percements de façade

PATRIMOINE BÂTI/ARCHITECTURE

Patrimoine de proximité

Lavoir

Pièce visible dès l'entrée du village, le lavoir compose un espace de repos dans la structure villageoise.
Bon état de conservation, il nous dit quelque chose de l'organisation ancienne de la vie du village.



Ponts et fontaine

Ouvrages liés à l'eau.
Le pont contribue à marquer l'entrée du village.
La fontaine plus discrète et sans traitement particulier est visible en cœur de village.



Culturel

L'église du village est visible de différentes manières suivant notre position dans le village. Son clocher forme un point de repère.
Un calvaire de grande qualité accompagné d'un petit espace public simple se trouve à une extrémité du village et marque une limite ancienne.



CONSTATS

- Éléments qualitatifs qui peuvent, pour certains, faire l'objet de valorisation et nouveaux espaces publics.

POINTS CLÉS

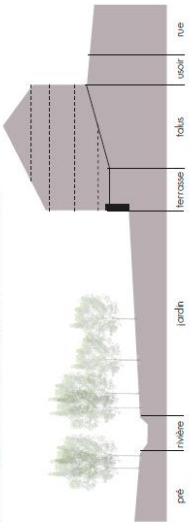
- Préservation/revalorisation
- Présence de l'eau à faciliter
- PADD

PATRIMOINE BÂTI/ARCHITECTURE

Les espaces privés non bâtis

Implantation en pente forte - terrasse et jardin

Implantation d'habitat en forte pente - adaptation de l'habitat, gestion des niveaux, travail d'appropriation de l'espace latéral en terrasse.



Implantation en pente et jardins latéraux

Implantation en pente inverse au premier cas, les jardins se développent principalement latéralement par rapport à l'habitation.



Jardins de l'autre côté de la voirie

Jardins dispersés de l'autre côté de la parcelle bâtie.

GIBEAUMEIX



- CONSTATS

- Deux manières de s'implanter caractéristiques dans le village.
 - Espaces non construits ayant leur importance dans la composition du village.
- POINTS CLES

- Réinterprétation possible dans les nouvelles constructions
 - PADD



URBANISME

Évolutions urbaines

GIBEAUMEIX



- CONSTATS**
- Développements significatifs au Sud et au Nord
- POINTS CLÉS**
- Préservation du tissu ancien
 - Préservation du cours d'eau à l'Ouest comme limite
 - Préservation intacte des collines à l'Est
 - Préservation de la typologie urbaine

Les photographies et productions graphiques sont la propriété du C.A.U.E. de Meurthe-et-Moselle

URBANISME

Activités agricoles / économiques / services



GIBEAUMEIX

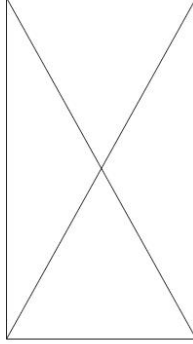
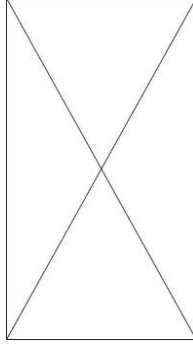
Bâtiments agricoles en dehors du coeur de village



Maintien de bâtiments agricoles en coeur de village



Activités économiques et services



CONSTATS
- Activité agricole bien présente
- Absence d'activité économique
POINTS CLÉS
Maintien de l'activité agricole
- Développement de l'activité économique de proximité

Les photographies et productions graphiques sont la propriété du CAUE de Meurthe-et-Moselle

URBANISME

Entrées de commune

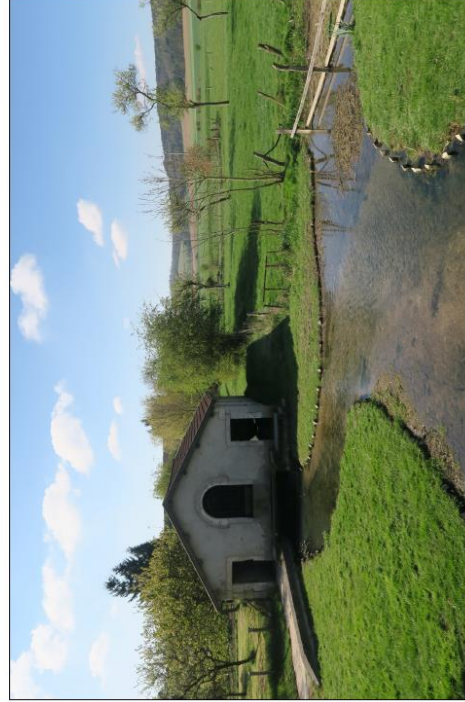
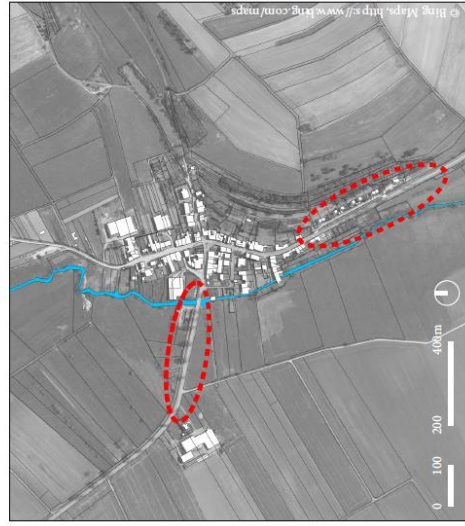
Entrée principale Sud : une entrée douce linéaire et bordée

Route linéaire bordée par des arbres et arbustes sur une très grande distance, masquant le bâti. La topographie permet de dégager une vue de qualité sur le grand paysage.



Entrée principale Ouest : marquée par un lieu singulier

Entrée douce et très agréable qualifiée par une route bordée de très grands arbres. La transition s'effectue par des prés, des vergers et en passant le cours d'eau. Le lavoir constitue un lieu singulier et agréable qualifiant considérablement cette entrée. Vues sur la masse végétale du ripisylve du cours d'eau.



CONSTATS

- Entrées de villages avec une qualité particulière pour chacune : topographie, grand paysage, lavoir, pont et cours d'eau

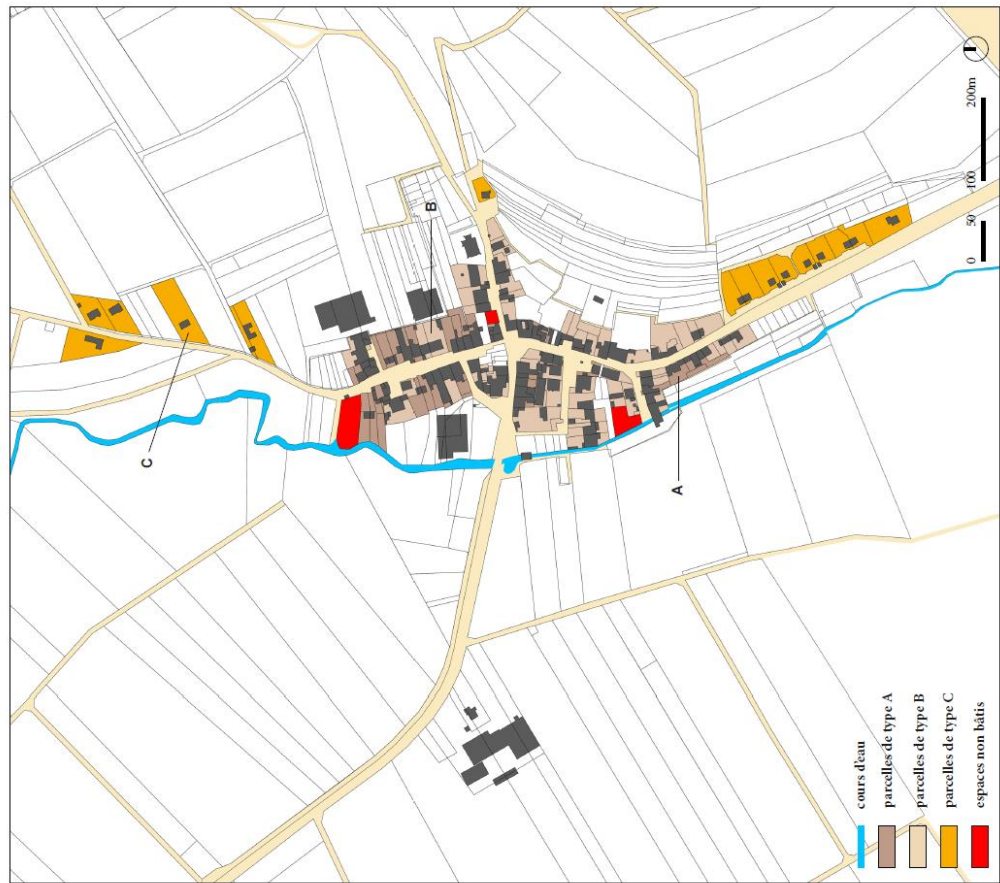
POINTS CLÉS

- Préservation des transitions de qualité en maintenant les masses végétales
- Préservation et valorisation d'espaces singuliers



URBANISME

Forme des parcelles / Potentialité de densification



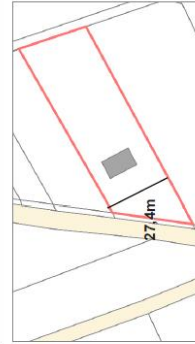
Type A- Parcelles étroites (bâti en front de rue - mitoyenneté)



Type B- Parcelles larges (bâti en front de rue - mitoyenneté)



Type C- Parcelles ayant d'autres caractéristiques



Espaces non bâtis (à préserver)



CONSTATS

- Mixité des parcelles
- Mixité de bâti et d'implantation sur la parcelle
- Densité du centre ancien avec de nombreuses interstices (ouvertures sur vues)
- POINTS CLÉS
- Favoriser les parcelles en longueur
- Préservation du tissu ancien
- Préservation des interstices

URBANISME

Rues / Ruelles et venelles / Chemins / Espaces publics

Rues

Rues relativement larges avec présence ponctuelle dans le coeur ancien d'usoirs.
Rues ouvrant sur de grandes perspectives et sur des vues paysagères.



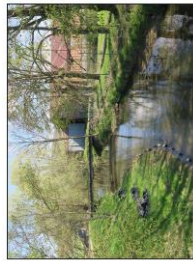
Espaces publics, stationnement

Présence d'espaces publics à différents endroits de la commune, espaces de détente et agréables, accompagnés d'un édifice lié à l'histoire (chapelle, lavoir).
Espaces en retrait du centre de la commune.



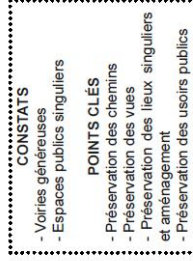
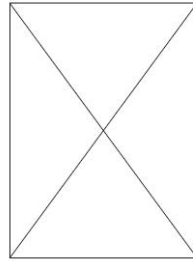
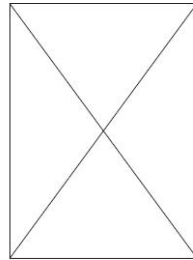
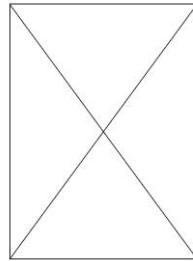
Chemins

Les chemins présents n'englobent pas la commune comme la majorité des cas.
Les chemins montant à l'est permettent d'avoir des points de vues sur la commune.
Le chemin à l'Ouest marquant la transition entre les prés et les espaces agricoles offre une vue reculée sur le village, masqué en partie par le ripsi/ve du cours d'eau.



Ruelles et venelles

Pas de venelle repérée à Gibeau-meix.

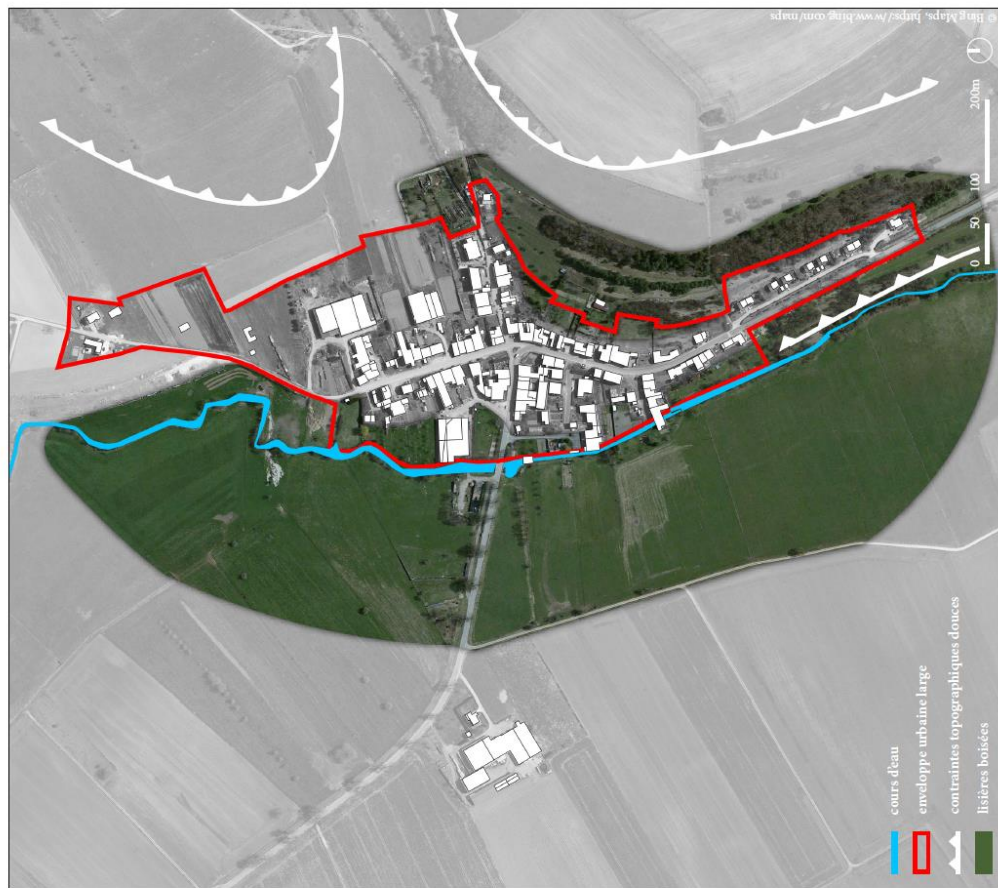


CONSTATS
- Voiries génériques
- Espaces publics singuliers
POINTS CLÉS
- Préservation des chemins
- Préservation des vues
- Préservation des lieux singuliers et aménagement
- Préservation des usoirs publics

Les photographies et productions graphiques sont la propriété du CAUE de Meurthe-et-Moselle

PAYSAGE / ENVIRONNEMENT

Lisières villageoises



GIBEAUMEIX

Lisières composées jardins / vergers / ripisylve / prés



Lisières franches habitats / zones d'agriculture



1820-1866 Carte de l'État-Major

La carte de l'État-Major permet de mettre en évidence la topographie marquée, et la vallée à l'Est.



CONSTATS

- Lisières composées larges et lisières franches
- Allongement de l'enveloppe urbaine

POINTS CLÉS

- Préservation des caractéristiques environnementales des lisières, avec sa composition
- Traitement des lisières franches
- Maintien de l'enveloppe urbaine
- Maintien du ripisylve comme limite urbaine

PATRIMOINE BÂTI/ARCHITECTURE

Hauteurs et alignements de constructions

OCHEY



Adaptation à la courbure de la voie - décrochés de toiture régulier mais assez homogène



Perception de la courbe dans l'alignement - décroché de toiture et d'alignement de façade régulier



Toitures à fort alignement par partie dans l'axe principal - Front bâti homogène et aligné



Alignement de façade et décroché de toitures dues à l'organisation de la façade.

CONSTATS

- Présence de décalages/alignements pas toujours réguliers en alignement de façades et de toiture.

POINTS CLÉS

- Indication sur la disposition, les volumes, hauteurs et alignements à respecter pour les constructions nouvelles.

PATRIMOINE BÂTI/ARCHITECTURE **Architecture traditionnelle**

OCHEY

Fermes à deux travées

Typologie de ferme lorraine traditionnelle en deux travées avec les composantes logis/grange/écurie
 Volumétrie homogène du bâti
 Rapport plein/vide évolutif au fil des interventions



Fermes à trois travées

Typologie de ferme lorraine traditionnelle en trois travées avec les composantes logis/grange/écurie
 Volumétrie large et homogène du bâti



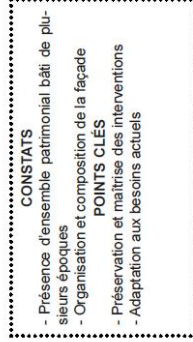
Composition symétrique

Fermes et habitat plus récent composés de manière symétrique dans le rythme, la forme et l'habillage des ouvertures



Interventions sur l'existant

Exemple d'intervention sur des façades anciennes.



CONSTATS

- Présence d'ensemble patrimonial bâti de plusieurs époques
- Organisation et composition de la façade
- POINTS CLES
- Préservation et maîtrise des interventions
- Adaptation aux besoins actuels

Les photographies et productions graphiques sont la propriété du CAUE de Meurthe-et-Moselle

PATRIMOINE BÂTI/ARCHITECTURE

Portes de granges

Évolution des organisations simples

Portes de granges non composées avec d'autres ouvertures immédiates.
Diversité de forme avec une dominance de l'arc en plein cintre.
Gradation entre des portes conservées dans leurs aspects anciens et diverses interventions au cours du temps.



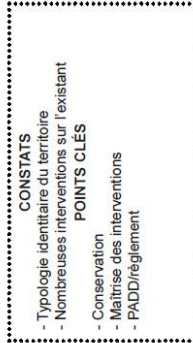
Évolution des organisations doubles

Portes de granges associées à l'accès des écuries ou du logis avec un jambage d'encadrement commun.
Gradation entre des portes conservées dans leurs aspects anciens et diverses interventions au cours du temps



Organisations triples

Portes de granges centrales associées à l'accès des écuries et du logis avec des jambages d'encadrement en pierre communs.
On remarquera les faibles interventions qui permettent une meilleure lecture de la composition de la façade ancienne.



CONSTATS
- Typologie identitaire du territoire
- Nombreuses interventions sur l'existant
POINTS CLES
- Conservation
- Maîtrise des interventions
- PADD/règlement

Les photographies et productions graphiques sont la propriété du CAUE de Meurthe-et-Moselle

PATRIMOINE BÂTI/ARCHITECTURE

Détails des percements de façade

OCHEY

Fenêtres à linteau droit

Volets en bois aux structures homogènes qui assurent un habillage de la façade.
Proportions des ouvertures plus hautes que larges.
Encadrement en pierre avec linteau droit.



Fenêtres à linteau délardé

Volets en bois aux structures homogènes qui assurent un habillage de la façade.
Proportions des ouvertures plus hautes que larges.
Encadrement en pierre avec linteau délardé qui laisse entrer plus de lumière.



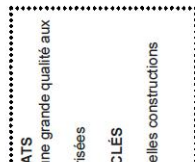
Ouvertures hautes

Ouvertures au-dessus des portes de granges ou en partie haute de façade.
Longue et écrasée, ces ouvertures aujourd'hui vitrées pour la plupart comportent un large encadrement en pierre.



Interventions sur l'existant

Exemple d'interventions dues par exemple à la période hygiéniste, ou à des adaptations contemporaines



CONSTATS
- Éléments qui apportent une grande qualité aux façades
- Interventions plutôt maîtrisées

POINTS CLÉS
- Préservation
- Référence pour les nouvelles constructions
- PADD

PATRIMOINE BÂTI/ARCHITECTURE

Patrimoine de proximité

Patrimoine lié à l'eau

Autour d'une même place, ces puits et fontaines structurent l'espace public.



Culturel et symbolique

L'église est visible depuis différents points du village.
Le monument aux morts prend place devant la mairie

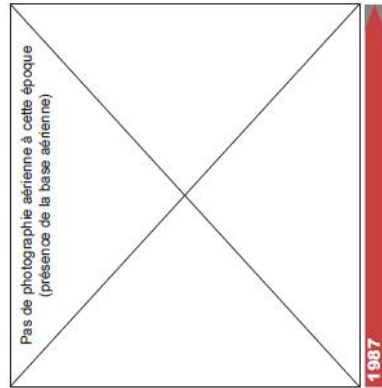
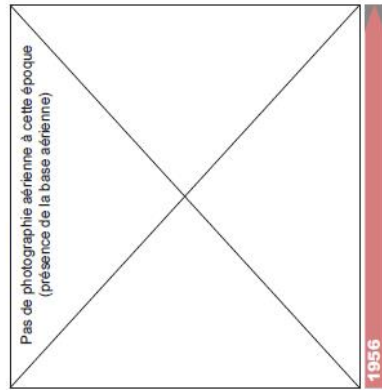


CONSTATS
- Patrimoine principalement lié à l'eau
POINTS CLÉS
- Préservation/revalorisation
- Remise en eau des fontaines
- Nouveaux espaces de convivialité
- PADD



URBANISME Évolutions urbaines

OCHEY



CONSTATS
Développement bien engagé aux alentours du noyau historique, sur les axes Nord, Ouest et Sud

POINTS CLÉS
- Densification sur les axes principaux
- Réflexion sur les îlots créés
- Préservation intacte du sommet de la colline à l'Est (rayon généré par la base aérienne située à l'Est)

URBANISME

Activités agricoles / économiques / services



OCHEY

Bâtiments agricoles en dehors du coeur de village



Maintien de bâtiments agricoles en coeur de village



Activités économiques et services



CONSTATS

- Activité agricole presque inexistante
- Présence de services de proximité (écoles, bureau de presse et tabac) parfois excentrés

POINTS CLÉS

- Développement de l'activité agricole
- Maintien de l'activité économique et des services en coeur de village

URBANISME

Entrées de commune

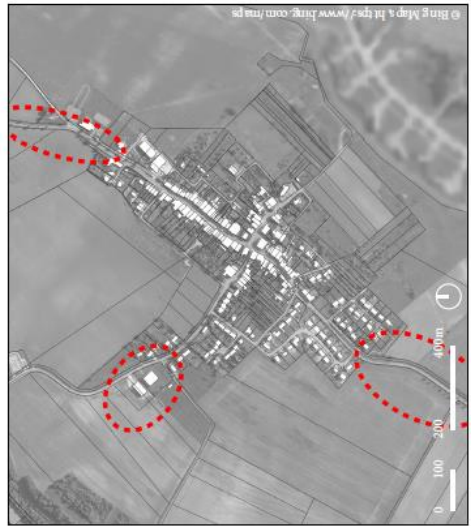
Entrée principale Sud : entrée franche sans transition

Route bordée par un alignement d'arbres.
L'entrée est franche, sans transition douce, dominant sur les jardins privés et les façades arrière des habitations.



Entrée principale Nord : entrée qualitative

Entrée plus douce et qualitative par la présence d'une végétation dense.
Les vues sur les espaces agricoles sont unilatérales. Le centre de loisirs signale visuellement l'entrée de la commune.



CONSTATS
- Entrées de villages qualifiées par des alignements d'arbres - Vues étendues sur l'enveloppe urbaine et sur le grand paysage
POINTS CLÉS
- Préservation des alignements d'arbres - Maintien des vues paysagères

URBANISME

Forme des parcellaires / Potentialité de densification

OCHEY

Type A- Parcelles étroites (bâti en front de rue - mitoyenneté)



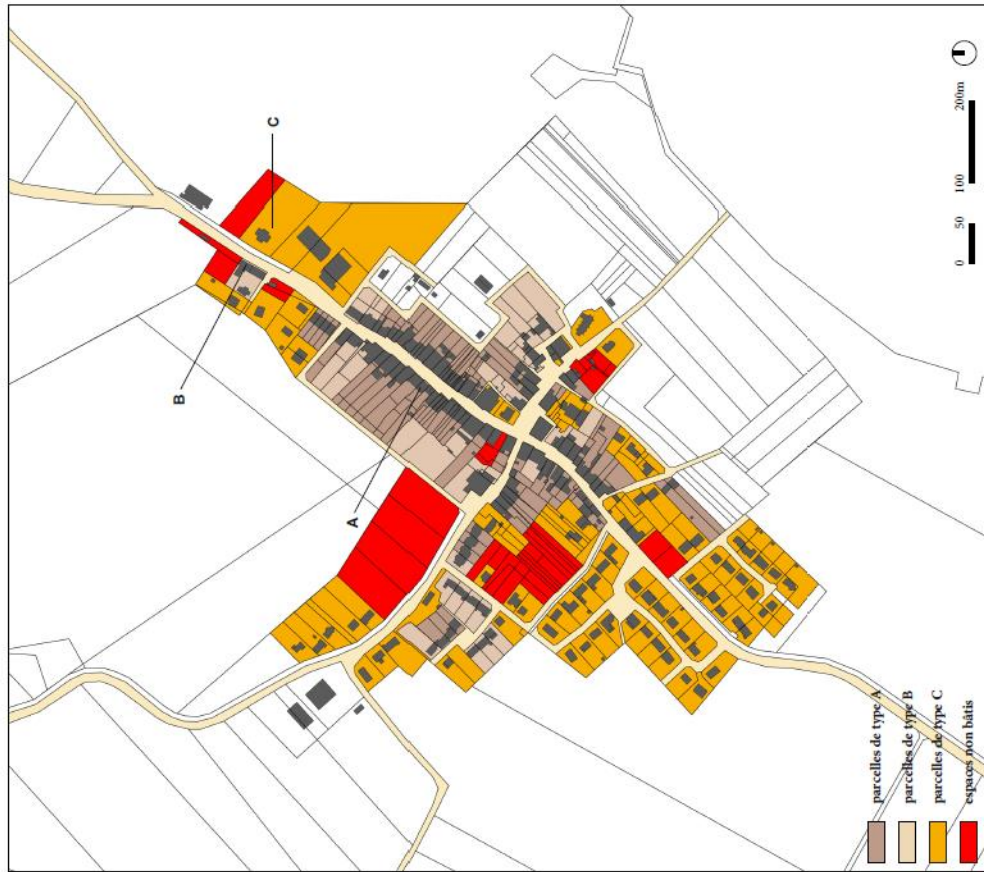
Type B- Parcelles larges (bâti en front de rue - mitoyenneté)



Type C- Parcelles ayant d'autres caractéristiques



Espaces non bâtis



CONSTATS

- Mixité des parcelles
- Mixité de bâti et d'implantation sur la parcelle
- Beaucoup d'espaces non bâtis

POINTS CLÉS

- Préservation du tissu ancien
- Densification des espaces non bâtis
- Favoriser les parcelles étroites

URBANISME

Rues / Ruelles et venelles / Chemins / Espaces publics

OCHEY

Rues

Rues moyennement larges et densité forte en coeur de commune.
La présence de pavés anciens qualifie le coeur ancien.
Les rues des zones de maisons neuves sont larges avec un jardin à l'avant des maisons. Elles ne possèdent pas de trottoirs, faisant de la voie carrossable un espace partagé.



Ruelles et venelles

Présence de venelles enherbées conférant à des endroits du village un caractère plus intime.
Ces venelles permettent aux piétons de transiter facilement d'un îlot bâti à un autre.



Chemins

Les chemins arrières englobent en partie la commune.
Ils caractérisent fortement le centre ancien et dans la partie Est, font la transition entre les jardins arrières des habitations et les jardins et vergers d'extension.
Ces chemins permettent de qualifier des vues.



Espaces publics, stationnement

Le centre de bistris est accessible par un chemin piéton indépendant afin de sécuriser l'accès pour les enfants.



CONSTATS

- Peu d'espaces appropriables
- Problème de stationnement en coeur de village

POINTS CLÉS

- Préservation des chemins arrières
- Préservation des vues
- Aménagement des espaces publics pour les rendre appropriables

PAYSAGE / ENVIRONNEMENT

Lisières villageoises



OCHEY

Lisières composées jardins / chemins / vergers



Lisières franches habitats / zones d'agriculture



1820-1866 Carte de l'État-Major

La carte de l'État-Major permet de mettre en évidence la topographie alentours.



CONSTATS

- Lisières composées et lisières franches
- Enveloppe urbaine morcelée

POINTS CLÉS

- Préservation des caractéristiques environnementales des lisières, avec sa composition
- Traitement des lisières franches
- Maintien et clarification de l'enveloppe urbaine

ANNEXE IX : Sites Basias

1- Liste des sites Basias par communes :

Liste établie à partir du site <https://www.georisques.gouv.fr/> le 05/03/2021.

Commune principale	Raison(s) sociale(s) de(s) l'entreprise(s) connue(s)	Nom(s) usuel(s)	Dernière adresse	Site géolocalisé	ancien document urbanisme	PLUi	Remarque
ABONCOURT	Pas de site Basias						
ALLAIN	Commune	Dépôt d'ordures ménagères	lieu dit "Sur les Carrières" et "Plat de Pierre"	Centroïde	UX	UE	
ALLAIN	Valerian	Dépôt de liquides inflammables	Chemin départemental 974 (chantier A31)	Centroïde	UX	UE	
ALLAIN	SCETAUROUTE -Société Centrale d'Etude et de Réalisation Routières- (S.A)	Station-service	Autoroute A31 section Toul-Gémonville (centre d'entretien)	Centroïde	UX	UE	
ALLAIN	Sté des autoroutes Paris Rhin Rhône (SA)	Centre d'entretien	lieu dit Centre d'entretien d'Allain sur A31	Pas de géolocalisation	UX	UE	
ALLAIN	Sté Frost véhicules industriels (ex Davouze)	Ferraillage	lieu dit Sillieu	Pas de géolocalisation	?	?	
ALLAMPS	Compagnie Française du Cristal DAUM	Crassier	lieu dit Crassier (le)	Centroïde	A NI	Na NI	
ALLAMPS	Commune d'Allamps	Dépôt d'ordures ménagères	lieu dit "Devant le Moulin de l'Etange"	Centroïde	NI	NI	
ALLAMPS	Fringant Entreprise	Atelier de ferronnerie d'Art	13 rue Pasteur	Centroïde	UA	UA	
ALLAMPS	Cie Française du Cristal (SA)	Dépôt de gaz		Centroïde	UX	Aa	
ALLAMPS	Cie Française du Cristal Daum, ex Sté des verreries de Vannes-le-Châtel	Verrerie	lieu dit La Cristallerie	Centroïde	UX	UE	

ALLAMPS	Leroy	Boucherie charcuterie, Dépôt de gaz liquide		Pas de géolocalisation	?	?	
Commune principale	Raison(s) sociale(s) de(s) l'entreprise(s) connue(s)	Nom(s) usuel(s)	Dernière adresse	Site géolocalisé	ancien document urbanisme	PLUi	Remarque
BAGNEUX	Pas de site Basias				RNU		
BARISEY-AU-PLAIN	Commune de Barisey-au-Plain	Dépôt d'ordures ménagères	lieu dit "Aux pâquis du Haut-Royer"	Pas de géolocalisation	1ND	Na	
BARISEY-AU-PLAIN	Commune	Dépôt d'ordures ménagères		Pas de géolocalisation	?	?	
BARISEY-AU-PLAIN	Oudard - Café de la Gare	Café avec desserte de carburant	lieu dit La Gare	Pas de géolocalisation	UA	UB	
BARISEY-AU-PLAIN	Mathiot	Fabrique de matériaux de construction	lieu dit "Clos Fléhé" et "la Naux"	Pas de géolocalisation	Nca	Aa	
BARISEY-AU-PLAIN	Simon	Boucherie-charcuterie		Pas de géolocalisation	?	?	
BARISEY-LA-COTE	HEUCHEL, OUDARD	Dépôt de liquide inflammable	Place Gare (de)	Pas de géolocalisation	?	?	pas de place de la gare
BARISEY-LA-COTE	L.P Mousse, Picard	Atelier de découpage de mousse polyuréthane	3 rue du Chanois	Centroïde	constructible	UB	
BATTIGNY	Bégel Entreprise	Atelier de broyage- concassage de matières organiques	Battigny	Pas de géolocalisation	?	?	
BEUVEZIN	Ets CALIN	Carrière		Pas de géolocalisation	?	?	
BLENOD-LES-TOUL	Commune de Blénod-lès-Toul	Dépôts d'ordures	Route nationale 60	Centroïde	A	A	
BLENOD-LES-TOUL	RICHERT, ex CLAUDEL	Dépôt de liquide inflammable	Route nationale 60	Pas de géolocalisation	?	?	
BLENOD-LES-TOUL	Dussieux A., ex Schmidt	Garage Station-service	Place Canelure	Pas de géolocalisation	UA	UA	
BLENOD-LES-TOUL	Carrosserie Francis, ex Robert Marcel	Carrosserie, ex Constructeur, Dépôts de gaz combustible liquide, Station-service	route de Bulligny	Centroïde	UX	UE	

BLENOD-LES-TOUL	BURET Germain (entrepreneur de travaux)	Dépôt de vieux véhicules (casse-auto personnelle)	lieu dit "Derrière le Village"	Pas de géolocalisation	?	?	Pas de Derrière le Village
Commune principale	Raison(s) sociale(s) de(s) l'entreprise(s) connue(s)	Nom(s) usuel(s)	Dernière adresse	Site géolocalisé	ancien document urbanisme	PLUi	Remarque
BLENOD-LES-TOUL	SCIUD Odinot, ex Odinot Rémy Fils	Scierie, ex Station-service	rue de la gare	Centroïde	UB	UB	
BLENOD-LES-TOUL	Entreprise Chiappa	Carrière de grouine	lieu dit Forêt communale	Centroïde	Nf	N	
BLENOD-LES-TOUL	Ducasse	Atelier de serrurerie	58 rue Sinique	Pas de géolocalisation	UA	UA	
BLENOD-LES-TOUL	Gonzales	Café - restaurant avec gaz	rue du Hasard	Pas de géolocalisation	?	?	pas de rue du hasard
BLENOD-LES-TOUL	HUMBERT Jean	Menuiserie mécanique	route de Vannes	Pas de géolocalisation	?	?	
BULLIGNY	Sté Becker Bulligny SA	Travaux agricoles et publics, desserte de carburant interne	route départementale n° 12	Centroïde	UX	UE	
BULLIGNY	Vosgien Michel	Production boissons alcooliques	24 rue Saint-Vincent	Centroïde	UA	UA	
BULLIGNY	Vosgien Claude - GAEC	Production boissons alcooliques	rue Paix (de la)	Centroïde	UA	UA	
BULLIGNY	Masson Jacques	Production boissons alcooliques	39 rue Saint-Vincent	Centroïde	UA	UA	
BULLIGNY	Collard Jacques	Production boissons alcooliques	Chemin du Breuil	Centroïde	UA	UB	
BULLIGNY	VOSGIEN Pierre	Distillerie	40 rue Houdevaux	Pas de géolocalisation	UB	UB	
BULLIGNY	GROSJEAN Maurice	Distillerie	49 rue Saint-Vincent	Pas de géolocalisation	UA	UA	
BULLIGNY	CIE PETROLIERE DE L'EST, ex HENRY	Garage, ex station-service	56 rue Houdevaux	Centroïde	UB	UB	
BULLIGNY	GARDEL Frères	Dépôts de combustibles		Pas de géolocalisation	?	?	

BULLIGNY	André Claude	Dépôt propane	16 rue St Vincent	Pas de géolocalisation	UA	UA	
Commune principale	Raison(s) sociale(s) de(s) l'entreprise(s) connue(s)	Nom(s) usuel(s)	Dernière adresse	Site géolocalisé	ancien document urbanisme	PLUi	Remarque
COLOMBEY-LES-BELLES	Mathieu - Relais du Passage, ex Leblanc Paul, ex Richert	Garage, ex Garage station-service	rue Carnot	Centroïde	Uba	UB	
COLOMBEY-LES-BELLES	TOULBOIS	Travail du bois		Pas de géolocalisation	?	?	
COLOMBEY-LES-BELLES	Garage Weber, ex Sté Raoulx et Cie - Pétrolessence (ex M. Burnot Serge)	Garage Station-service	route départementale 974	Pas de géolocalisation	UB	UB	
COLOMBEY-LES-BELLES	Lhermiteau (ex Esso Leroy)	Garage - Station-service	rue Alexandre III	Centroïde	UA	UA	
COLOMBEY-LES-BELLES	De Pra, ex Société Lainor (Filiale du Groupe Recticel)	Tôlerie, ex Atelier travail de matières plastiques	route de Vaucouleurs	Centroïde	UX	UE	
COLOMBEY-LES-BELLES	Richert et Fils	Garage - Station-service	12 rue Jeanne d'Arc	Pas de géolocalisation	UA	UA	
COLOMBEY-LES-BELLES	Société J. Martin et Cie	Dépôt de liquides inflammables	lieu dit "Au vieux Chauffeur"	Pas de géolocalisation	?	?	pas de lieu-dit" Vieux Chauffeur"
COLOMBEY-LES-BELLES	Coopérative Agricole Lorraine	Silo, Dépôt de produits agropharmaceutiques	rue de Moncel	Centroïde	UX	UE	
COLOMBEY-LES-BELLES	Ets Boulanger, ex MATHIS Denis	Boulangerie - Pâtisserie avec dépôt de gaz	rue Alexandre III	Pas de géolocalisation	UA	UA	
COLOMBEY-LES-BELLES	Commune de Colombey-les-Belles	Carrière	lieu dit "A la gravière"	Centroïde	4ND	Na	
COLOMBEY-LES-BELLES	Entreprise Jean Bernard (SA)	Carrière	lieu dit " Devant les Taillis de la Rose"	Centroïde	2NDb	Na	
COLOMBEY-LES-BELLES	RAMBAUT René	Garage	rue de l'Eglise	Pas de géolocalisation	UA	UA	Toute la rue de l'Eglise est en UA
COLOMBEY-LES-BELLES	Coopérative Agricole Lorraine	Entrepôts - Magasin	route de Vaucouleurs	Pas de géolocalisation	UX?	UE?	Même site que dépôt pharmaceutique ?
COLOMBEY-LES-BELLES	Poitier Michel	Peinture - Séchage en cabine	route de Toul	Centroïde	UB	UB	

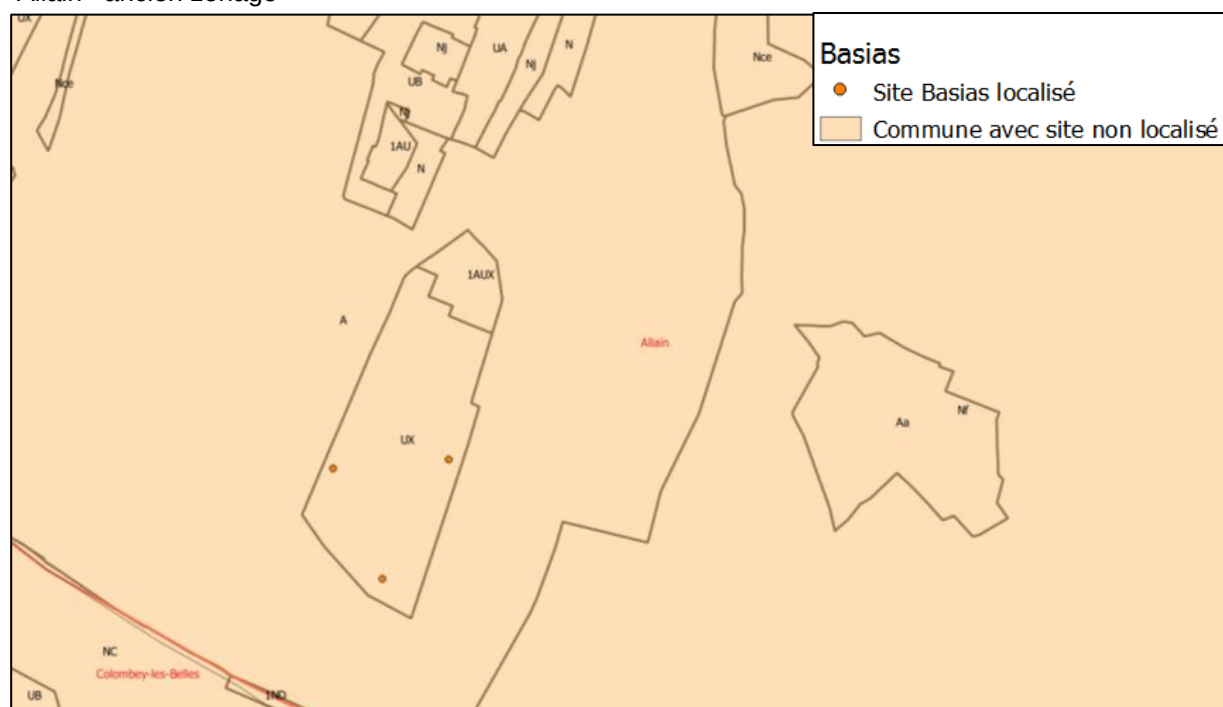
COLOMBEY-LES-BELLES	Chappelier	Dépôt de gaz	23 rue Carnot	Pas de géolocalisation	UA	UA	
Commune principale	Raison(s) sociale(s) de(s) l'entreprise(s) connue(s)	Nom(s) usuel(s)	Dernière adresse	Site géolocalisé	ancien document urbanisme	PLUi	Remarque
COLOMBEY-LES-BELLES	Morel Ginette	Dépôt de gaz combustibles liquéfiés	71 rue Carnot	Pas de géolocalisation	UA	UA	
COLOMBEY-LES-BELLES	Auberge Lorraine - Relais Routier - Restaurant	Dépôt de gaz	71 rue Carnot	Pas de géolocalisation	UA	UA	
COLOMBEY-LES-BELLES	Vallade, ex Bathelier J. Louis	Atelier peinture voitures, application de vernis	rue de Viier	Pas de géolocalisation	UBa	UB	
COLOMBEY-LES-BELLES	Fort	Garage, dépôt de gaz	20 rue Carnot	Pas de géolocalisation	UA	UA	
COLOMBEY-LES-BELLES	Marchal	Menuiserie mécanique	35 rue Carnot	Pas de géolocalisation	UA	UA	
COURCELLES	Commune de Courcelles	Décharge publique		Pas de géolocalisation	RNU	?	
CREPEY	O.N.F., ex Commune de Crépey	Carrière de pierres	lieu dit "Bois de Charmé"	Centroïde	1NDa	Na	
CREZILLES	Pas de site Basias						
DOLCOURT	Pas de site Basias						
FAVIERES	ROBINET, LAFOSSE & CIE	Travail du bois		Pas de géolocalisation	?	?	
FAVIERES	FELTER marius	Dépôt de liquides inflammables	17 rue Gare (de la)	Pas de géolocalisation	UB	UB	
FAVIERES	Felter Marius Entreprise	Commerce de combustibles, Dépôt de Liquides Inflammables	lieu dit "la Chalade"	Centroïde	UB	UB	
FAVIERES	Claude Robert	Boucherie-Charcuterie avec stockage de gaz propane		Pas de géolocalisation	?	?	
FAVIERES	Maison Jean Fauconnier SARL	Garage, Station-service	72 rue Abbé Lenfant (de l')	Centroïde	UA	UA	
FECOCOURT	PIERSON Raymond, ex MANSUY	Distillerie - Atelier public de distillation		Pas de géolocalisation	RNU	?	

Commune principale	Raison(s) sociale(s) de(s) l'entreprise(s) connue(s)	Nom(s) usuel(s)	Dernière adresse	Site géolocalisé	ancien document urbanisme	PLUi	Remarque
GELAUCOURT	Pas de site Basias						
GEMONVILLE	Pas de site Basias						
GERMINY	Pas de site Basias						
GIBEAUMEIX	Pas de site Basias						
GRIMONVILLER	Pas de site Basias						
MONT L'ETROIT	Pas de site Basias						
MONT-LE-VIGNOBLE	CABRET R.	Dépôt de liquide inflammable	rue Grande rue	Pas de géolocalisation	?	?	Pas de grande Rue ?
MOUTROT	Pas de site Basias						
OCHEY	Entreprise J.C. Stribick et Fils (SARL)	Dépôt de liquide inflammable (chantier sur l'aérodrome-base militaire)	lieu dit Base militaire	Pas de géolocalisation	UM?	UM?	
OCHEY	Ministère de la Défense, Service spécial des hydrocarbures, Base aérienne 133	Base aérienne, Dépôt de munitions d'alerte	lieu dit Base Aérienne n° 133 Nancy-Ochey	Centroïde	UM	UM	
OCHEY	Entreprise Robinet	Dépôt de liquides inflammables	Chemin départemental n°5	Pas de géolocalisation	?	?	
PULNEY	Pas de site Basias						
SAULXEROTTE	Ets Thanry (ex Ets Max et Jean Thanry), (ex Sté Thanry SA)	Scierie, Menuiserie, Atelier de travail du bois. Dépôt de liquides inflammables	route communale de Favières à Saulxerottes à 0,700 km de Favières	Centroïde	constructible	UE	
SAULXURES-LES- VANNES	RAOULX "LA PETROLESENCE"	Commerce de carburant	27 rue 31 Août (du)	Pas de géolocalisation	UA	UA	
Commune principale	Raison(s) sociale(s) de(s) l'entreprise(s) connue(s)	Nom(s) usuel(s)	Dernière adresse	Site géolocalisé	ancien document urbanisme	PLUi	Remarque

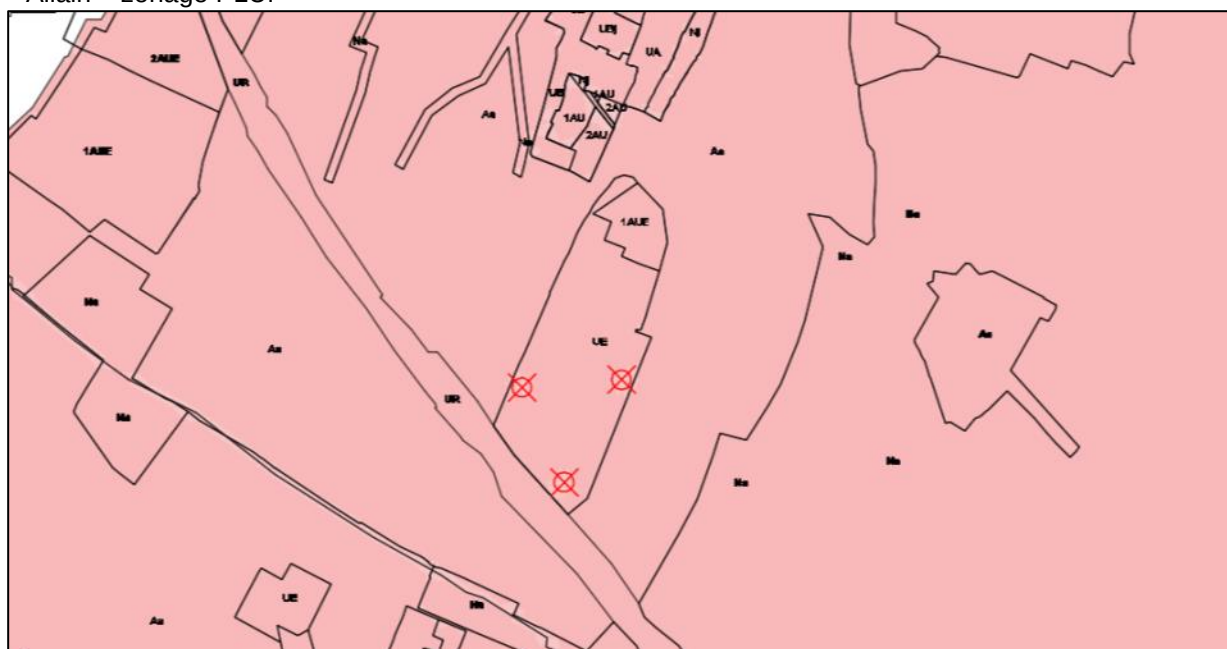
SELAINCOURT	Entreprise Paul Calin (S.A)	Carrière de pierres	lieu dit "Les Senées"	Centroïde	Non constructible	N	
THUILLEY-AUX-GROSEILLES	Pas de site Basias						
TRAMONT EMY	Pas de site Basias						
TRAMONT-LASSUS	Entreprise Paul Calin (SA), (ex O.N.F. - Centre de gestion de nancy)	Fabrique de béton, carrière de calcaires	lieu dit Grand Paquis (le)	Centroïde	1ND	N	
TRAMONT-SAINT-ANDRE	Ste HERMINE	Ancienne fabrication de charbon de bois	lieu dit au oui oui	Adresse	A	A	
URUFFE	FAYS	Garage, station-service		Pas de géolocalisation	?	?	
URUFFE	Ets FRINGANT	Sciage et rabotage du bois, Transformateurs pyralène	8 rue Basse	Pas de géolocalisation	UX ou UB?	UE ou UB?	L'adresse ne correspond pas au bâtiment industriel, de l'autre côté du ruisseau
VANDELEVILLE	ROUYER Noel	Laboratoire de charcuterie avec gaz		Pas de géolocalisation	RNU	?	
VANDELEVILLE	PTT - colonie de vacances	Colonie de vacances avec dépôt de gaz		Pas de géolocalisation	RNU	?	
VANNES-LE-CHATEL	Mairie de Vannes-le-Châtel	Carrière	lieu dit "Terre des Bois"	Centroïde	1ND	N	
VANNES-LE-CHATEL	Cristal Innovation Développement, Centre européen de recherches et formation aux arts verriers, Mairie de Vannes-le-Châtel	Travail du verre	4 rue de la Liberté	Centroïde	UA	UA	
VICHEREY	GOLLER Jean-Claude	Station-service	5 rue de la Halle	Centroïde	RNU	UA	
VICHEREY	BARTH SCI, ex MATON Jean	Garage, mécanique, carrosserie	13 rue Jallois	Centroïde	RNU	UA	
VICHEREY	PERRY Maurice	Garage personnel	2 rue du Jard	Centroïde	RNU	UA	

2- Position des sites Basias par rapport aux zonages :

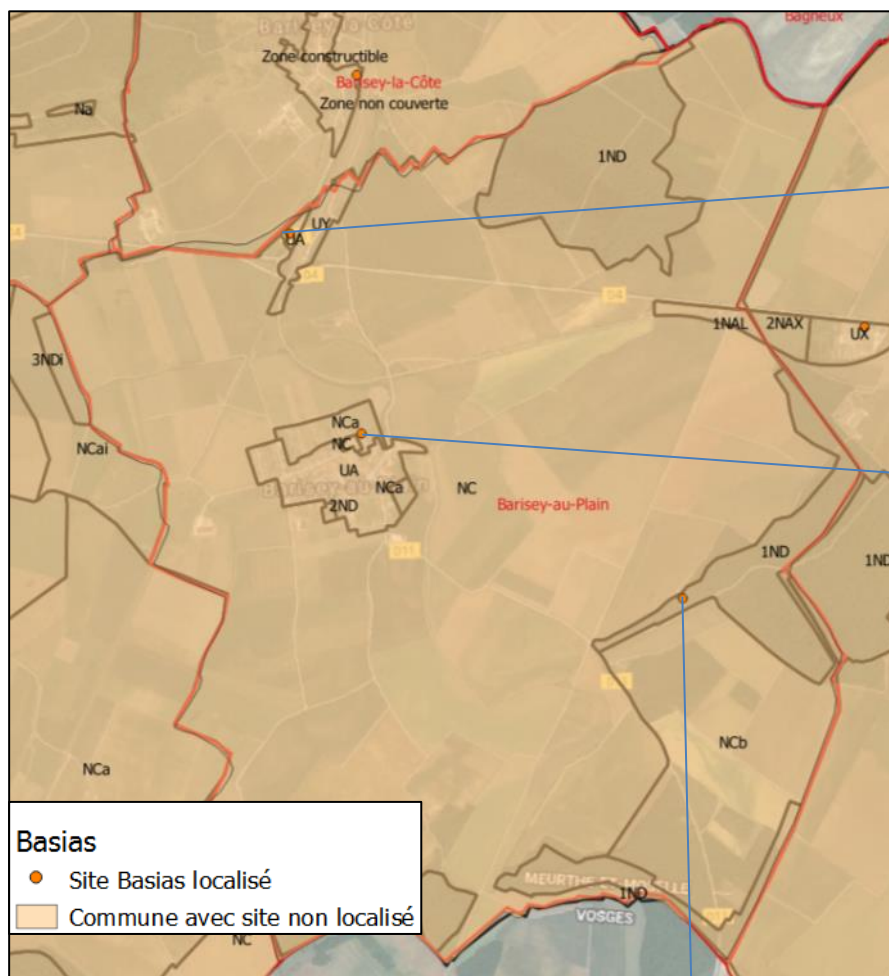
Allain –ancien zonage



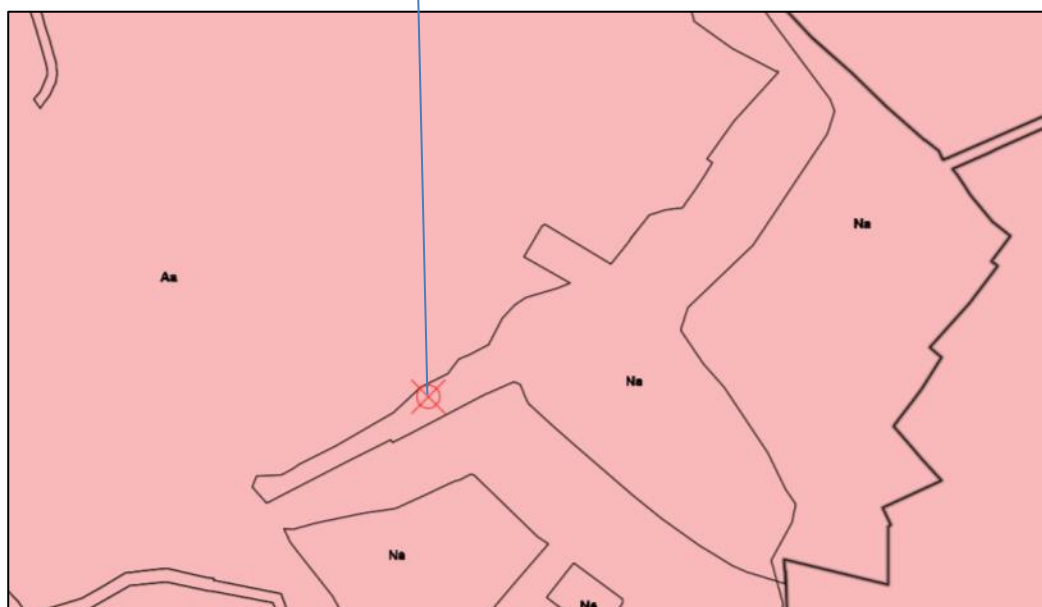
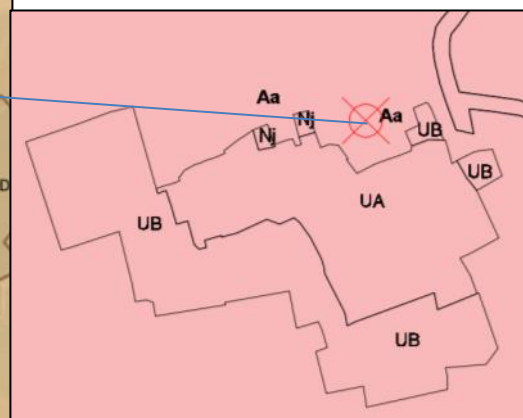
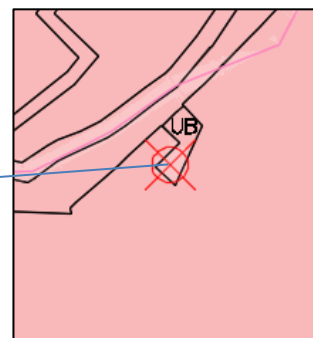
Allain – zonage PLUi



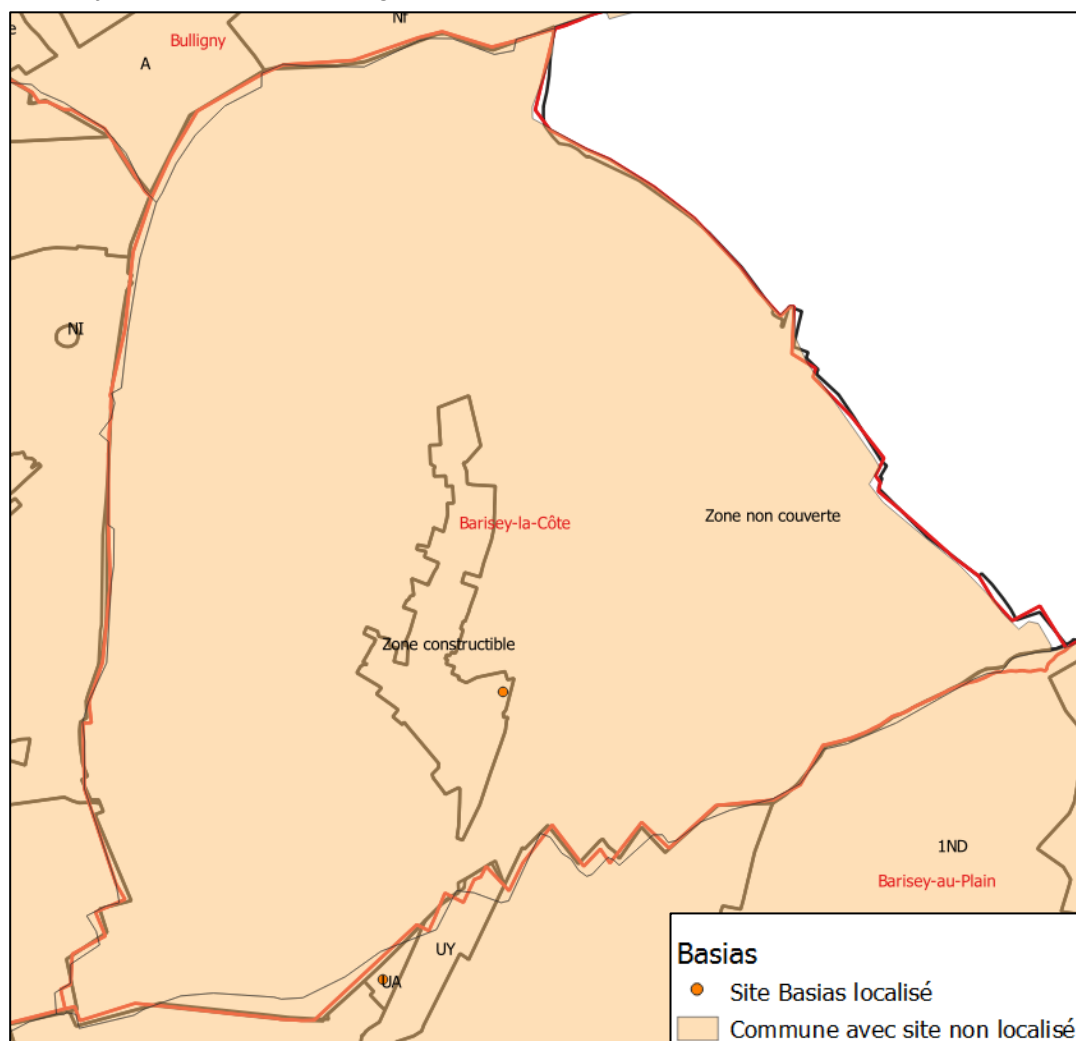
Barisey-au-Plain – Ancien zonage



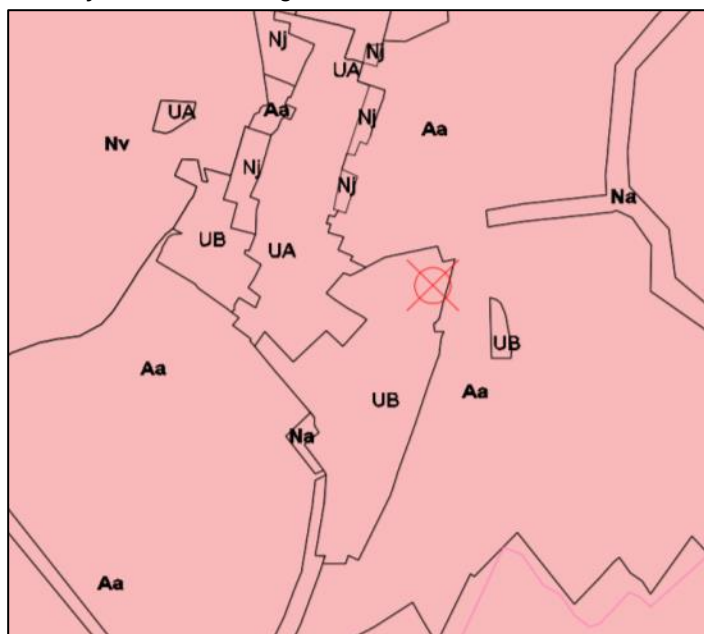
Barisey-au-Plain – Zonage PLUi



Barisey-la-Cote- Ancien Zonage



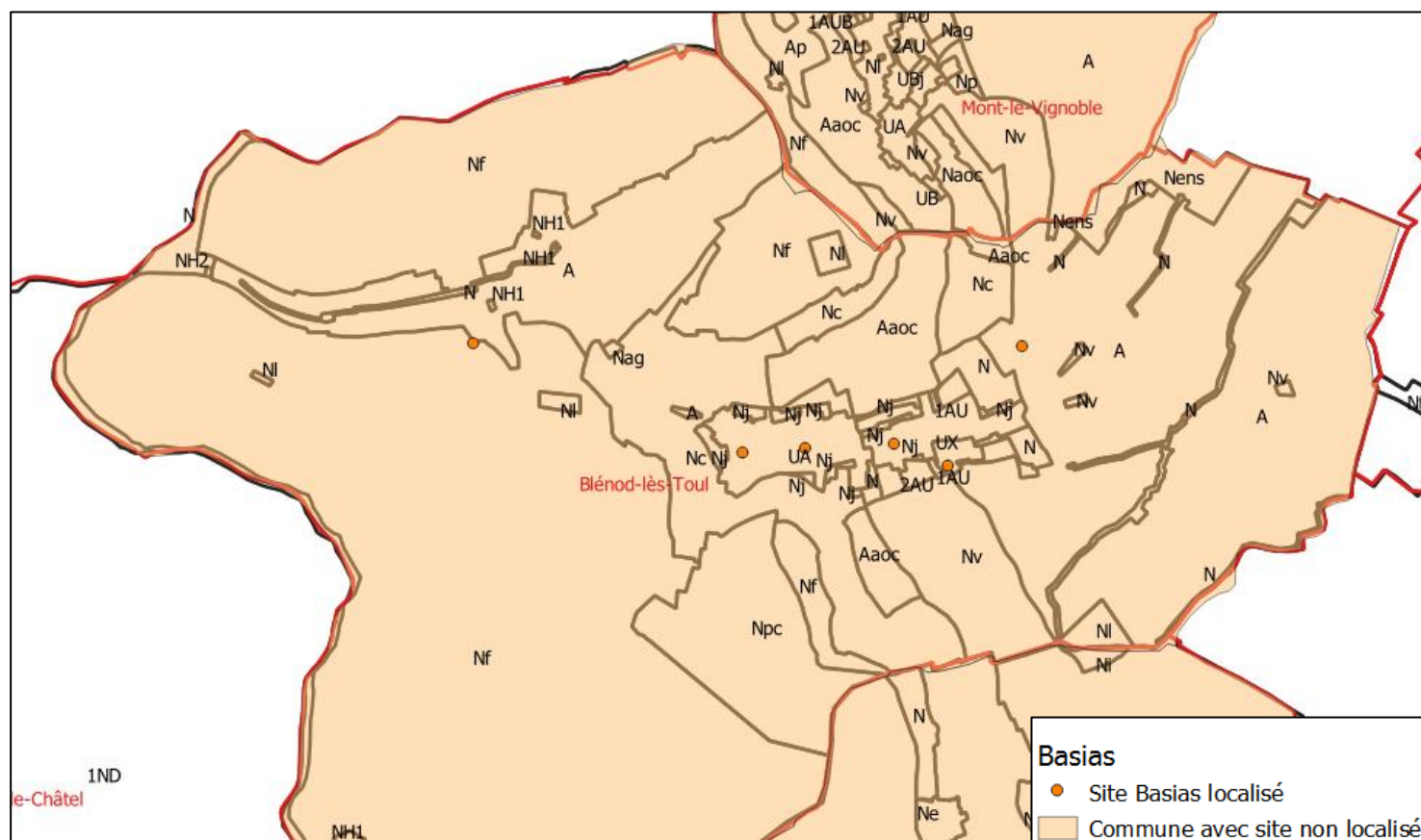
Barisey-la-Cote- Zonage PLUi



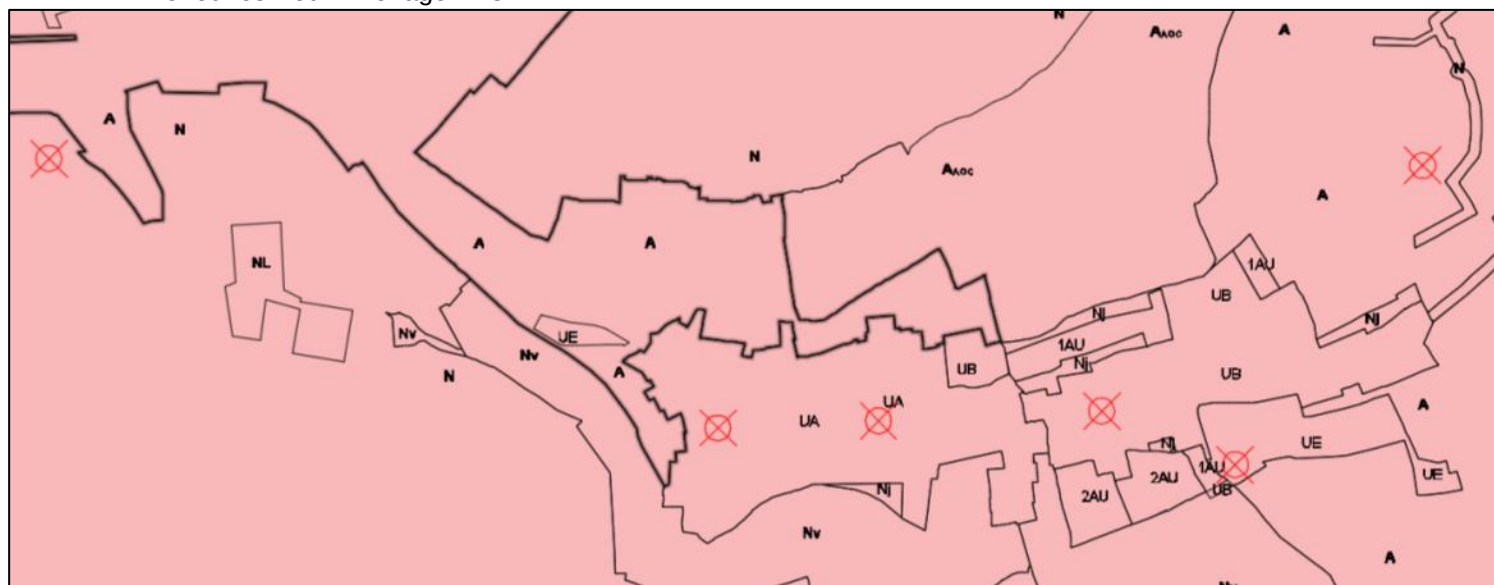
Battigny –Pas de localisation

Beuvezin – Pas de localisation

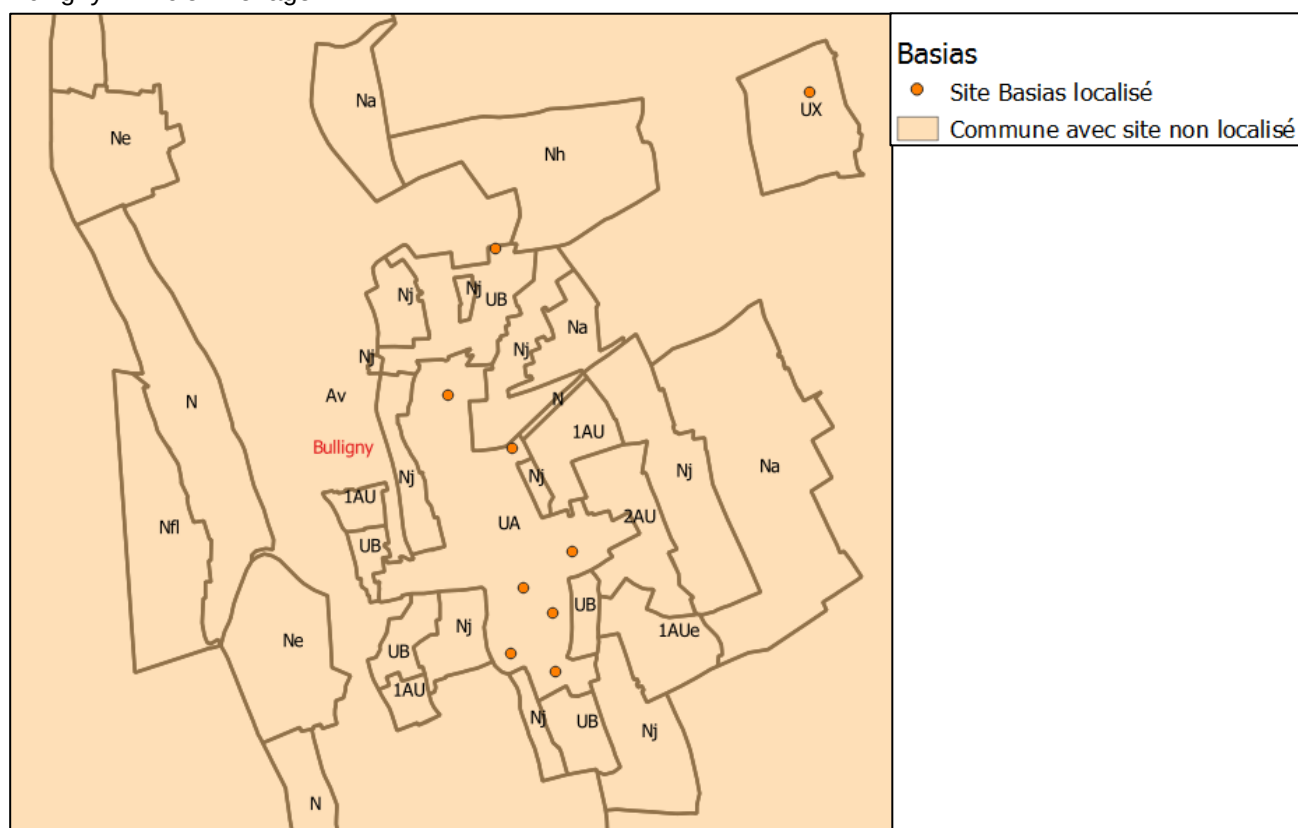
Blénod-lès-Toul - Ancien zonage



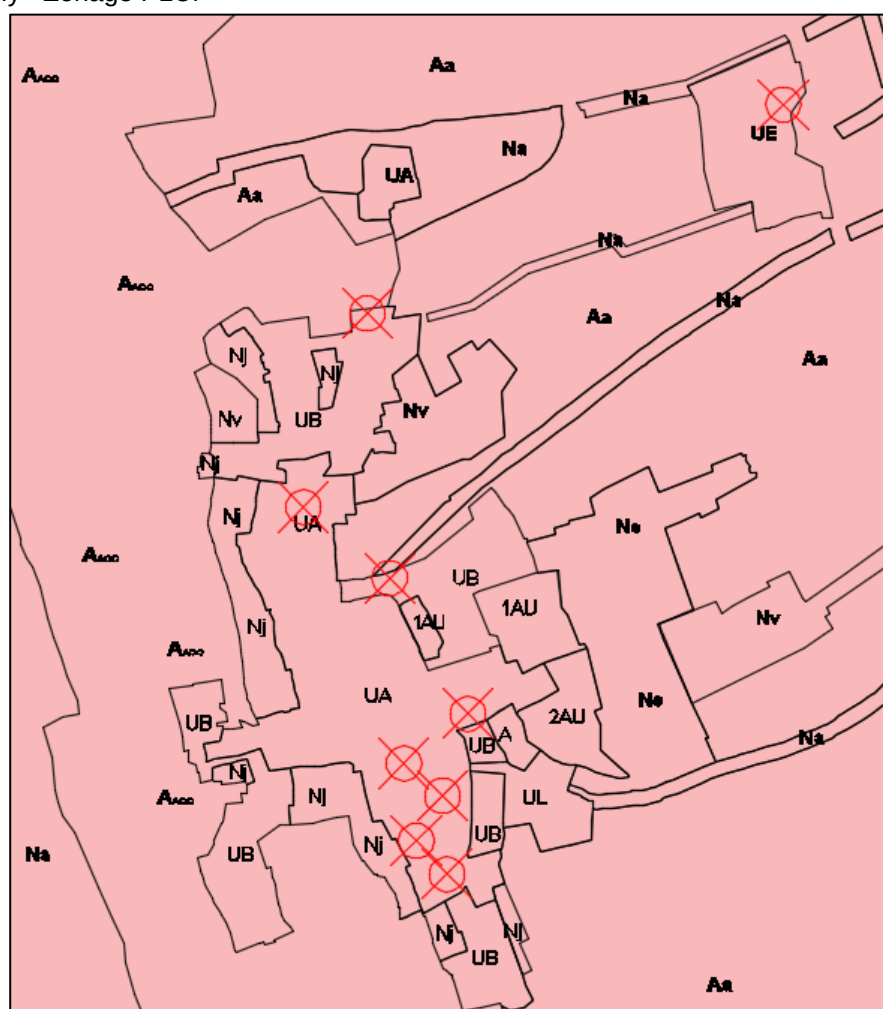
Blénod-lès-Toul – Zonage PLUi



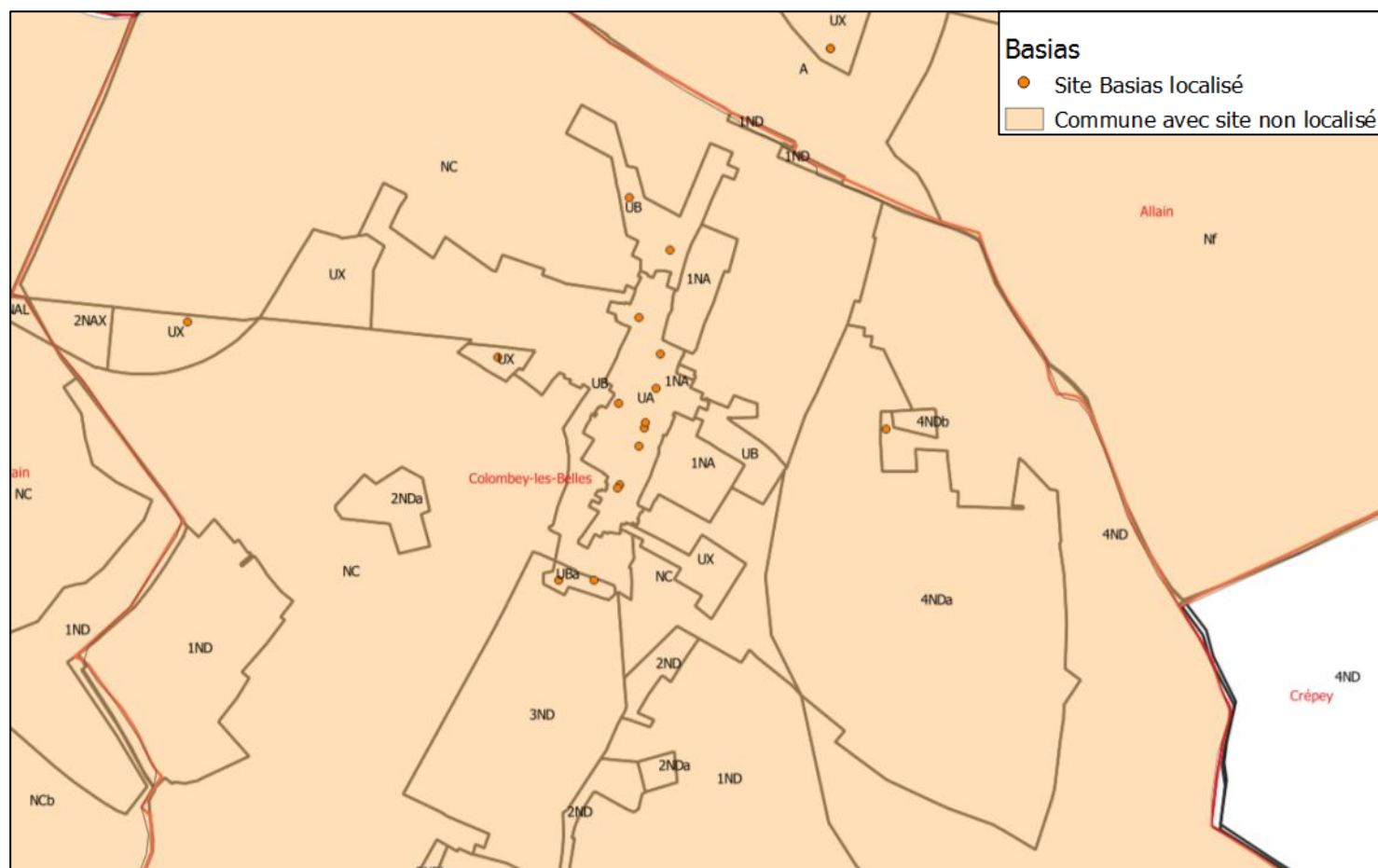
Bulligny – Ancien Zonage



Bulligny – Zonage PLUi



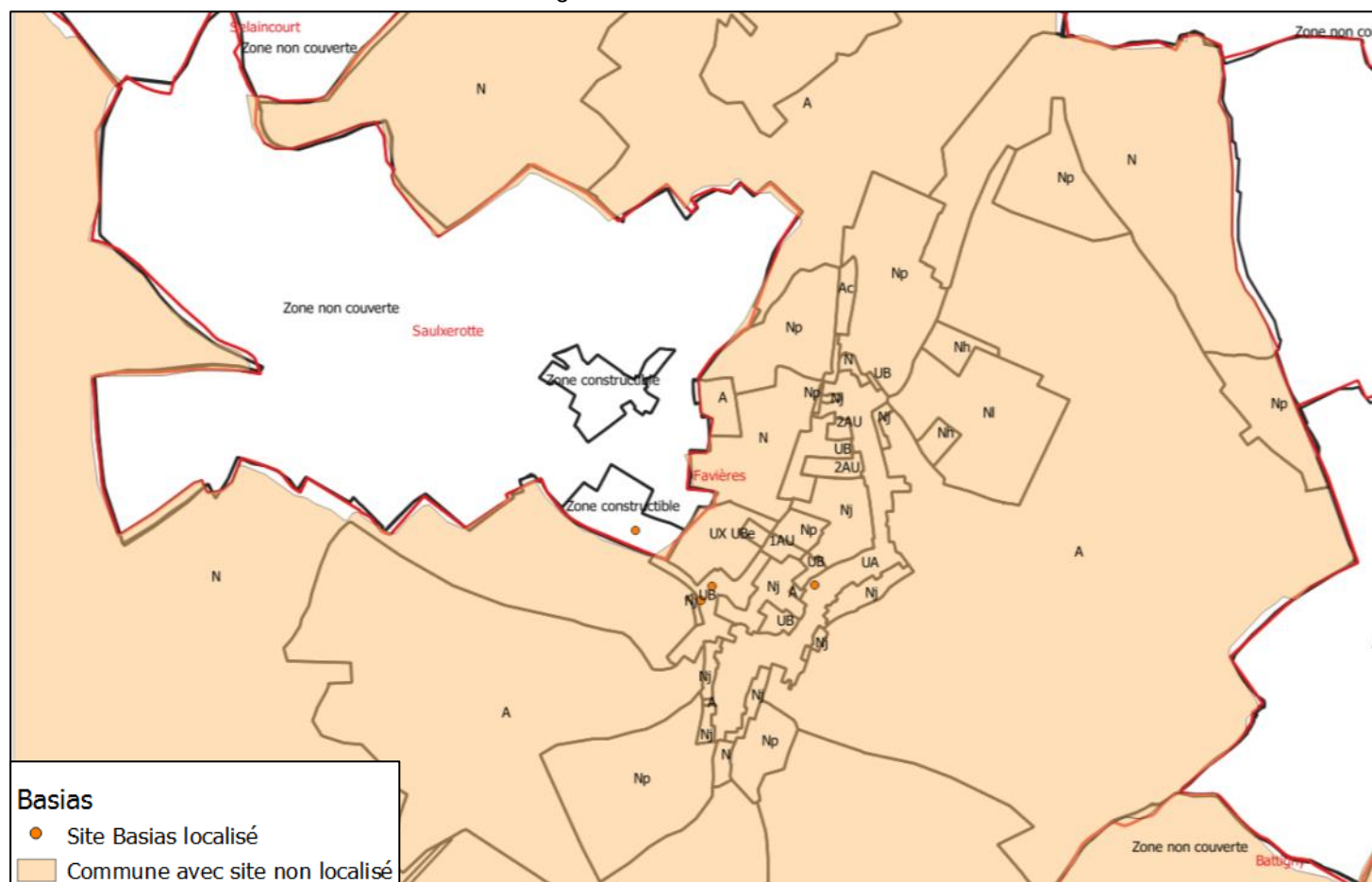
Colomvey-les-Belles – Ancien Zonage



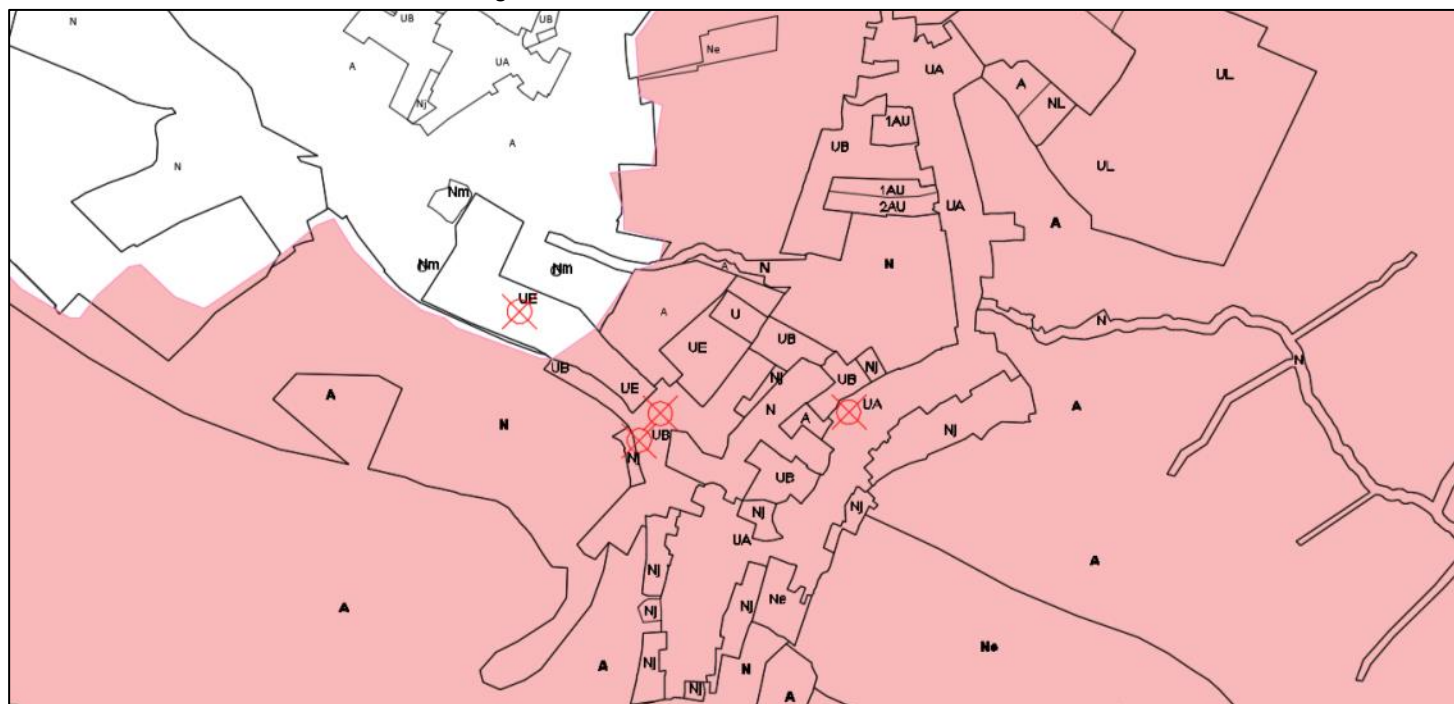
Colombey-les-Belles – Zonage PLUi



Favières et Saulxerottes – Ancien zonage



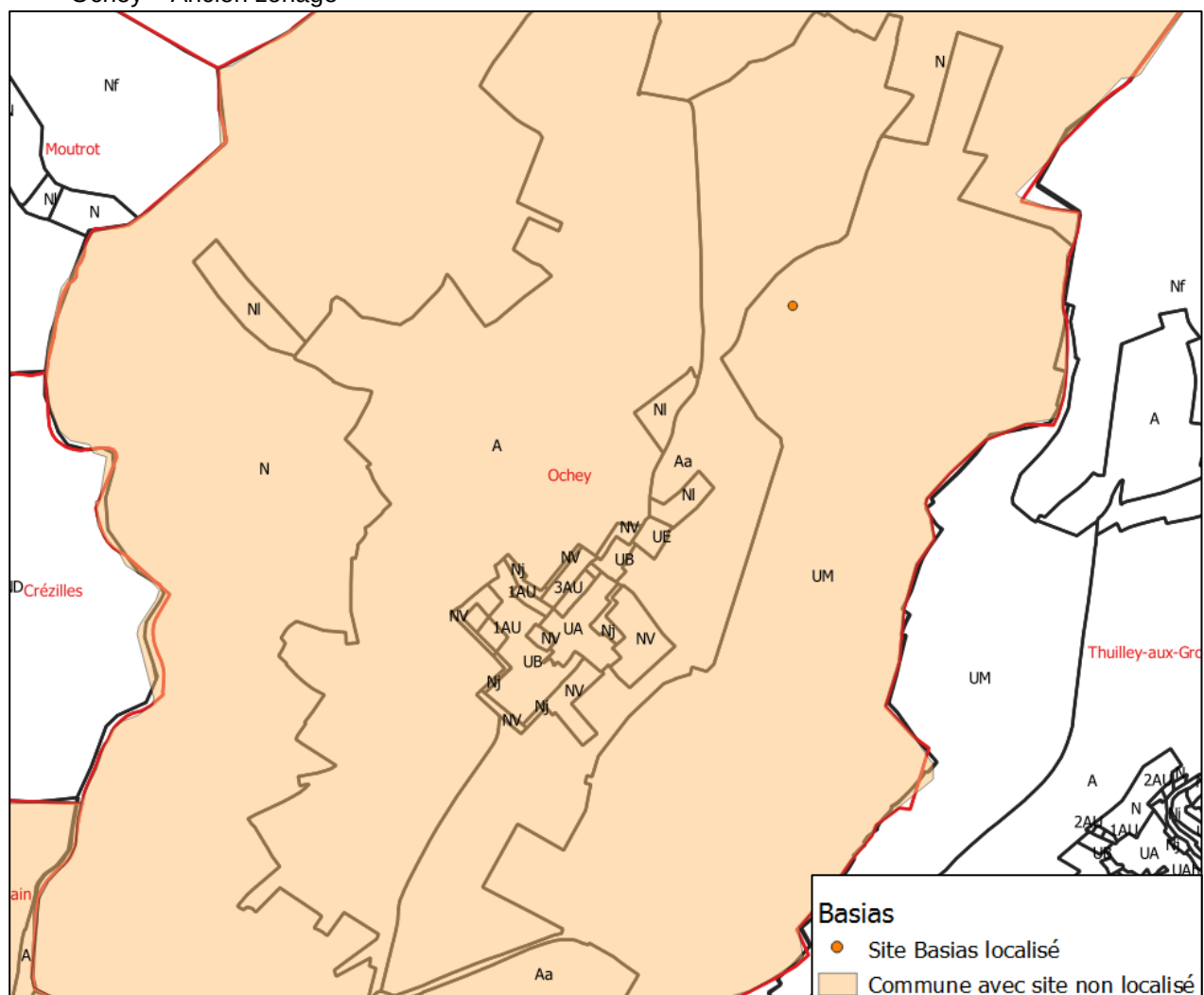
Favières et Saulxerottes –Zonage PLUi



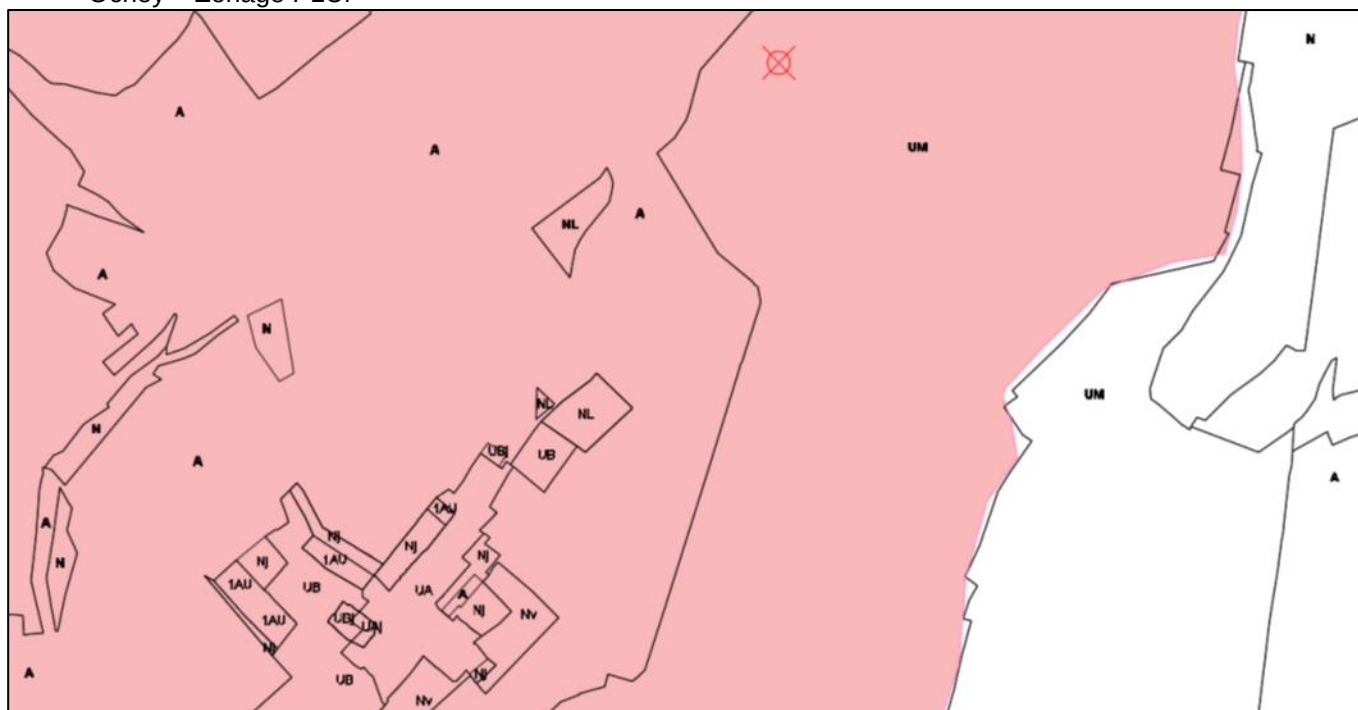
Fécocourt – Pas de localisation

Mont-le-Vignoble – Pas de localisation

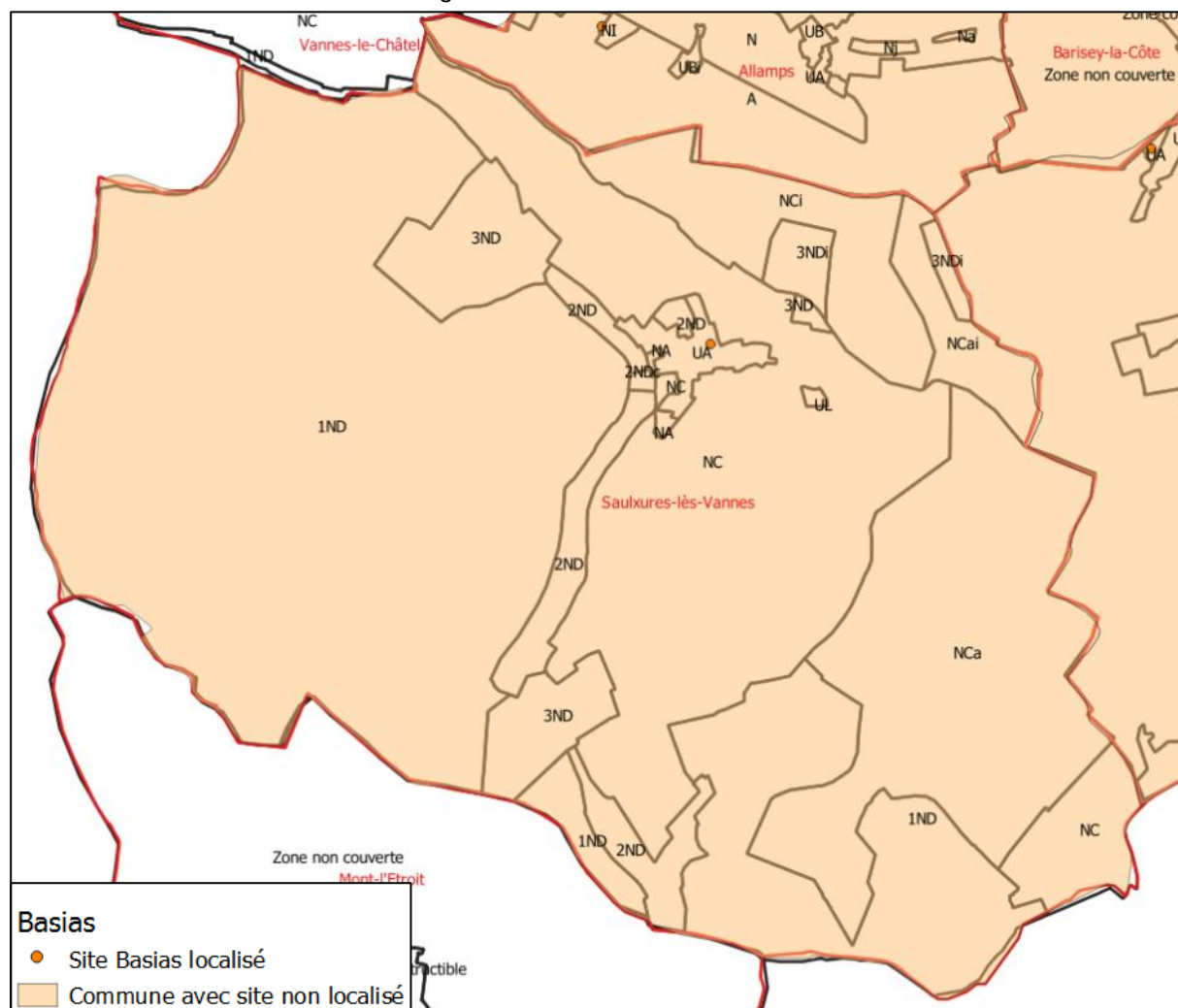
Ochey – Ancien zonage



Ochey – Zonage PLUi



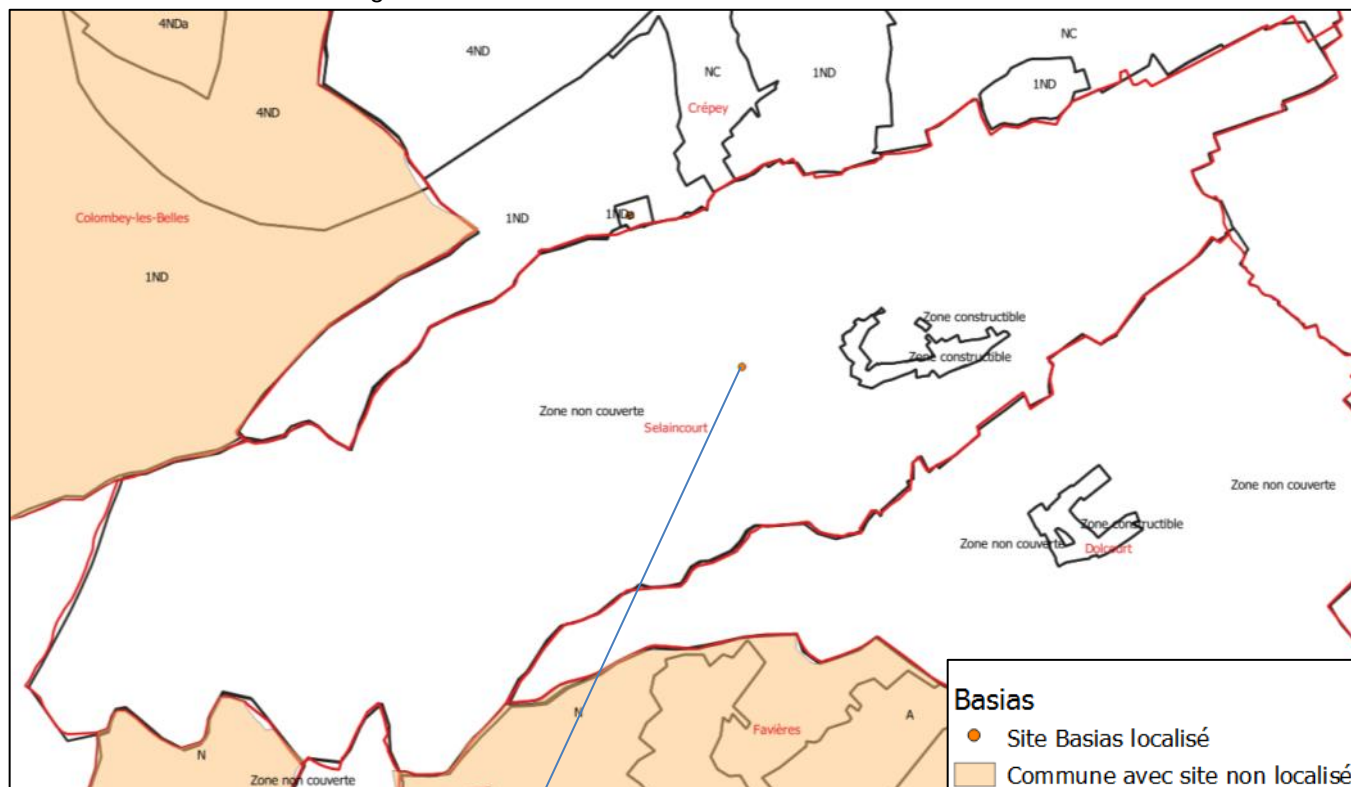
Saulxures-les-Vannes – Ancien zonage



Saulxures-les-Vannes – Zonage PLUi



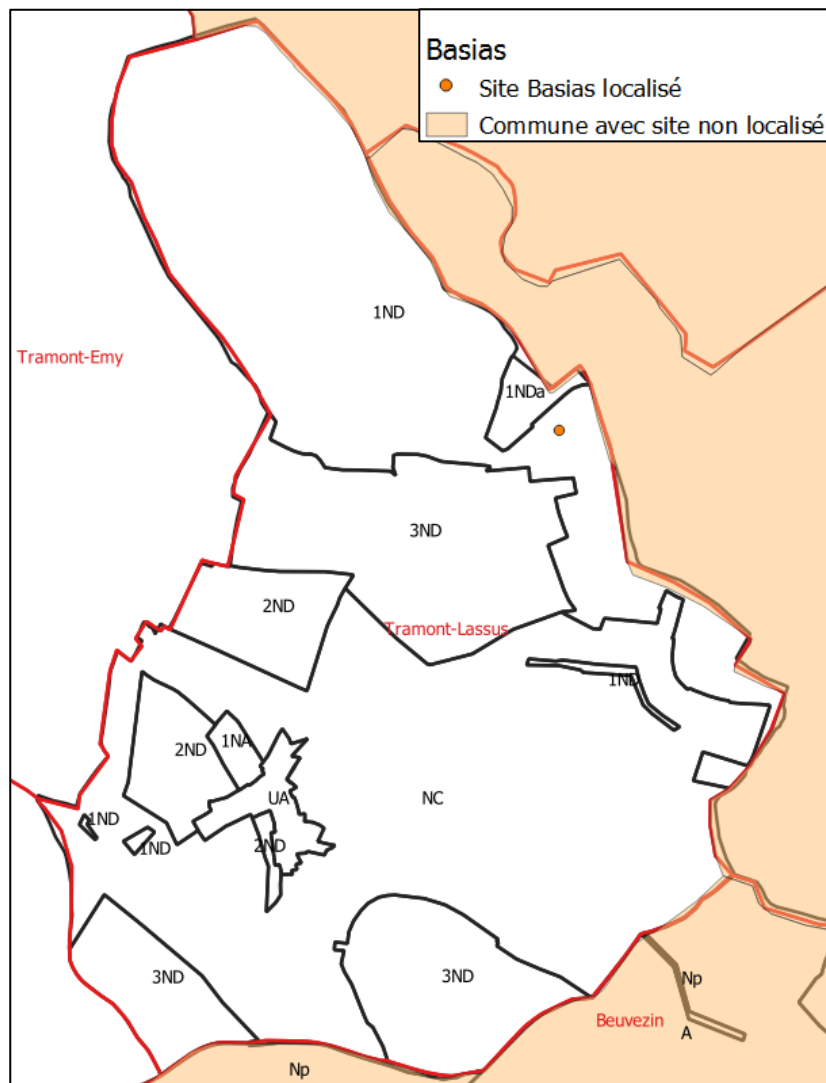
Selaincourt – Ancien zonage



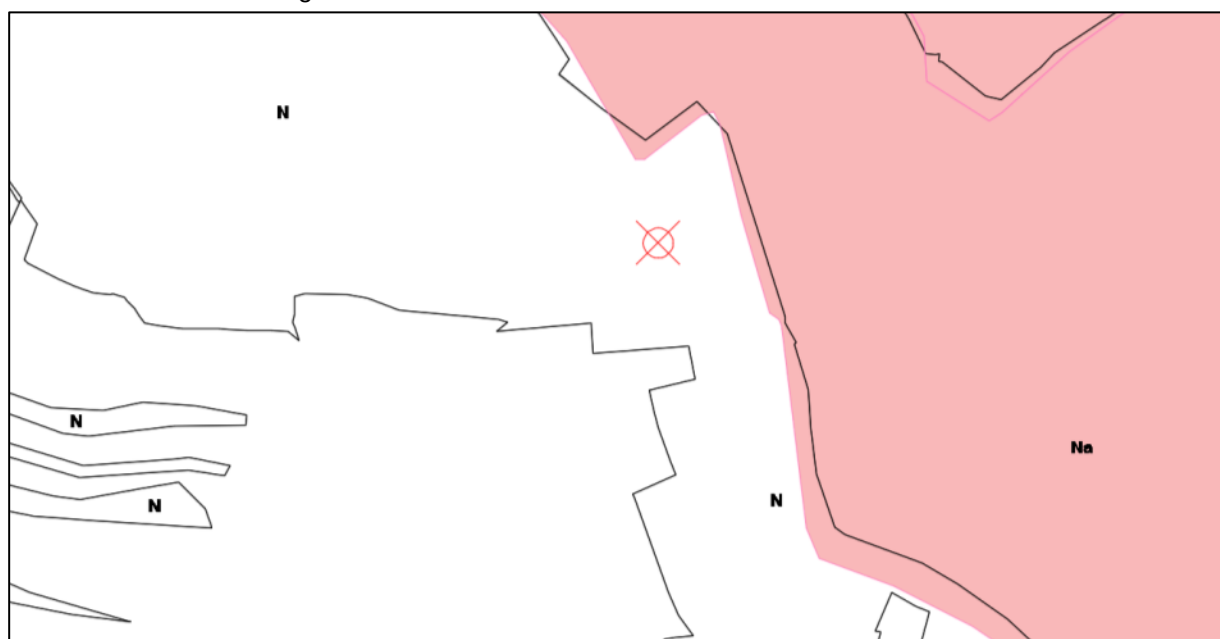
Selaincourt – Zonage PLUi



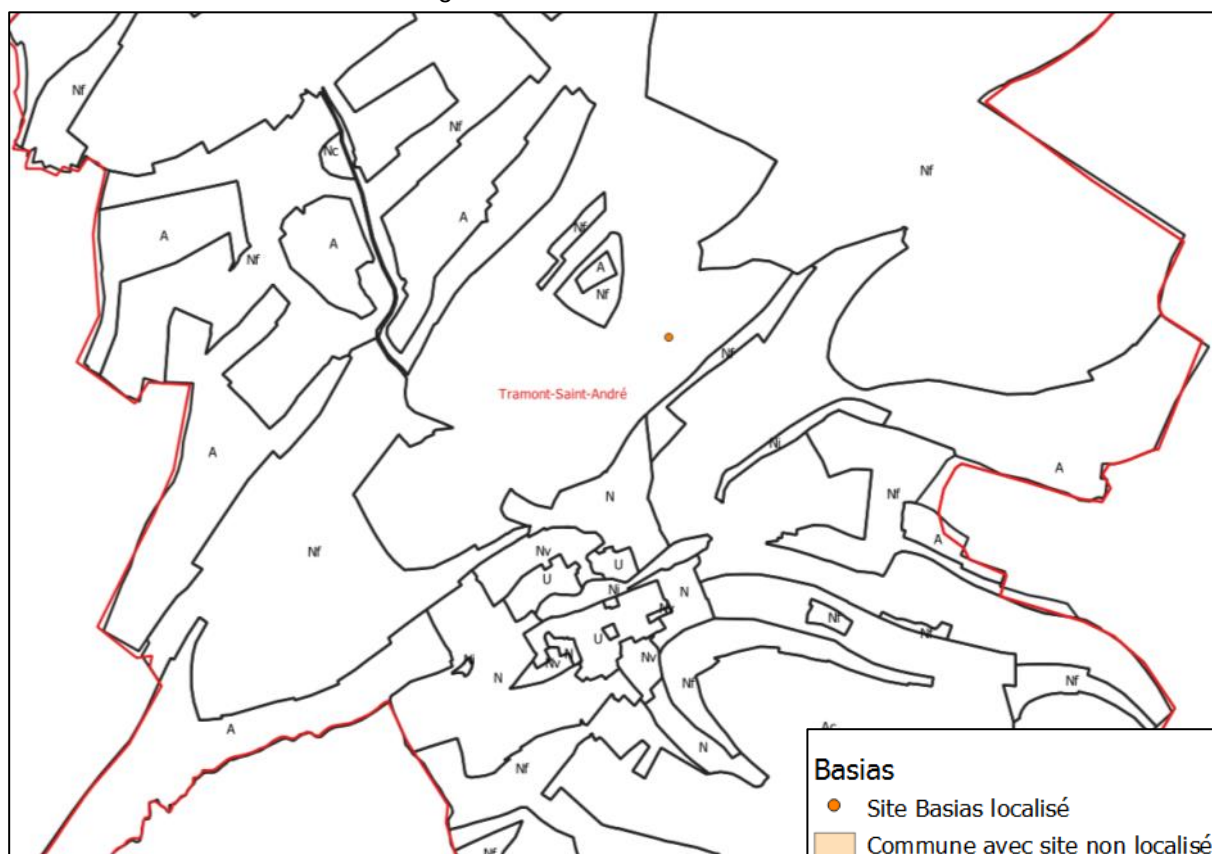
Tramont-Lassus – Ancien zonage



Tramont-Lassus – Zonage PLUi



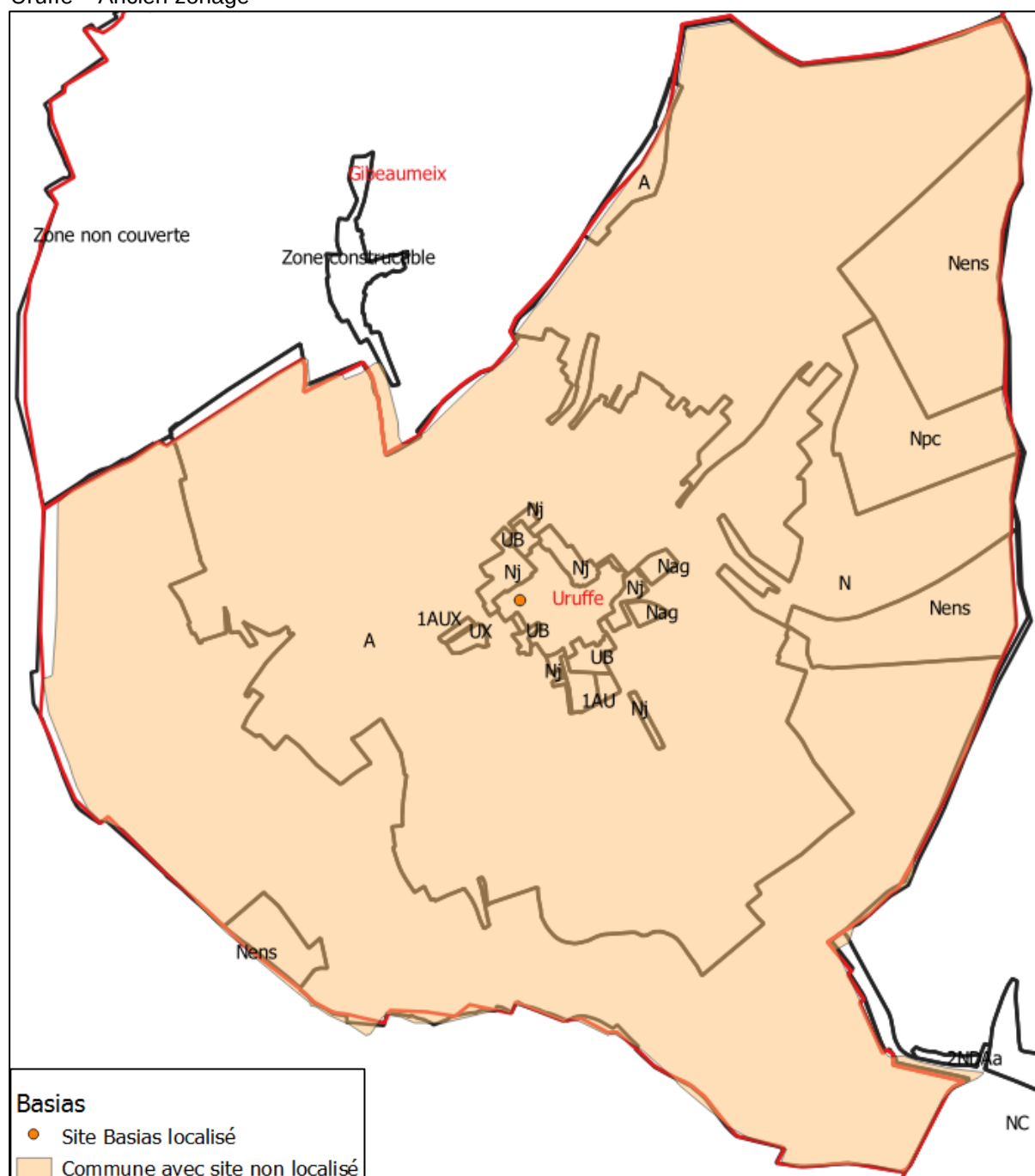
Tramont-Saint-André – Ancien zonage



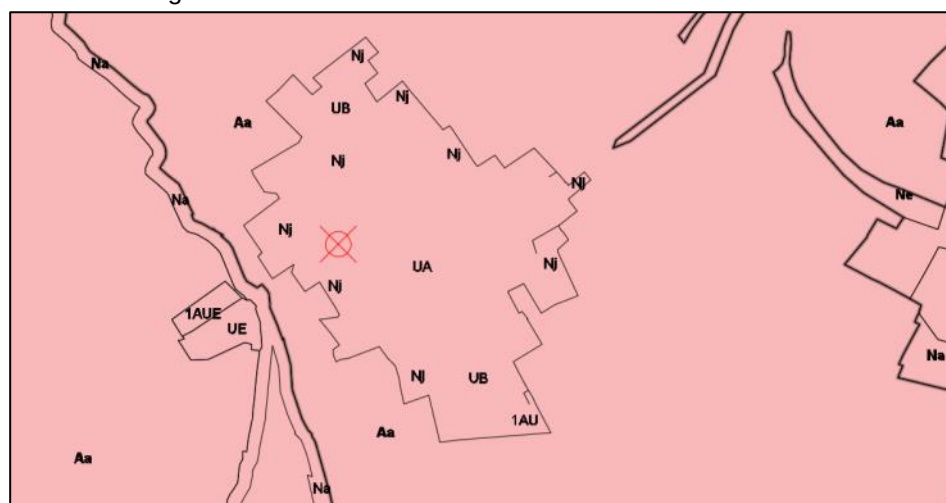
Tramont-Saint-André – zonage PLUi



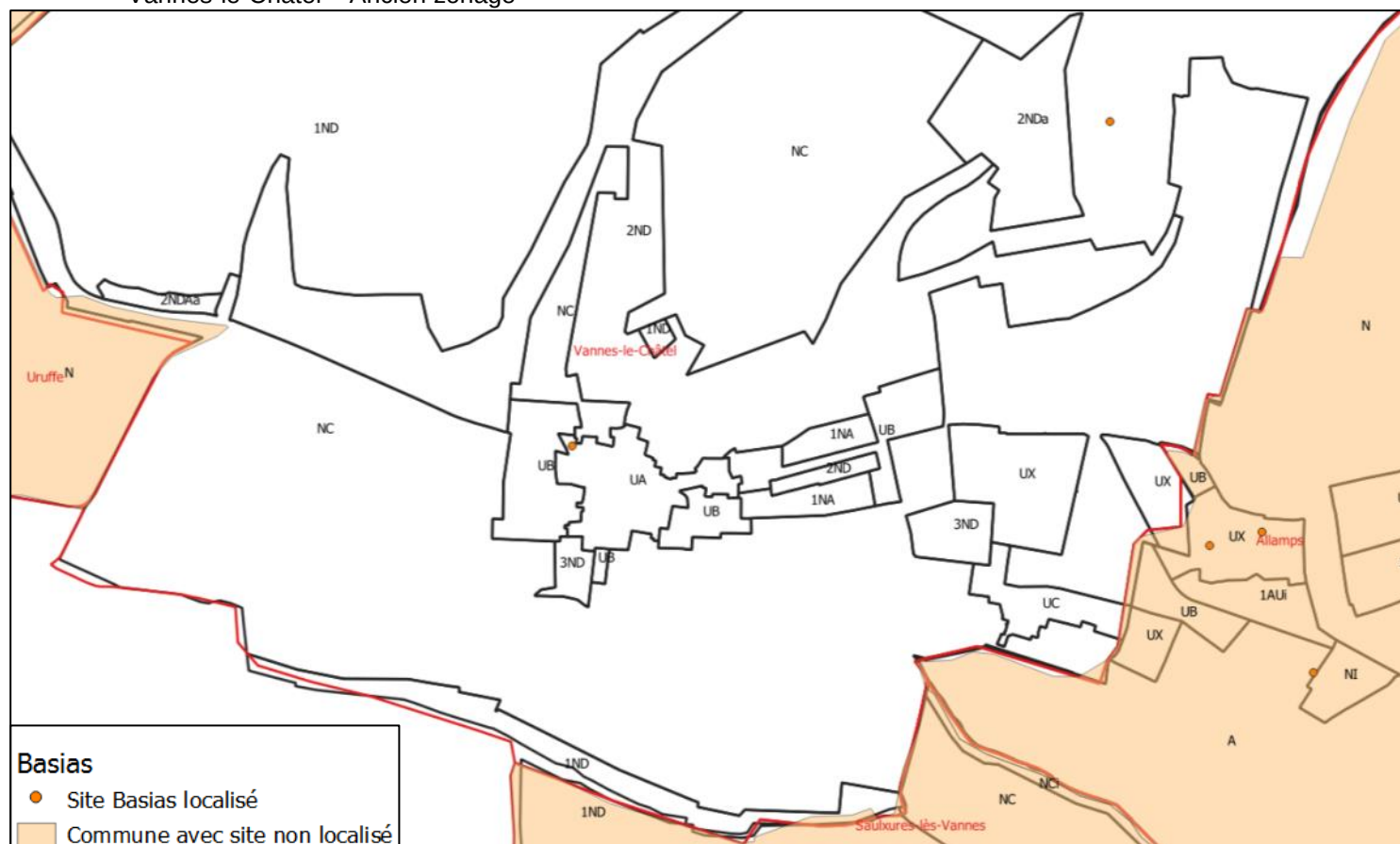
Uruffe – Ancien zonage



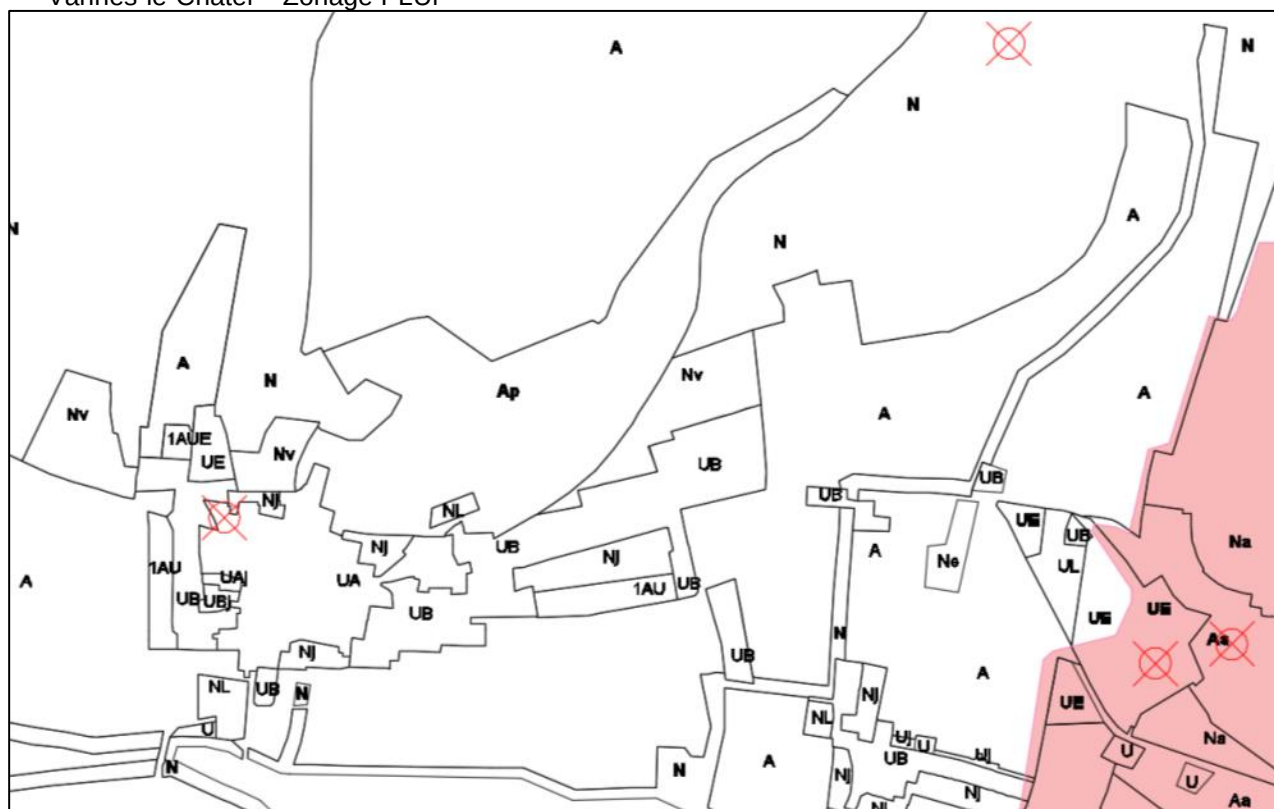
Uruffe – Zonage PLUi



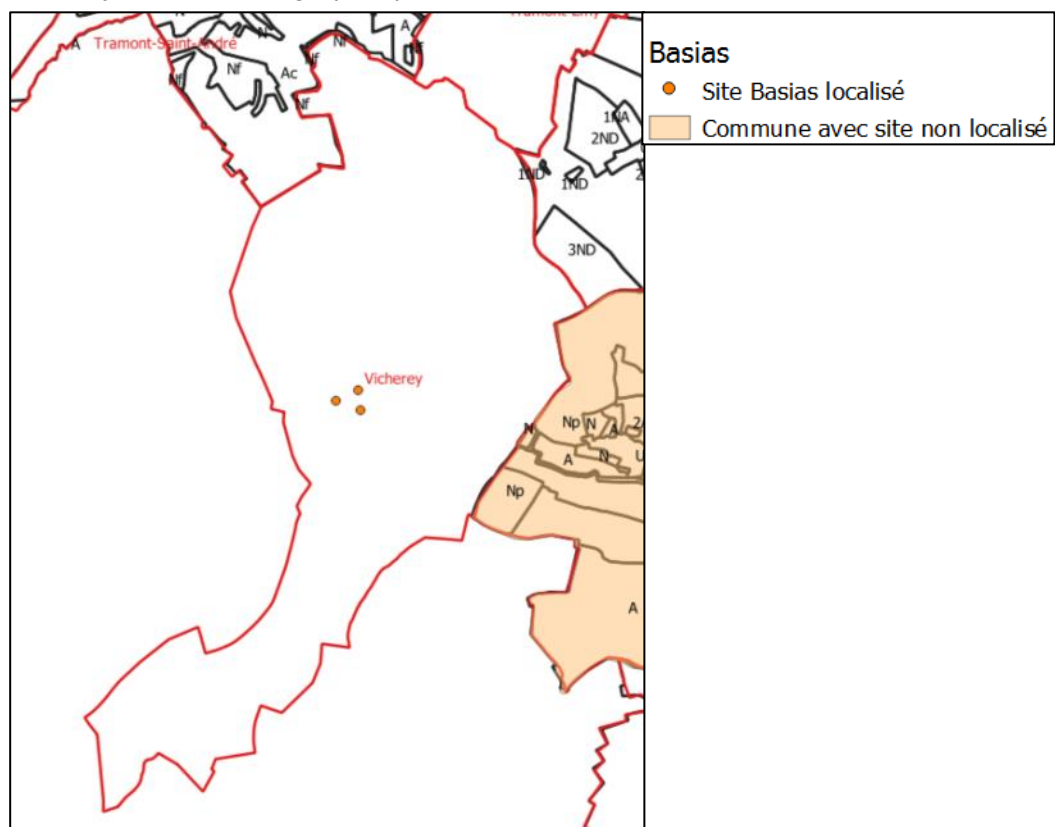
Vandeville – Pas de localisation
Vannes-le-Chatel – Ancien zonage



Vannes-le-Chatel – Zonage PLUi



Vicherey – Ancien zonage (RNU)



Vicherey – Zonage PLUi

